

DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION

2025-2027



**Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes
d'information à grande échelle
au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)**

Document unique de programmation 2025-2027

Adopté par le conseil d'administration de l'eu-LISA le 3 décembre 2024

Document 2023-365 REV 5

Sommaire

Liste des tableaux	4	2.4. Coopération en matière de justice	59
Abréviations et acronymes.....	5	2.4.1. Système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS)	60
Liste des bases juridiques.....	6	2.4.2. e-CODEX (e-Justice Communication via Online Data Exchange)	61
Systèmes et outils d'information JAI gérés par l'eu-LISA .	8	2.4.3. Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PC des ECE)	62
Avant-propos de la directrice exécutive	11	2.5. Interopérabilité	63
Déclaration de mission	13	2.5.1. Service partagé d'établissement de correspondances biométriques – BMS partagé	63
Introduction	17	2.5.2. Éléments d'interopérabilité (ESP, CIR, MID) et CRRS ..	64
Contexte politique	20	2.6. Recherche, innovation et renforcement des capacités .	66
1. Programme de travail pluriannuel.....	26	2.6.1. Suivi de la recherche et de la technologie	66
1.1. Stratégie à long terme 2021-2027	26	2.6.2. Obligation légale de rapport	67
1.2. Objectifs pluriannuels, activités et ressources.....	27	2.6.3. Formation à l'intention des États membres	68
1.3. Calendrier de mise en œuvre des principales activités.	31	2.6.4. Évaluations Schengen	69
1.4. Indicateurs clés de performance institutionnels.....	33	2.7. Infrastructures et réseaux	69
2. Ressources humaines et financières – Perspectives pour la période 2025-2027	35	2.7.1. Réseau	69
2.1. Aperçu de la situation passée et actuelle.....	35	2.7.2. Infrastructure commune partagée (ICP) et plateformes d'hébergement intelligentes (SHP)	70
2.1.1. Ressources humaines	35	2.8. Soutien direct aux opérations	71
2.1.2. Total des dépenses budgétaires pour 2023	36	2.8.1. Fonctionnement des systèmes.....	71
2.2. Perspectives pour 2025-2027	37	2.8.2. Transition des services	73
2.2.1. Nouvelles tâches	37	2.8.3. Sécurité, cybersécurité et continuité des activités	74
2.2.2. Développement des tâches existantes.....	38	2.8.4. Soutien à la Commission européenne et aux États membres	76
2.3. Programmation des ressources pour la période 2025-2027	40	2.8.5. Groupes consultatifs, réunions et missions	76
2.3.1. Programmation des ressources financières	40	2.9. Activités institutionnelles	77
2.3.2. Programmation des ressources humaines	40	2.9.1. Gouvernance	77
2.4. Stratégie visant à réaliser des gains d'efficacité	42	2.9.2. Soutien institutionnel.....	82
2.5. Priorités négatives ou réduction du nombre de tâches existantes	43	Annexe I. Organigramme de l'eu-LISA	89
1. Synthèse	46	Annexe II. Affectation des ressources par activité.....	93
2. Programme de travail annuel 2025.....	49	Annexe III. Ressources financières 2025-2027	96
2.1. Coopération en matière de sécurité intérieure et des services répressifs	49	Annexe IV. Ressources humaines: analyse quantitative	101
2.1.1. Système d'information Schengen (SIS)	49	Annexe V. Ressources humaines: analyse quantitative.	106
2.1.2. Routeur central Prüm II (échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière).....	51	Annexe VI. Gestion de l'environnement.....	112
2.1.3. Routeur API (informations préalables sur les passagers)	52	Annexe VII. Politique immobilière.....	113
2.2. Schengen, frontières et visas.....	53	Annexe VIII. Privilèges et immunités	117
2.2.1. Système d'information sur les visas (VIS)	53	Annexe IX. Évaluations	118
2.2.2. Système d'entrée/sortie (EES).....	54	Annexe X. Stratégie en matière de gestion organisationnelle et de systèmes de contrôle interne	120
2.2.3. Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)	56	Annexe XI. Plan pour la subvention, la contribution ou les ANS	126
2.3. Migration et asile.....	58	Annexe XII. Stratégie de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales	127
2.3.1. Eurodac (Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile).....	58	Annexe XIII. Études et analyses d'impact liées au DOCUP 2025–2027	128

Liste des tableaux

Tableau 1. Vue d'ensemble des systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA.....	8
Tableau 2. Aperçu des relations entre les systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA	10
Tableau 3. Estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de l'eu-LISA	29
Tableau 4. Indicateurs clés de performance institutionnels	33
Tableau 5. Vue d'ensemble du personnel de l'eu-LISA en 2023 (au 31 décembre 2023)	36
Tableau 6. Estimations du personnel pour la période 2025-2027.....	41
Tableau 7. Effectifs par unité, par catégorie de personnel (au 31 décembre 2023)	89
Tableau 8. Population et évolution du personnel dans toutes les catégories, 2023-2027 (ETP)	101
Tableau 9. Prestataires de services structurels: services de soutien externes.....	102
Tableau 10. Support externe prévu pour la période 2024-2026 (ETP)	102
Tableau 11. Tableau des effectifs 2025-2027	103
Tableau 12. Agents contractuels au cours des années 2025-2027 (ETP).....	104
Tableau 13. Experts nationaux détachés au cours des années 2025-2027 (ETP).....	105
Tableau 14. Règles de mise en œuvre pour le recrutement	106
Tableau 15. Vue d'ensemble des objectifs de recrutement et des progrès accomplis jusqu'au 31 décembre 2023.....	107
Tableau 16. Mise en œuvre des règles d'évaluation des performances et de reclassement/promotions	107
Tableau 17. Reclassement d'agents temporaires et promotion de fonctionnaires	108
Tableau 18. Reclassement d'agents contractuels.....	108
Tableau 19. Représentation des genres par catégorie de personnel (au 31 décembre 2023).....	109
Tableau 20. Évolution de la répartition des genres au niveau de l'encadrement intermédiaire et supérieur, de 2019 à 2023	109
Tableau 21. Équilibre géographique (au 31 décembre 2023).....	110
Tableau 22. Évolution de la nationalité la plus représentée, 2019-2023	111
Tableau 23. Risques institutionnels confirmés récemment susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs 2025-2027	122
Tableau 24. Risques institutionnels récemment confirmés et plans d'atténuation correspondants.....	123

Abréviations et acronymes

Les systèmes/solutions d'information et leur infrastructure de communication gérés par l'eu-LISA

AFIS	Système automatisé d'identification des empreintes digitales	ETIAS	Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages
API	Informations préalables sur les passagers	EU VAP	Plateforme de l'UE pour les demandes de visa
BMS	Système d'établissement de correspondances biométriques	Eurodac	Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile
BMS partagé	Service partagé d'établissement de correspondances biométriques	ICP	Infrastructure commune partagée
CCP	Plateforme en nuage complète	MID	Détecteur d'identités multiples
CIR	Répertoire commun de données d'identité	PC des ECE	Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête
CRRS	Répertoire central des rapports et statistiques	PCP	Plateforme commune partagée
DTA	Application de voyage numérique	SERENA	Accès sécurisé au réseau (aux environnements des systèmes liés aux activités principales)
DTC	Authentifiant de voyage numérique	SHP	Plateforme d'hébergement intelligente
DubliNet	Réseau de communications électroniques DubliNet	SIRENE	Supplément d'information requis à l'entrée nationale
e-CODEX	e-Justice Communication via Online Data Exchange	SIS	Système d'information Schengen
ECRIS	Système européen d'information sur les casiers judiciaires	SSI	Infrastructure de systèmes partagés
ECRIS RI	Application de référence du système européen d'information sur les casiers judiciaires	TAP	Point d'accès intégré
ECRIS-TCN	Système européen d'information sur les casiers judiciaires concernant des ressortissants de pays tiers et des apatrides	TESTA-ng	Services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations nouvelle génération
EES	Système d'entrée/de sortie	VIS	Système d'information sur les visas
ESP	Portail de recherche européen		

Autres acronymes utilisés

ALM	Gestion du cycle de vie des applications	ICUE	Informations classifiées de l'Union européenne
ANS	Accord de niveau de service	ITSM	Gestion des services technologiques d'information
CACF	Comité «Audit, conformité et finances» du conseil d'administration de l'eu-LISA	JAI	Justice et affaires intérieures
CAI	Capacité d'audit interne	JO	Journal officiel
CBS	Core business systems, systèmes liés aux activités principales	JRC	Centre commun de recherche de la Commission
CCE	Cour des comptes européenne	Parquet européen	Bureau des procureurs européens
CEPD	Contrôleur européen de la protection des données	PMF	Forum de gestion de projet
CEPOL	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs	PMV	Produit minimum viable
COTS	Produits commerciaux de série	PNR	Dossier passager
DG HOME	Direction générale de la migration et des affaires intérieures	RAEC	Régime d'asile européen commun
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs	RAJAI	Réseau des agences JAI
DOCUP	Document unique de programmation	RPT	R ressortissant d'un pays tiers
EMAS	Système de gestion environnementale et d'audit de l'UE	SAI	Service d'audit interne de la Commission
END	Expert national détaché	SEAE	Service européen pour l'action extérieure
ENISA	Agence de l'UE pour la cybersécurité	SEMM	Mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen
ETP	Équivalent temps plein	TEF	Cadre d'ingénierie transversale

EUAA	Agence de l'Union européenne pour l'asile	TOF	Cadre d'opérations transversal
EUAN	Réseau des agences de l'Union européenne		
eu-LISA	Agence de l'UE pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	UC	Unité centrale
Eurojust	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale		
Europol	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs	UCS	Unité centrale de secours (centre de secours de Sankt Johann im Pongau, Autriche)
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'UE	USK	Kit logiciel utilisateur
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes		
ICP	Indicateur clé de performance		

Liste des bases juridiques

La présente section fournit une liste des bases juridiques applicables aux systèmes d'information à grande échelle, aux outils et à l'architecture d'interopérabilité confiés à l'eu-LISA, et comprend une liste de dispositions spéciales en matière de protection des données applicables à ces systèmes.

Règlement fondateur de l'eu-LISA

- *Règlement (UE) 2018/1726* (JO L 295 du 21.11.2018)

Système d'information Schengen (SIS)

- *Règlement (UE) 2018/1860* (JO L 312 du 7.12.2018)
- *Règlement (UE) 2018/1861* (JO L 312 du 7.12.2018)
- *Règlement (UE) 2018/1862* (JO L 312 du 7.12.2018)
- *Règlement (UE) 2022/1190* (JO L 185 du 12.7.2022)

Routeur central Prüm II

- *Règlement (UE) 2024/982* (JO L du 5.4.2024)

Système d'information sur les visas (VIS)

- *Décision 2004/512/CE du Conseil* (JO L 213 du 15.6.2004)
- *Décision 2008/602/CE de la Commission européenne* (JO L 194 du 23.7.2008)
- *Décision 2008/633/JAI du Conseil* (JO L 218 du 13.8.2008)
- *Règlement (CE) n° 767/2008* (JO L 218 du 13.8.2008)
- *Règlement (UE) 2021/1133* (JO L 248 du 13.7.2021)
- *Règlement (UE) 2021/1134* (JO L 248 du 13.7.2021)
- *Règlement (UE) 2023/2667* (JO L du 7.12.2023)
- *Règlement (UE) 2023/2685* (JO L du 7.12.2023)

Système d'entrée/sortie (EES)

- *Règlement (UE) 2017/2226* (JO L 327 du 9.12.2017)

Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

- *Règlement (UE) 2018/1240* (JO L 236 du 19.9.2018)
- *Règlement (UE) 2018/1241* (JO L 236 du 19.9.2018)

Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (Eurodac)

- *Règlement (CE) n° 1560/2003 de la Commission* (JO L 222)
- *Règlement (UE) n° 603/2013* (JO L 180 du 29.6.2013)
- *Règlement (UE) n° 604/2013* (JO L 180 du 29.6.2013)
- *Règlement (UE) 2024/1356* (JO L du 22.5.2024)
- *Règlement (UE) 2024/1358* (JO L du 22.5.2024)

Système européen d'information sur les casiers judiciaires concernant des ressortissants de pays tiers et des apatrides (ECRIS-TCN)

- *Règlement (UE) 2019/816* (JO L 135 du 22.5.2019)
- *Règlement (UE) 2024/1352* (JO L du 22.5.2024)

e-CODEX (e-Justice Communication via Online Data Exchange)

- *Règlement (UE) 2022/850* (JO L 150 du 1.6.2022)

Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête

- *Règlement (UE) 2023/969* (JO L 132 du 17.5.2023)

Interopérabilité des systèmes d'information JAI de l'UE

- *Règlement (UE) 2019/817* (JO L 135 du 22.5.2019)
- *Règlement (UE) 2019/818* (JO L 135 du 22.5.2019)

Protection et traitement des données

- *Règlement (UE) 2018/1725* (JO L 295 du 21.11.2018)
- *Règlement (UE) 2016/679* (JO L 119 du 4.5.2016)
- *Directive (UE) 2016/680* (JO L 119 du 4.5.2016)

Dispositions spécifiques au système en matière de protection des données

- *Règlement (UE) 2018/1726*, articles 2, 35 et 36
- *Règlement (UE) 2018/1860*, articles 16 et 19
- *Règlement (UE) 2018/1861*, articles 9, 15 à 18 et 41 à 57
- *Règlement (UE) 2018/1862*, articles 16 à 18 et 56 à 71
- *Règlement (CE) n° 767/2008*, articles 26 à 32, 34, 42, 43 et 50
- *Règlement (UE) n° 603/2013*, articles 23 à 37
- *Règlement (UE) 2022/850*, articles 7, 11 et 16
- *Règlement (UE) 2017/2226*, articles 5 à 8, 13, 34, 35,

37 à 49, 56, 57, 63, 65 et 72

- *Règlement (UE) 2018/1240*, articles 6, 35, 45, 46, 54 à 70, 73 et 74
- *Règlement (UE) 2019/816*, articles 4, 11, 13, 19, 20, 23 à 27, 29, 31, 32, 34 à 36
- *Règlements (UE) 2019/817*, et *2019/818*, articles 8 à 12, 16, 17, 23 à 25, 28, 35 à 55
- *Règlement (UE) 2023/969*, articles 4, 7, 19 à 26
- *Règlement (UE) 2024/982*, articles 40, 41, 50 à 61, 66, 67, 72, 80

Clause générale de non-responsabilité:

Au moment de l'adoption du présent document, des discussions étaient toujours en cours concernant la date de mise en œuvre du système d'entrée/de sortie (EES), qui n'aura pas lieu avant la fin de 2024, comme initialement prévu. Cela signifie que la finalisation du développement de l'EES se poursuivra en 2025, ce qui aura des incidences à son tour sur plusieurs autres délais fixés pour la mise en œuvre de la feuille de route pour l'interopérabilité.

Par conséquent, les dates de planification globale relatives au développement de l'EES, de l'ETIAS et des éléments d'interopérabilité présentées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées. Cette version du DOCUP sera mise à jour à la suite de l'adoption de la feuille de route révisée sur l'interopérabilité.

Systèmes et outils d'information JAI gérés par l'eu-LISA

Tableau 1. Vue d'ensemble des systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA

Finalité du système	Mise en service	Statut
Asile, migration et frontières		
Eurodac Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile La base de données européenne d'empreintes digitales numérisées pour la gestion des demandes d'asile conformément au règlement de Dublin. Ce système aide à déterminer l'État membre responsable en vérifiant si le demandeur a précédemment demandé l'asile dans un autre pays de l'UE. Afin de mieux lutter contre la migration irrégulière, l'eu-LISA entreprendra une évolution majeure du système, en introduisant de nouvelles fonctionnalités et en repensant son système central.	2003	en service administré par l'eu-LISA depuis juin 2013
Sécurité intérieure et frontières de l'UE		
SIS Système d'information Schengen Le SIS est le plus grand système de partage d'informations pour la gestion des frontières extérieures et la garantie de la sécurité intérieure de l'espace Schengen. Le SIS facilite l'échange d'informations sur les personnes ou objets recherchés ou disparus, et fournit aux autorités compétentes des instructions sur les mesures à prendre lorsque la personne ou l'objet a été détecté. Il constitue donc un outil précieux pour lutter contre la criminalité transfrontière et le terrorisme.	1995	en service administré par l'eu-LISA depuis mai 2013
Routeur central Prüm II Échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière Le nouveau routeur central pour l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière rationalisera et facilitera un échange de données entre les États membres afin de lutter plus efficacement contre la criminalité transfrontière. Il remplacera les connexions individuelles entre les bases de données nationales et étendra les données à partir de l'ADN, des empreintes digitales et de l'immatriculation des véhicules à de nouvelles catégories, telles que les images faciales et les registres de la police.	2027 ¹	en cours de développement
Routeur API Informations préalables sur les passagers Le routeur API facilitera l'identification et le contrôle des voyageurs lors du franchissement des frontières en collectant et en transmettant les données sur les voyageurs et les informations de vol avant l'arrivée. Le routeur servira de point de connexion entre les États membres et les transporteurs aériens pour la collecte et la transmission des données API.	2028*	en attente d'adoption
Schengen, frontières et visas		
VIS Système d'information sur les visas Le VIS facilite le traitement des demandes de visa et la gestion des visas de court séjour pour les ressortissants de pays tiers qui se rendent dans l'espace Schengen ou qui transitent par celui-ci. Il soutient la mise en œuvre de la politique commune des visas de l'UE et contribue à lutter contre la fraude aux visas en aidant à l'identification des personnes qui ne remplissent pas les conditions pour séjourner ou entrer sur le territoire de l'UE.	2011	en service administré par l'eu-LISA depuis décembre 2012
EES Système d'entrée/de sortie L'EES devrait rationaliser les procédures de contrôle aux frontières en remplaçant l'apposition manuelle de cachets sur les passeports par l'enregistrement électronique de tous les ressortissants de pays tiers entrant et sortant de l'espace Schengen. Une fois opérationnel, l'EES garantira un meilleur suivi des séjours autorisés et l'identification des personnes ayant éventuellement dépassé la durée du séjour autorisé, ce qui contribuera à éviter la migration irrégulière et à renforcer la sécurité intérieure, tout en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.	2025	en cours de développement (Le développement de l'EES se poursuivra en 2025)
ETIAS Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages L'ETIAS est un système d'autorisation de voyage en ligne qui s'adresse aux ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa qui se rendent dans 30 pays européens. Ce système de filtrage préalable au voyage compare les informations entre tous les systèmes JAI, ainsi que les bases de données d'Europol et d'Interpol, afin d'identifier à l'avance les risques potentiels en matière de sécurité, de migration irrégulière ou d'épidémie élevée permettant de justifier un refus d'entrée d'un ressortissant d'un pays tiers dans l'espace Schengen. Les autorisations ETIAS seront vérifiées par les transporteurs aériens, maritimes et terrestres avant l'embarquement, ainsi que par les garde-frontières aux frontières de l'espace Schengen.	2025*	en cours de développement

¹* Calendrier provisoire.

Finalité du système	Mise en service	Statut
EU VAP Plateforme de l'UE pour les demandes de visa		
L'EU VAP est une plateforme numérique, commune à tous les États membres, qui permettra aux demandeurs de visa d'introduire une demande de visa en ligne. Elle déterminera automatiquement quel État membre est compétent pour examiner une demande dans les cas où le demandeur a l'intention de se rendre dans plusieurs États membres.	2028	en cours de développement
Finalité du système	Mise en service	Statut
Coopération en matière de justice		
ECRIS RI Système européen d'information sur les casiers judiciaires – Application de référence		
L'ECRIS est un système décentralisé d'échange d'informations entre les États membres sur les casiers judiciaires des citoyens de l'UE ainsi que des ressortissants d'autres pays. L'ECRIS RI met à disposition une interface d'intégration permettant de connecter les registres des casiers judiciaires nationaux des États membres.	2012	en service administré par l'eu-LISA depuis avril 2020
ECRIS-TCN Système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides		
Premier système d'information développé par l'eu-LISA pour le domaine de la justice de l'UE, l'ECRIS-TCN facilite l'échange électronique d'informations sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers et des apatrides. À ce titre, il contribue à assurer le respect du principe de reconnaissance mutuelle des peines et des décisions judiciaires dans toute l'Europe.	2025	en cours de développement
e-CODEX e-Justice Communication via Online Data Exchange		
e-CODEX est une plateforme de communication destinée à faciliter la transmission sécurisée de contenus électroniques entre les autorités judiciaires et les professionnels du droit dans le cadre des procédures judiciaires transfrontières, garantissant ainsi un processus judiciaire plus efficace aux citoyens et aux entreprises partout en Europe. Depuis juin 2024, l'eu-LISA est responsable de la gestion opérationnelle du système e-CODEX ² .	2013	en service administré par l'eu-LISA depuis juin 2024
PC des ECE Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête		
La plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête facilitera la communication et la coopération entre les autorités judiciaires et répressives européennes, les agences compétentes de l'UE et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des enquêtes et des poursuites pénales transfrontières.	2026	en cours de développement
Interopérabilité des systèmes d'information JAI de l'UE		
Nouvelle architecture d'interopérabilité		
L'interopérabilité est la capacité des systèmes interconnectés à partager des données et à échanger des informations, offrant ainsi aux autorités compétentes un accès simplifié à des informations complètes.	2024-2026*	en cours de développement
L'interopérabilité générale des systèmes pour le domaine de la JAI sera assurée par les éléments suivants, qui facilitent les recherches autorisées et l'échange d'informations:		
- le portail de recherche européen (ESP): une fenêtre de recherche unique pour des recherches rapides dans tous les systèmes JAI gérés par l'eu-LISA, - le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) qui permet de recouper des données biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI, - le répertoire commun de données d'identité (CIR) pour l'identification correcte des ressortissants de pays tiers (données biographiques et biométriques), - le détecteur d'identités multiples (MID) permettant de détecter des identités multiples et de combattre la fraude à l'identité.		
Elle inclut en outre le répertoire central des rapports et statistiques (CRRS) pour la génération de rapports agrégés intersystèmes.		

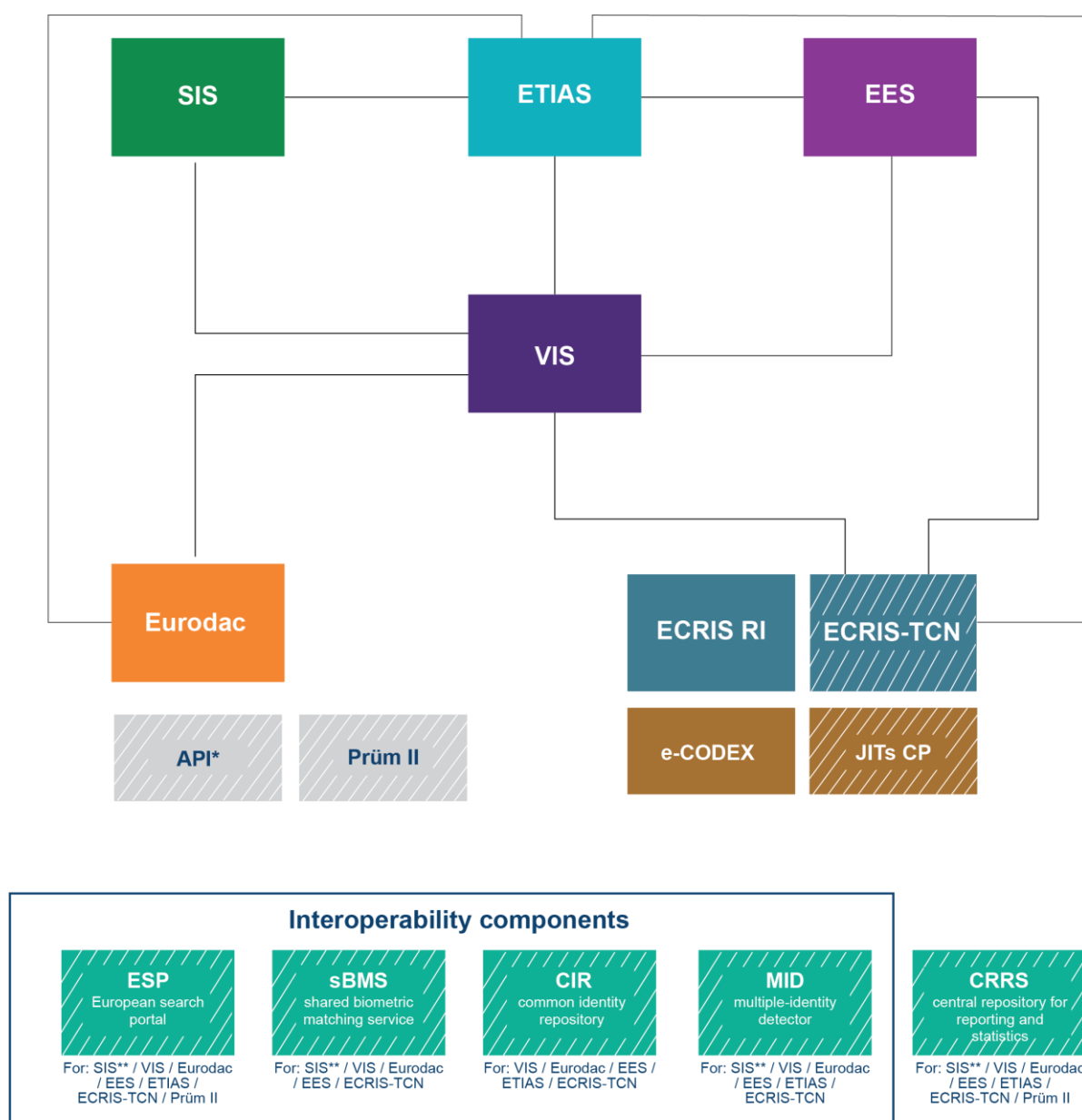
²Décision d'exécution (UE) 2024/1272 de la Commission (JO L 2024/1272 du 14.5.2024).

Relations entre les systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA

Le schéma décrit/représente les échanges d'informations entre les systèmes d'information JAI de l'UE existants – **SIS**, **VIS** et **Eurodac** – et les nouveaux systèmes en cours de développement – **EES**, **ETIAS**, **ECRIS-TCN**, ainsi que les éléments et outils qui permettront l'interopérabilité entre tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA afin de faciliter la gestion intégrée des frontières et le renforcement de la sécurité intérieure pour l'espace Schengen.

Veuillez noter que les liens entre SIS, EES et ETIAS, et entre ECRIS-TCN et EES seront acheminés via les composants d'interopérabilité présentés ci-dessous.

Tableau 2. Aperçu des relations entre les systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA³



^{3*} Adoption de la législation en attente.

^{**} Certaines parties de la fonctionnalité seront reliées à l'architecture globale d'interopérabilité JAI.



Avant-propos de la directrice exécutive

Au cours des dix dernières années, l'eu-LISA s'est imposée comme le cœur numérique de l'espace Schengen. Notre mission est de tirer parti des technologies de pointe pour soutenir les efforts déployés par l'UE et ses États membres pour conserver une Europe ouverte et sûre. Actuellement, tous nos efforts sont axés sur la réalisation de l'objectif ambitieux consistant à mettre en œuvre l'un des systèmes de gestion des frontières les plus avancés au monde. Dans le même temps, la numérisation de la justice est également devenue l'une des principales priorités de l'UE, et l'eu-LISA exploitera le pouvoir de la technologie numérique pour améliorer la collaboration entre les praticiens de la justice et fournir de meilleurs services aux citoyens de l'UE.

En 2025, l'eu-LISA continuera à travailler à la mise en œuvre du programme ambitieux de transformation numérique défini dans la feuille de route pour l'interopérabilité, qui a été approuvée par le Conseil «Justice et affaires intérieures» de l'UE en octobre 2023. Plus important encore, l'Agence poursuivra le déploiement des prochaines vagues de nouveaux systèmes, y compris l'ETIAS, l'ECRIS-TCN et la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PC ECE).

À la suite de l'adoption de la refonte du règlement Eurodac en juin 2024, l'Agence a commencé à mettre en œuvre la mise à niveau complète du système de gestion de la migration et de l'asile, qui doit être achevée d'ici juin 2026. En outre, l'eu-LISA poursuivra également le développement du nouveau routeur Prüm pour une coopération policière renforcée, en vue de le mettre en œuvre en 2027.

Parallèlement au développement de nouveaux systèmes, l'eu-LISA continuera à assurer la gestion opérationnelle sans faille des systèmes JAI existants relevant de sa compétence: SIS, VIS, Eurodac et e-CODEX, en maintenant un haut niveau de disponibilité et de réactivité. Comme toujours, la sécurité des systèmes et la protection des données resteront parmi nos plus hautes priorités.

En outre, l'Agence poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action de gestion stratégique pour l'amélioration de l'organisation. Tous ces éléments sont intégrés dans les cinq priorités clés de l'eu-LISA fixées pour 2025:

- assurer le fonctionnement et la mise en œuvre efficaces des systèmes d'information JAI de l'UE confiés à l'eu-LISA, en adoptant progressivement un nouveau mode de travail et en modernisant son modèle opérationnel,
- poursuivre l'amélioration des performances de l'Agence en matière de conformité,
- encourager la participation active du personnel en faisant de l'eu-LISA un lieu de travail agréable, apte à attirer et retenir de nouveaux talents;
- examiner l'application de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et les technologies

en nuage,

- consolider la gouvernance de l'Agence et ses relations avec les principales parties prenantes, en particulier les institutions de l'UE, les États membres, les pays hôtes, le monde universitaire et l'industrie.

Nous reconnaissons que pour atteindre ces objectifs ambitieux, nous devons trouver d'autres gains d'efficacité, faire encore plus avec moins. Cet objectif peut être atteint en tirant parti de nos capacités internes, en investissant davantage dans le recrutement pour nous assurer que nous possédons les bonnes compétences en interne, en mettant en œuvre une nouvelle stratégie d'approvisionnement et en introduisant des solutions fondées sur l'IA pour les tâches de routine, afin de nous concentrer sur un travail à plus forte valeur ajoutée.

Il faut de la concentration et une détermination stratégique pour gérer et développer des systèmes d'information à grande échelle qui rationaliseront et amélioreront la collaboration entre les autorités JAI dans toute l'Europe, tout en fournissant de meilleurs services à nos citoyens. En 2025, l'eu-LISA continuera de travailler sans relâche pour fournir de meilleurs services qui auront une incidence positive sur la vie de près de 450 millions de citoyens européens. Pour ce faire, nous tirerons parti des nouvelles technologies et numériserons les processus qui répondent à la vision de l'UE d'être un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Le chemin à parcourir pour atteindre ces objectifs ambitieux sera semé d'embûches, mais en travaillant ensemble, nous restons déterminés à mettre en œuvre la feuille de route pour l'interopérabilité dans le domaine de la JAI dans l'UE et, plus généralement, à aider l'espace Schengen et l'Europe à réaliser avec succès leurs aspirations en matière de transformation numérique.

Marili Männik,

Directrice exécutive faisant fonction

Déclaration de mission

L'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) est responsable du fonctionnement opérationnel et de l'évolution continue des systèmes d'information à grande échelle de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI)⁴. Depuis le début de ses activités en 2012, l'Agence contribue à la mise en œuvre d'un large éventail de politiques JAI allant des visas, de la migration et de l'asile à la sécurité intérieure et à la justice. Les responsabilités de l'eu-LISA consistent essentiellement à faciliter l'échange efficace d'informations entre les autorités compétentes de toute l'Europe, afin de garantir une gestion opportune des frontières extérieures de l'UE fondée sur les données, ainsi que dans le domaine de la justice, tout en offrant une expérience sûre et fluide aux voyageurs internationaux.

La priorité essentielle de l'Agence est d'assurer le fonctionnement efficace, sûr et ininterrompu des systèmes d'information JAI de l'UE, en respectant les bases juridiques et les accords de niveau de service respectifs, ainsi que les exigences applicables en matière de protection des données et de sécurité. La disponibilité permanente de ces systèmes d'information est essentielle pour garantir la sécurité intérieure de l'UE et garantir la liberté de circulation des citoyens de l'UE.

Afin de garantir le fonctionnement efficace de l'espace Schengen, l'eu-LISA administre actuellement les systèmes suivants:

- le système d'information Schengen (**SIS**),⁵
- le système d'information sur les visas (**VIS**),⁶
- le système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (**Eurodac**)⁷,

En outre, l'eu-LISA soutient également la numérisation du domaine de la justice de l'UE en facilitant la communication sécurisée entre les autorités judiciaires dans les procédures civiles et pénales transfrontières par l'intermédiaire du

- du **système e-CODEX** (e-justice Communication via Online Data Exchange),⁸
- l'application de référence du système européen d'information sur les casiers judiciaires (**ECRIS RI**).

Afin de renforcer davantage la gestion des frontières fondée sur les données et la sécurité intérieure de l'espace Schengen, l'eu-LISA a été chargée de développer une **architecture d'interopérabilité complète pour le domaine de la JAI**, ainsi que les **nouveaux systèmes** suivants:

- le système d'entrée/de sortie (**EES**),⁹
- le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (**ETIAS**),¹⁰
- le système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides (**ECRIS-TCN**),¹¹

⁴ Règlement (UE) 2018/1726 (JO L 295 du 21.11.2018).

⁵ Règlements (UE) 2018/1860, 2018/1861, 2018/1862; et règlement (UE) 2022/1190 (JO L 185 du 12.7.2022).

⁶ Décisions 2004/512/CE, et 2008/633/JAI du Conseil, décision 2008/602/CE de la Commission, règlement (CE) n° 767/2008, et règlements (UE) 2021/1133, 2021/1134, 2023/2667, et 2023/2685.

⁷ Règlement (CE) n° 1560/2003 de la Commission, et règlements (UE) n° 603/2013, 604/2013, 2024/1356 et 2024/1358.

⁸ Règlement (UE) 2022/850 (JO L 150 du 1.6.2022).

⁹ Règlement (UE) 2017/2226 (JO L 327 du 9.12.2017).

¹⁰ Règlements (UE) 2018/1240, et 2018/1241.

¹¹ Règlement (UE) 2019/816 et règlement (UE) 2024/1352.

- le répertoire central des rapports et statistiques (**CRRS**),
- et les **éléments d'interopérabilité**: portail de recherche européen (**ESP**), service partagé d'établissement de correspondances biométriques (**BMS partagé**), répertoire commun de données d'identité (**CIR**), détecteur d'identités multiples (**MID**).¹²

Au cours des deux dernières années, l'Agence a également été chargée de développer plusieurs nouvelles initiatives:

- le **routeur central Prüm II** (échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière)¹³,
- le **routeur API** (informations préalables sur les passagers),¹⁴
- **Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête** (PC des ECE)¹⁵,
- **la plateforme de l'UE pour les demandes de visa** (EU VAP)¹⁶,
- **Application de voyage numérique de l'UE** (DTA).¹⁷

Afin de fournir une expertise de pointe à ses principales parties prenantes (la Commission, les États membres et d'autres agences de l'UE), l'eu-LISA suit activement les dernières évolutions en matière de **recherche et d'innovation** afin d'identifier et de tester de nouvelles solutions technologiques pour renforcer encore son efficacité opérationnelle et stimuler la transformation numérique dans le domaine de la JAI. En outre, l'eu-LISA fournit des services de haute qualité aux utilisateurs finaux des systèmes JAI, y compris une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, la formation des utilisateurs et l'établissement de rapports sur la performance des systèmes.

L'Agence reste transparente et responsable vis-à-vis de ses parties prenantes et des citoyens de l'UE.

Protection des données

Tandis qu'elle poursuit sa mission, ses objectifs et ses activités quotidiennes, l'Agence s'engage à assurer un **niveau élevé de protection des données**, conformément au droit de l'Union en matière de protection des données, y compris des dispositions spécifiques relatives à chaque système d'information à grande échelle dans son champ d'application, ainsi que le prévoit l'article 2, point f), du règlement fondateur de l'eu-LISA.

Le traitement des données à caractère personnel par l'eu-LISA tient pleinement compte des droits fondamentaux, notamment du respect de la vie privée et familiale et de la protection des données à caractère personnel, tels que consacrés aux articles 7 et 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE¹⁸. L'Agence respecte tous les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2018/1725¹⁹, à savoir la limitation des finalités, la minimisation des données, l'exactitude, la responsabilité, la limitation de la conservation, l'intégrité et la confidentialité. Dans la mise en œuvre et la gestion opérationnelle des systèmes et de leur interopérabilité, l'eu-LISA accorde une attention particulière au principe de **protection des données dès la conception et par défaut**, conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2018/1725, à l'article 25 du règlement (UE) 2016/679²⁰ et à l'article 20 de la directive (UE) 2016/680²¹.

¹² *Règlements (UE) 2019/817 et 2019/818* (JO L 135 du 22.5.2019).

¹³ *Règlement (UE) 2024/982* (JO L 2024/982 du 5.4.2024).

¹⁴ La Commission a présenté *deux propositions de règlements* sur la collecte et le transfert des **informations préalables sur les passagers** (API).

¹⁵ *Règlement (UE) 2023/969* (JO L 132 du 17.5.2023).

¹⁶ *Règlement (UE) 2023/2667* (JO L du 7.12.2023).

¹⁷ *Proposition de règlement établissant l'application de voyage numérique de l'UE* [COM (2024) 670 final].

¹⁸ *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* (JO C 202 du 7.6.2016, p. 389-405).

¹⁹ *Règlement (UE) 2018/1725* du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données (**RPDUE**).

²⁰ *Règlement (UE) 2016/679* du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, **RGPD**).

²¹ *Directive (UE) 2016/680* du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données.



MISSION

We aim to support the EU and the Member States in their efforts to keep Europe open and secure through advanced technology



VISION

We strive to provide innovative and practical solutions for the EU's evolving needs while driving digital transformation in the area of justice and home affairs



CORE VALUES

ACCOUNTABILITY: deploying a robust governance framework, cost-efficient operations and sound financial management

TRANSPARENCY: engaging in continuous dialogue with key stakeholders to define eu-LISA's long-term development strategy

EXCELLENCE: having the right organisational structure, processes, and people to ensure service continuity and quality of tools provided to the Member States

CONTINUITY: making the best use of expertise, knowledge and investments provided by the Member States, and their continued development

TEAMWORK: empowering each team member to make the best use of their knowledge and experience, contributing to shared success

CUSTOMER FOCUS: ensuring that eu-LISA's activities are always aligned with the needs and demands of its stakeholders



HEADQUARTERS
TALLINN,
ESTONIA



OPERATIONAL SITE
STRASBOURG,
FRANCE*



BACKUP SITE
ST. JOHANN IM PONGAU,
AUSTRIA



LIAISON OFFICE
BRUSSELS,
BELGIUM

* The development and operational management of the e-CODEX is in Tallinn, Estonia.

[PLEASE LEAVE EMPTY]

Introduction

Le présent document unique de programmation (DOCUP) présente une **vue d'ensemble structurée des objectifs et activités prévus par l'Agence, y compris l'affectation des ressources (financières et humaines) afin de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans l'accomplissement de son mandat.**

Le DOCUP présente les priorités et les activités de l'eu-LISA sur la base des objectifs opérationnels de l'Agence et des priorités politiques de l'UE. Dès lors, il fournit aux parties prenantes de l'eu-LISA la clarté et l'assurance que l'Agence adopte une approche systématique et cohérente pour s'acquitter de son mandat en utilisant efficacement les ressources humaines et financières allouées.

En outre, le DOCUP sert également de décision de financement exposant les allocations de ressources de l'eu-LISA pour toutes les activités prévues pour 2024. Ce document vise à apporter une indication claire des ressources nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences et aux besoins émergents, tout en maintenant et en développant davantage les niveaux d'excellence opérationnelle existants.

- La section 1 présente une **vue d'ensemble du contexte économique, politique et réglementaire** du travail de l'eu-LISA, reprenant en détail les défis, les besoins et les priorités auxquels ce document vise à répondre.
- La section 2 décrit le **plan pluriannuel triennal (2025-2027)**, les activités et les ressources, en donnant un aperçu détaillé de l'orientation à long terme de l'Agence, et ses plans pour atteindre les buts et objectifs stratégiques.
- La section 3 développe la manière dont l'Agence prévoit de mettre en œuvre ses **priorités pluriannuelles en 2025**, y compris la ventilation des ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre ces objectifs.
- Les annexes du présent document apportent une **vue plus détaillée de l'utilisation des ressources**, tout en apportant une transparence supplémentaire concernant les travaux et les opérations de l'Agence.

Contexte juridique

L'article 24, paragraphe 3, point d), du règlement fondateur de l'eu-LISA (UE) 2018/1726 charge le directeur exécutif de préparer le document unique de programmation de l'Agence et de procéder à des consultations avec la Commission et les groupes consultatifs avant de le soumettre pour adoption au conseil d'administration.

L'article 19, paragraphe 1, points q) et r), de ce même règlement charge le conseil d'administration d'adopter le document unique de programmation de l'Agence.



Structure du document de programmation

Le présent document de programmation est structuré conformément aux orientations de la Commission²². La présentation des activités de l'Agence s'articule autour d'un ensemble de **portefeuilles**.²³ Dans ce contexte, un «portefeuille» désigne un ensemble d'activités, de projets individuels et de tâches hors projets gérés en tant que groupe. Les portefeuilles sont regroupés selon les domaines de travail opérationnel de l'Agence: migration et asile, sécurité intérieure et coopération en matière répressive, Schengen, frontières et visas, coopération

²² Communication de la Commission du 20 avril 2020 [COM (2020) 2297] sur le renforcement de la gouvernance des organismes de l'Union relevant de l'article 70 du règlement financier 2018/1046 ainsi que sur les orientations relatives aux documents uniques de programmation (DOCUP).

²³ Le nombre de portefeuilles est susceptible d'évoluer au fil du temps en fonction de l'évolution des tâches confiées à l'eu-LISA.

judiciaire, interopérabilité et infrastructure, ainsi que soutien aux opérations, à la gouvernance et aux fonctions institutionnelles.

Cette approche garantit une meilleure coordination entre les différents projets et les activités qui ne relèvent d'aucun projet, tout en facilitant la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de l'eu-LISA grâce à une utilisation optimisée des ressources humaines et financières disponibles. Elle permet également des synergies et des économies d'échelle, ainsi que l'utilisation optimale des ressources humaines et financières disponibles.

CONTEXTE GÉNÉRAL



1

Contexte politique

Le mandat de l'eu-LISA et ses activités opérationnelles de base contribuent à la mise en œuvre des **orientations politiques définies par la Commission européenne** pour la période 2019-2024²⁴. En décembre 2022, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont fait une déclaration commune sur les priorités législatives de l'UE pour 2023 et 2024²⁵. Ces priorités comprennent la finalisation de la **réforme de l'immigration et de l'asile**²⁶, et la révision du **code frontières Schengen**²⁷. Parmi les autres priorités liées au mandat de l'eu-LISA figurent la **numérisation des procédures en matière de visa et des documents de voyage**, **l'échange d'informations entre les autorités répressives** et l'obligation de communiquer à l'avance les informations relatives aux passagers.

À ce stade de la préparation du DOCUP, les priorités du nouveau collège de la Commission, qui sera nommé à la fin de l'année 2024, ne sont pas encore connues. Toutefois, l'Agence s'est engagée à mettre en œuvre les politiques européennes pertinentes dans le cadre de son mandat.

Le

📌 Article 3, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne

L'Union offre à ses citoyens un **espace de liberté, de sécurité et de justice** sans frontières intérieures, au sein duquel est assurée la **libre circulation des personnes**, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène.



Le programme de travail de l'Agence répond parfaitement à la priorité de la Commission consistant à **promouvoir le mode de vie européen** par sa contribution au maintien d'un **espace Schengen pleinement opérationnel**. L'Agence contribue aux initiatives de gestion des migrations et de sécurité intérieure en exploitant et en gérant des services de technologies de l'information et des outils numériques pertinents qui soutiennent le renforcement de la gestion des frontières extérieures de l'UE et la réforme du régime d'asile européen. La contribution de l'eu-LISA à la **transformation numérique de l'Europe** se concentre sur la fourniture de nouveaux systèmes pour offrir de meilleurs services aux États membres et, en fin de compte, aux citoyens de l'UE, en introduisant des technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, la biométrie et la cybersécurité, conformément aux réglementations pertinentes en matière de protection et de sécurité des données. En 2024, l'Agence a commencé à examiner la possibilité d'utiliser des technologies en nuage souveraines pour soutenir son travail, tout en tenant compte des contraintes spécifiques de l'eu-LISA. De plus, l'Agence accroît ses efforts pour **soutenir la numérisation du domaine de la justice dans l'UE**, ainsi que des procédures de migration, d'asile et de visas relevant de son mandat.

L'UE continuera d'apporter son **soutien indéfectible à l'Ukraine**, au peuple ukrainien et aux Européens qui sont confrontés à des difficultés en raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Dans un esprit de solidarité, l'Agence reste déterminée à aider les institutions et agences de l'UE, ainsi que les États membres, au moyen de tous les outils disponibles dans le cadre de son mandat. L'Agence contribue au soutien de l'UE à l'Ukraine grâce aux efforts partagés du réseau des agences JAI (RAJAI), au rôle essentiel joué par certains des systèmes des technologies de l'information administrés par l'eu-LISA (en particulier le SIS et Eurodac), ainsi que par de nouveaux systèmes et outils en cours de développement, tels que l'EES et la plateforme de coopération des ECE. En outre, l'Agence est prête à offrir conseils et appui à la Commission et aux États membres sur des questions techniques liées aux systèmes existants ou nouveaux. En particulier, la guerre ayant remodelé le paysage des menaces pour la cybersécurité, l'eu-LISA poursuivra et améliorera encore sa collaboration avec les institutions et agences de l'UE en matière de cybersécurité et de résilience, tout en renforçant continuellement la sécurité de ses données et de son infrastructure physique.

Changements et tendances de la situation de l'UE et contribution aux politiques existantes

L'efficacité et l'efficacité des **politiques de l'UE en matière d'asile, de migration et de contrôle des frontières extérieures**, ainsi que la capacité de répondre aux **menaces de sécurité en constante évolution** (à savoir le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité), reposent sur un échange d'informations en temps utile et complet entre les autorités compétentes à travers l'Europe, échange facilité par des systèmes d'information modernes. Ces besoins politiques, institutionnels et opérationnels sont traités par de nouveaux systèmes (EES,

²⁴ Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024, novembre 2019.

²⁵ Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne sur les *priorités législatives de l'UE pour 2023*, 15 décembre 2022.

²⁶ Parlement européen (2022) *Train de mesures de l'UE sur la migration légale. Vers une approche fondée sur les droits pour attirer des compétences et des talents dans l'UE*, Direction générale des Politiques internes, décembre 2022.

²⁷ Parlement européen (2022) *Révision du code frontières Schengen*, Service de recherche du Parlement européen, avril 2022.

ETIAS et ECRIS-TCN), ainsi que par des composants et des outils (ESP, BMS partagé, CIR, MID, CRRS) qui constitueront la nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI de l'UE. Comme indiqué dans la **feuille de route pour l'interopérabilité** approuvée par le Conseil JAI en octobre 2023, les éléments de cette architecture d'interopérabilité seront progressivement déployés lors de vagues consécutives de déploiement afin de fournir une approche intelligente intégrée pour garantir la sécurité intérieure de l'Europe.

En tant qu'agence de l'UE chargée de la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA continuera d'être un des **contributeurs et une partie prenante clés dans le domaine de la JAI de l'UE**. Dans les années à venir, l'application de **technologies nouvelles et innovantes** garantira une coopération opérationnelle plus efficace et axée sur l'information entre les États membres et les agences JAI de l'UE, et l'interopérabilité des systèmes JAI répondra mieux aux besoins des utilisateurs finaux, en proposant une approche intégrée et intelligente pour garantir la sécurité intérieure.

Dans ce contexte, l'Agence reste engagée à mettre en œuvre les objectifs de la **stratégie de l'Union européenne pour l'union de la sécurité pour la période 2020-2025**, en particulier la quatrième priorité de la stratégie consistant à créer un **solide écosystème européen de la sécurité**²⁸. À la suite de la mise en œuvre intégrale des règlements de refonte du SIS en mars 2023, l'eu-LISA continuera de soutenir l'évolution continue afin de faciliter la coopération entre les services répressifs, les autorités frontalières et les autorités chargées des migrations dans toute l'Europe.

En outre, l'eu-LISA vise à soutenir une **gestion moderne et efficace des frontières extérieures** grâce au **système d'information sur les visas (VIS) révisé**²⁹ et à l'introduction de deux nouveaux systèmes: le système d'entrée/de sortie (**EES**) et le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (**ETIAS**), qui présenteront le double avantage de maintenir la sécurité intérieure de l'espace Schengen tout en facilitant les voyages internationaux et la liberté de circulation.

Premièrement, le **règlement Prüm II** relatif à l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière confiera à l'eu-LISA le développement et la gestion opérationnelle ultérieure d'un nouveau routeur central, qui remplacera le système actuel de connexions individuelles entre des bases de données nationales³⁰. Une fois opérationnel, ce routeur facilitera l'échange d'informations et améliorera la coopération entre les autorités répressives nationales, en utilisant la nouvelle architecture d'interopérabilité. Actuellement, les actes d'exécution sont en cours de rédaction au niveau des comités et l'eu-LISA se prépare au développement du système, dont l'entrée en service est provisoirement prévue pour 2027.

En vertu du règlement sur la **numérisation de la procédure en matière de visa**, l'eu-LISA est également responsable du développement technique et de la gestion opérationnelle de la **plateforme de l'UE pour les demandes de visa** (EU VAP), qui simplifiera et modernisera la procédure de demande de visa Schengen pour les ressortissants de pays tiers³¹. Conformément à la planification provisoire, la plateforme EU VAP devrait commencer à fonctionner d'ici à 2028.

En outre, deux propositions législatives concernent l'eu-LISA:

- un routeur pour la collecte et le transfert des **informations préalables sur les passagers** (API) afin de rationaliser davantage l'identification des voyageurs et de simplifier la gestion des frontières³². Selon ces propositions, qui remplacent l'actuelle directive API³³, l'eu-LISA sera chargée de la conception, de la mise au point, de l'hébergement et de la gestion technique du routeur API, qui servira de connecteur entre les États membres et les transporteurs aériens pour la collecte et la transmission des données API. Le routeur API devrait être opérationnel en 2028.
- Plus récemment, l'eu-LISA s'est vu proposer de développer l'**«application de voyage numérique de l'UE»** (DTA) pour la soumission électronique des données de voyage, conjointement avec le routeur Voyageurs qui transmet les données de voyage aux autorités compétentes³⁴. Selon la proposition, l'eu-LISA sera chargée de développer et d'exploiter le système central de l'UE permettant d'obtenir un

²⁸ Communication de la Commission relative à la stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité 2020-2025, 24 juillet 2020, [COM (2020) 605 final].

²⁹ Règlement (UE) 2021/1134 du 7 juillet 2021 aux fins de réformer le système d'information sur les visas (VIS).

³⁰ Règlement (UE) 2024/982 relatif à la consultation et à l'échange automatisés de données dans le cadre de la coopération policière (règlement Prüm II).

³¹ Règlement (UE) 2023/2667 du 22 novembre 2023 en ce qui concerne la numérisation de la procédure de demande de visa.

³² La Commission a présenté des propositions pour deux règlements sur la collecte et le transfert des informations préalables sur les passagers (API).

³³ Directive 2004/82/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'obligation pour les transporteurs de communiquer les données relatives aux passagers (JO L 261 du 6.8.2004).

³⁴ Proposition de règlement établissant l'application de voyage numérique de l'UE) /.../ [COM(2024) 670 final].

authentifiant de voyage numérique (DTC) à partir des documents de voyage physiques existants et de les soumettre, avec les données de voyage pertinentes, aux autorités responsables.

Outre les solutions concernant la gestion des voyages internationaux et des frontières, l'Agence renforce également sa contribution à la **numérisation de la justice** grâce au développement et à la gestion opérationnelle d'outils et de plateformes d'information qui améliorent la coopération dans le domaine de la justice de l'UE³⁵. Le 3 juin 2024, l'eu-LISA a repris la responsabilité de la gestion du **système e-CODEX**, qui est un catalyseur essentiel de la numérisation des procédures judiciaires transfrontières³⁶. En outre, l'eu-LISA a été chargée de concevoir, de développer et d'exploiter la future **plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête** (PC des ECE)³⁷. La date de démarrage opérationnel de la plateforme sera déterminée par la Commission, au plus tard deux ans et demi après l'entrée en vigueur du règlement.

Le travail de l'eu-LISA s'inspire largement de la stratégie Schengen de la Commission, du mécanisme révisé d'évaluation et de contrôle Schengen (SEMM) et du rapport 2024 sur la situation dans l'espace Schengen³⁸. La **stratégie Schengen** vise à renforcer et à améliorer la résilience de l'espace Schengen (le plus grand espace de libre circulation au monde)³⁹. En principe, tous les systèmes d'information JAI exploités par l'eu-LISA servent de mesures compensatoires pour faciliter la libre circulation au sein de l'espace Schengen, et le mécanisme révisé d'évaluation et de contrôle de Schengen (**SEMM**) vise à aider les États membres à mettre en œuvre l'acquis de Schengen en renforçant plusieurs éléments du mécanisme d'évaluation et de contrôle, y compris le rôle des agences JAI.⁴⁰ Dans cette optique, l'eu-LISA continuera à participer et à contribuer au SEMM, comme l'a demandé la Commission.

En outre, l'eu-LISA continuera de soutenir la mise en œuvre et la poursuite du développement du **mécanisme de préparation et de gestion de crise en matière de migration**, ainsi que sa contribution active à l'élaboration et à la préparation du **baromètre Schengen+** en fournissant les informations et les statistiques nécessaires à l'identification des risques dans les domaines des frontières, de la migration, de la sécurité intérieure et des visas, dans les limites définies dans les règlements spécifiques aux systèmes. En collaboration avec d'autres agences de l'UE et dans le cadre de son mandat légal, l'eu-LISA contribuera également à améliorer la **connaissance de la situation et les prévisions** au niveau de l'UE en ce qui concerne la gestion des migrations et la sécurité intérieure. En tant que titulaire de la présidence du réseau des agences JAI en 2024, l'eu-LISA a été chargée par la Commission et le groupe «Affaires Schengen» de diriger l'initiative de cartographie des outils existants d'établissement de rapports Schengen des agences JAI dans les domaines de la lutte contre le trafic de migrants et le trafic de drogue.

Avec le **nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile**, adopté en mai 2024, l'eu-LISA jouera un rôle important dans la poursuite du développement d'**Eurodac**, le système de gestion de l'asile de l'UE⁴¹. Le **règlement Eurodac (refonte)** est l'un des piliers opérationnels soutenant le nouveau cadre juridique, et le développement et la mise en service en temps utile du système constituent une condition préalable essentielle à la mise en œuvre de tous les autres éléments du pacte⁴². Parallèlement à l'exploitation du système Eurodac existant, l'eu-LISA développera un nouveau système interopérable et intégré pour la gestion des migrations et des frontières afin de lutter plus efficacement contre la migration irrégulière. Une fois opérationnel, le nouveau système contribuera à l'application des nouvelles règles de responsabilité et à la mise en œuvre des nouvelles règles de solidarité en créant des liens clairs et cohérents entre des personnes spécifiques et les procédures auxquelles elles sont soumises, tout en facilitant la détection des mouvements non autorisés vers d'autres États membres.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, l'eu-LISA est l'un des acteurs qui contribuent à la mise au point d'une **approche européenne intégrée et cohérente de l'intelligence artificielle (IA)**: un ensemble de règles

³⁵ Communication de la Commission sur la *numérisation de la justice au sein de l'Union européenne*: Une panoplie de possibilités [COM(2020) 710 final].

³⁶ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le *site web consacré à e-CODEX de l'eu-LISA*.

³⁷ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le *site consacré aux équipes communes d'enquête* de la Commission.

³⁸ *Rapport 2024 sur la situation dans l'espace Schengen*, communication de la Commission, 16 avril 2024 [COM(2024)/173 final].

³⁹ *Stratégie pour un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient* [COM (2021) 277 final].

⁴⁰ *Règlement (UE) 2022/922 du Conseil* relatif au mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen.

⁴¹ Pour en savoir plus, consultez la page de la DG HOME consacrée au *nouveau pacte sur la migration et l'asile*.

⁴² *Règlement (UE) 2024/1358* du 14 mai 2024 relatif à la **création d'Eurodac** pour la comparaison des données biométriques aux fins de l'application efficace des règlements (UE) 2024/1351 et (UE) 2024/1350 et de la directive 2001/55/CE du Conseil et aux fins de l'identification des ressortissants de pays tiers et apatrides en séjour irrégulier, et relatif aux demandes de comparaison avec les données d'Eurodac présentées par les autorités répressives des États membres et par Europol à des fins répressives, JO L 2024/1358 du 22 mai 2024 (JO L du 22.5.2024).

harmonisées concernant la conception, le développement et l'utilisation des systèmes d'IA sur la base d'une approche proportionnée fondée sur les risques⁴³. Grâce au soutien de la Commission, l'**eu-LISA a pour ambition à long terme de permettre à l'IA de jouer un rôle clé dans les domaines de la sécurité intérieure, de la migration et de la justice**. À cette fin, l'Agence continue de renforcer ses capacités internes, tout en approfondissant et en élargissant son expertise en la matière. L'accent est mis sur l'examen des possibilités, des avantages et des limites de l'utilisation de solutions d'IA pour les systèmes d'information JAI (par exemple, pour le BMS partagé, le CRRS et l'ETIAS), ainsi que pour les fonctions de soutien, telles que la surveillance des applications et de l'infrastructure de l'eu-LISA, et à des fins de cybersécurité. En outre, l'eu-LISA a également commencé à mettre en œuvre des solutions d'IA pour les activités institutionnelles.

L'Agence s'engage à rester à la pointe de **l'innovation numérique dans le domaine de la JAI de l'UE**. Tous les domaines prioritaires de l'eu-LISA, à savoir le contrôle aux frontières, la migration, la sécurité intérieure et la justice, connaissent une transformation fondamentale grâce à la numérisation et à l'automatisation. La capacité à déployer des systèmes et des outils informatiques plus sophistiqués, plus souples et plus intégrés contribue à garantir la réponse efficace de l'UE à un paysage de menaces et de défis pour la sécurité en constante évolution.

Ces évolutions exigent de l'eu-LISA qu'elle se concentre davantage sur la **cybersécurité** et la lutte contre les menaces dans le domaine cybernétique. L'Agence reconnaît les défis posés par l'ère numérique et s'engage à veiller à ce que toutes ses activités soient conformes au **règlement sur la cybersécurité** de l'UE, qui prévoit un large éventail de mesures pour assurer la sécurité des échanges d'informations entre les États membres et les agences de l'UE concernées, ainsi que la sécurité globale des systèmes d'information administrés par l'eu-LISA.⁴⁴

Afin de garantir une prestation de services stable à toutes les parties prenantes, l'eu-LISA continue de renforcer sa résilience organisationnelle en mettant en œuvre une approche commune de **continuité et de reprise des activités** pour tous les systèmes d'information JAI qu'elle gère. Outre le règlement sur la cybersécurité, l'Agence mettra en œuvre les exigences de sécurité découlant de la proposition législative présentée en 2022 pour un **règlement de l'UE sur la sécurité de l'information**⁴⁵, et adaptera son cadre politique actuel en matière de sécurité et de continuité des activités au nouveau régime applicable à l'ensemble des institutions, organes et agences de l'UE.

Coopération avec des partenaires clés

Les principaux partenaires de l'Agence sont les autorités nationales des États membres dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, les institutions et agences de l'UE, ainsi que les représentants de l'industrie, les instituts de recherche, le grand public et les médias. Conformément au cadre réglementaire, les États membres, la Commission européenne et les agences compétentes de l'UE sont représentés au sein des organes de gouvernance de l'eu-LISA pour les systèmes d'information JAI. Au sein de l'UE, l'Agence coopère étroitement avec la Commission, le Parlement, le Conseil et la Cour des comptes européenne. En outre, l'eu-LISA entretient des interactions étroites avec le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE).

Au fil des ans, l'eu-LISA a favorisé une coopération étroite et fructueuse avec un large éventail d'**agences de l'UE**, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en comptant parmi ses partenaires les plus proches Europol, Eurojust, Frontex, le CEPOL (Agence de l'UE pour la formation des services répressifs), l'Agence de l'UE pour l'asile (EUAA) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Par exemple, l'eu-LISA coordonne des activités de formation avec Frontex, CEPOL et la FRA. En outre, l'eu-LISA coopère également avec l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA), l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). Ces relations interagences bilatérales sont régies par des accords de travail et des protocoles d'accord qui ont été conclus avec le CEPOL, Europol, Eurojust, l'EUAA, la FRA, Frontex et l'ENISA.

L'Agence vise à conclure un arrangement de travail avec l'**Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne** (AESA), afin de développer des relations de travail plus étroites qui faciliteraient la mise en œuvre des règlements d'application de l'EES et de l'ETIAS pour les transporteurs, en particulier des dispositions relatives au (dés)enregistrement. À cette fin, les deux agences ont élaboré un projet d'arrangement de travail pour permettre l'échange d'informations avec les transporteurs aériens enregistrés auprès de l'AESA. Tout arrangement de travail de ce type sera soumis à l'approbation préalable de la Commission et à l'autorisation du conseil d'administration de l'eu-LISA⁴⁶.

⁴³ *Règlement (UE) 2024/1689* du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (**règlement sur l'intelligence artificielle**).

⁴⁴ *Règlement (UE, Euratom) 2023/2841* du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un **niveau élevé commun de cybersécurité** dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L 18 du 18.12.2023).

⁴⁵ Proposition de règlement relatif à la *sécurité de l'information dans les institutions, organes et organismes de l'Union* [COM(2022) 119 final].

⁴⁶ Article 43, paragraphe 2, du *règlement (UE) 2018/1726*.

Le renouvellement prévu de l'arrangement de travail avec **Frontex** découle de l'élargissement des mandats des deux agences au cours des dernières années et d'une décision à cet effet du conseil d'administration de Frontex adoptée en 2022. Des discussions sont en cours pour accroître encore la fourniture de services d'hébergement de sauvegarde pour les systèmes de Frontex.

L'**ENISA** et la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission (DG CONNECT) ont entamé des consultations avec l'eu-LISA pour qu'elle apporte son expertise à la plateforme unique de signalement qui doit être mise en œuvre par l'ENISA, comme le prévoit le **règlement sur la cyberrésilience**⁴⁷.

L'Agence reste un membre actif du **réseau des agences JAI** (RAJAI), qui comprend neuf agences de l'UE opérant dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. L'eu-LISA est également un membre actif du **pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure**, hébergé par Europol, où elle préside le groupe de travail sur la biométrie.

En outre, l'eu-LISA continue également de contribuer aux travaux du **réseau des agences de l'Union européenne** (RAUE) en participant à des réunions semestrielles de haut niveau, en prenant part à la majorité des sous-réseaux du RAUE et en échangeant régulièrement des bonnes pratiques avec d'autres agences sur diverses questions administratives (par exemple, le budget et les finances, les ressources humaines, la communication, les questions juridiques, les questions environnementales, la cybersécurité, etc.). Par l'intermédiaire du RAUE, l'eu-LISA apporte sa contribution et son expertise à la préparation des propositions législatives de la Commission, en particulier celles relatives à la cybersécurité et à la sécurité de l'information.

L'Agence attend avec intérêt une coopération plus étroite avec **Eurostat** dans le domaine des statistiques et une contribution aux activités de normalisation liées aux fichiers administratifs pertinents pour la production de statistiques européennes⁴⁸. Cette coopération sera formalisée sous la forme d'un protocole d'accord entre la Commission (Eurostat) et l'eu-LISA. En outre, l'eu-LISA coopère également activement avec le **Centre commun de recherche** (DG JRC) de la Commission.

⁴⁷ *Règlement (UE) 2024/2847* du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (**règlement sur la cyberrésilience**) (JO L du 20.11.2024).

⁴⁸ Article 17, point a), du *règlement (CE) n° 223/2009* relatif aux statistiques européennes.

PLANIFICATION PLURIAN- NUELLE



2

1. Programme de travail pluriannuel

Au fil des ans, l'eu-LISA est passée d'une petite agence technique à un contributeur fiable et de confiance aux politiques de numérisation de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI). L'Agence s'engage dans une coopération proactive et un échange d'informations entre les parties prenantes concernées au niveau de l'UE, défend les droits fondamentaux des citoyens et observe les normes les plus élevées en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

Dans le cadre de la **stratégie de l'Union européenne pour l'union de la sécurité 2020-2025**⁴⁹ et du **nouveau pacte sur la migration et l'asile**⁵⁰, l'Agence continuera de se concentrer sur les activités opérationnelles qui portent sur les différentes dimensions de la gestion des frontières extérieures de l'UE et qui y contribuent, la circulation sécurisée des personnes au sein de l'espace Schengen et le soutien à une gestion efficace des migrations. S'inspirant de ces objectifs, l'eu-LISA s'engage à améliorer, renforcer et rationaliser ses services, conformément aux éléments décrits dans les priorités politiques et aux politiques pertinentes dans le domaine de la JAI.

La section suivante donne un aperçu général de la stratégie à long terme de l'eu-LISA pour la période 2021-2027, et des objectifs pluriannuels définis pour l'exécution de son mandat, en mettant l'accent sur la manière dont l'Agence s'efforce de répondre à ces priorités au cours des prochaines années.

1.1. Stratégie à long terme 2021-2027

Les objectifs stratégiques énoncés dans la stratégie à long terme de l'Agence pour la période 2021-2027 étayent la mission principale de l'eu-LISA, qui consiste à fournir des solutions technologiques de pointe et à poursuivre la numérisation du domaine JAI de l'UE afin de soutenir ses parties prenantes dans leurs efforts visant à conserver une Europe ouverte et sûre.⁵¹

Pour guider ses activités annuelles et à long terme, l'Agence a fixé les quatre objectifs stratégiques suivants:

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 1:** continuer à se développer en tant que contributeur et partenaire de mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.
- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2:** préserver et développer le rôle de l'Agence en tant que partenaire reconnu et digne de confiance des institutions de l'UE et des États membres dans la conduite de la transformation numérique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.
- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3:** favoriser et stimuler l'innovation et la transformation numérique dans le domaine de la JAI de l'UE.
- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 4:** continuer de travailler sur l'évolution organisationnelle de l'eu-LISA de façon à ce qu'elle devienne une organisation plus efficace, flexible et résiliente au sein du cadre réglementaire de l'UE.

⁴⁹ *Communication de la Commission relative à la stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité 2020-2025*, 24 juillet 2020 [COM(2020) 605 final].

⁵⁰ *Communication de la Commission sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile* [COM(2020) 609 final].

⁵¹ *Stratégie 2021–2027 de l'eu-LISA*, adoptée par le conseil d'administration en novembre 2021.

1.2. Objectifs pluriannuels, activités et ressources⁵²

La section suivante fournit un aperçu de la planification indicative des travaux de l'Agence pour la période 2025-2027, en s'appuyant sur les réalisations et les développements des années précédentes. Le programme de travail pluriannuel énumère les activités de haut niveau ainsi que les ressources agrégées nécessaires pour assurer la réalisation des buts et objectifs stratégiques de l'Agence.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: continuer à se développer en tant que contributeur et partenaire de mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures

L'Agence s'engage à maintenir son excellence opérationnelle et à améliorer davantage l'efficacité et l'efficience de ses opérations afin de garantir un fonctionnement hautement sécurisé, stable et continu des systèmes d'information JAI de l'UE, tout en poursuivant l'évolution progressive des systèmes et la prestation de services connexes conformément aux normes et aux meilleures pratiques du secteur.

De plus, l'eu-LISA restera un partenaire souple des États membres, des institutions de l'UE et des agences partenaires pour ce qui est de fournir des technologies et une expertise de haute valeur pour soutenir leur prise de décision et leur mise en œuvre des politiques.

Principaux objectifs:

- Gestion de tous les systèmes et services confiés à l'Agence dans le respect de la réglementation applicable, par exemple en mettant en œuvre la version révisée du VIS et d'Eurodac, toutes les interconnexions de systèmes et les ajustements avec les éléments d'interopérabilité.
- Mise en œuvre de solutions innovantes et développement des services de manière standardisée conformément au cadre juridique applicable et aux besoins des parties prenantes, par exemple en garantissant l'entrée en vigueur d'un nouvel arrangement contractuel pour tous les systèmes.
- Amélioration et garantie du niveau adéquat de sécurité, de résilience et de disponibilité de tous les systèmes JAI, par exemple en réexaminant l'architecture de sécurité des systèmes JAI, compte tenu des exigences de sécurité pour les éléments de l'interopérabilité.
- Déploiement de la solution «Agile at Scale», l'agilité à l'échelle, et mise en œuvre souple des nouveaux systèmes, en liaison avec l'évolution progressive vers un nouveau modèle de fonctionnement de l'Agence.
- Fournir une formation appropriée à toutes les parties prenantes concernées en réponse à leurs demandes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2: préserver et développer le rôle de l'Agence en tant que partenaire reconnu et digne de confiance des institutions de l'UE et des États membres dans la conduite de la transformation numérique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures de l'UE

L'Agence renforcera encore son expertise et ses capacités techniques en continuant à jouer un rôle plus important dans la fourniture de solutions informatiques de pointe et de conseils d'experts pour soutenir la prise de décision et la mise en œuvre des politiques dans le domaine de la JAI.

Principaux objectifs:

- Recherche permanente de l'excellence dans la conception, le développement et la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle confiés à eu-LISA, par exemple en mettant en œuvre le plan d'action fondé sur l'évaluation externe de l'agence réalisée en 2024, ainsi que toute modification éventuelle de son mandat.
- Soutien proactif aux États membres dans leurs efforts de formation et de renforcement des capacités.
- Promotion de l'expertise de l'Agence en conseillant toutes les parties prenantes concernées, par exemple en mettant la plateforme de partage des connaissances de l'eu-LISA à la disposition des États membres.
- Garantie d'un soutien continu à toutes les parties prenantes de l'UE-LISA en facilitant leurs échanges en vue d'une adoption rapide et sans heurts des propositions législatives restantes en rapport avec le mandat

⁵² Le budget prévisionnel présente les dépenses relevant du titre 3. Les estimations relatives aux ressources humaines ne comprennent pas le personnel supplémentaire nécessaire ni les prestataires de services externes. Les ressources pour 2026 et 2027 sont des estimations indicatives qui pourront être modifiées dans les DOCUP ultérieurs lorsque davantage d'informations seront disponibles.

de l'Agence.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: favoriser et stimuler l'innovation et la transformation numérique dans le domaine de la JAI de l'UE

L'Agence continuera ses efforts afin de faciliter la poursuite de la transformation numérique dans le domaine de la JAI en menant des activités de recherche et d'innovation afin d'identifier de nouvelles solutions technologiques pour moderniser les processus opérationnels, pour favoriser l'amélioration de la qualité des données grâce à la normalisation technologique et pour développer des capacités permanentes afin de fournir des services à la demande, tels que des essais, des projets pilotes et des preuves de concept à ses principales parties prenantes.

Principaux objectifs:

- Suivi et analyse des évolutions technologiques et de l'innovation afin d'améliorer et d'étendre les capacités existantes, de faciliter le pilotage et l'adoption de nouvelles solutions informatiques, tout en apportant des conseils techniques fiables aux décideurs politiques dans des domaines prioritaires connexes pour l'UE.
- Évaluation des moyens de moderniser l'infrastructure et les capacités d'hébergement de l'Agence (hébergement intelligent), notamment par l'utilisation de technologies en nuage.
- Promotion de la normalisation technologique dans l'ensemble de l'UE.
- Collaboration avec les parties prenantes et l'industrie concernées afin de recenser et d'explorer les possibilités et les avantages technologiques pour faire progresser et maximiser l'efficacité des opérations et les économies d'échelle dans tous les systèmes, par exemple en continuant les tables rondes sectorielles semestrielles, en mettant en œuvre des solutions basées sur l'intelligence artificielle.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4: continuer de travailler sur l'évolution organisationnelle de l'eu-LISA de façon à ce qu'elle devienne une organisation plus efficace, flexible et résiliente au sein du cadre réglementaire de l'UE

L'Agence continuera de mettre en œuvre son projet de transformation organisationnelle afin de mieux répondre aux besoins des parties prenantes en alignant efficacement ses ressources, en développant de nouvelles capacités, en améliorant ses services et ses processus et en favorisant la prise de décision fondée sur les données. À cette fin, l'Agence reste déterminée à veiller à ce que tous ses processus continuent d'évoluer conformément à la base juridique et aux principes de bonne gestion des performances.

Principaux objectifs

- Évaluer et articuler les ressources de l'Agence, développer les capacités nécessaires et encourager la prise de décision fondée sur les données pour répondre aux besoins des parties prenantes, par exemple en examinant la stratégie à long terme de l'eu-LISA, la planification financière institutionnelle et la capacité d'analyse.
- Favoriser l'engagement du personnel en faisant de l'eu-LISA un lieu de travail idéal pour attirer et retenir de nouveaux talents, en facilitant la croissance professionnelle et en garantissant le développement continu des talents afin de favoriser le renforcement des capacités internes, par exemple en intensifiant les activités de recrutement pour améliorer le taux d'occupation, en finalisant la stratégie de gestion des RH fondée sur les compétences, en mettant en œuvre des activités de développement du leadership, en favorisant nos valeurs et notre culture, pour devenir un lieu idéal, transparent, inclusif et éthique.
- Garantir et améliorer la conformité des processus de l'Agence avec les règlements pertinents et les principes de bonne gestion des performances, par exemple en mettant en œuvre le plan d'amélioration du Cadre d'autoévaluation des fonctions publiques (CAF), en examinant le plan d'amélioration de la qualité de l'eu-LISA et en mettant en œuvre les recommandations d'audit en retard.
- Progresser dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités de l'Agence.

Tableau 3. Estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de l'eu-LISA
(comprend uniquement le budget du titre 3 pour les opérations)

Activité pluriannuelle	BUDGET			ETP (membres du personnel et END)		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027
Affaires intérieures	138 346 012	127 334 012	142 134 012	149,6	154,6	155,1
Sécurité	24 486 000	24 491 000	37 871 000	36,0	40,0	43,5
SIS *	17 011 000	17 011 000	17 011 000	13,0	13,0	15,0
Prüm II	3 550 000	2 400 000	1 200 000	7,0	10,0	11,0
API	3 925 000	5 080 000	19 660 000	16,0	17,0	17,5
Frontières	29 528 012	49 163 012	52 433 012	51,6	50,6	44,5
VIS	7 000 000	26 635 000	29 905 000	24,7	23,7	17,6
EES	11 328 012	11 328 012	11 328 012	16,7	16,7	16,7
ETIAS	11 200 000	11 200 000	11 200 000	10,2	10,2	10,2
Asile	68 732 000	38 080 000	36 230 000	41,0	43,0	46,1
Eurodac	68 732 000	38 080 000	36 230 000	41,0	43,0	46,1
Interopérabilité	15 600 000	15 600 000	15 600 000	21,0	21,0	21,0
Interopérabilité	15 600 000	15 600 000	15 600 000	21,0	21,0	21,0
Justice	5 752 019	3 210 019	3 210 019	19,0	21,0	21,0
Justice	5 752 019	3 210 019	3 210 019	19,0	21,0	21,0
ECRIS	1 961 019	1 961 019	1 961 019	6,0	6,0	6,0
e-CODEX	1 291 000	1 249 000	1 249 000	5,0	5,0	5,0
Plateforme de collaboration des ECE	2 500 000	0	0	8,0	10,0	10,0
Infrastructure	55 973 000	58 596 000	61 721 000	94,6	94,6	94,6
Infrastructure de systèmes partagés **	35 573 000	0	0	84,6	84,6	84,6
Infrastructure de systèmes partagés (y compris l'UCS)	35 573 000			84,6	84,6	84,6
Réseaux	20 400 000	0	0	10,0	10,0	10,0
Réseaux élargis	20 400 000			10,0	10,0	10,0
Activités d'appui opérationnel	15 923 000	15 713 000	14 803 000	36,1	36,1	36,1
Activités d'appui opérationnel	14 170 000	0	14 803 000	32,6	32,6	32,6
Sécurité des systèmes et continuité des activités	2 000 000			12,7	12,7	12,7
Essais et transition	-			10,0	10,0	10,0
Formation à l'intention des États membres	1 200 000			9,9	9,9	9,9
Soutien externe	10 970 000			s.o.	s.o.	s.o.
Réunions et missions	1 753 000	0	0	3,5	3,5	3,5
Groupes consultatifs	1 622 000			3,4	3,4	3,4
Autres réunions et missions	80 000			s.o.	s.o.	s.o.
Évaluations Schengen	51 000			0,1	0,1	0,1
TOTAL du titre 3	215 994 031	204 853 031	221 868 031	299	306	307

Activités institutionnelles ***	0	0	0	173,8	174,8	173,8
Gouvernance et conformité				45,0	45,0	45,0
Gestion des parties prenantes et communication				23,6	24,6	24,6
Sécurité et continuité des activités institutionnelles				12,0	12,0	11,0
Gestion des ressources humaines				25,0	25,0	25,0
Gestion du budget, des finances et de la passation de marchés				40,0	40,0	40,0
Services juridiques				5,0	5,0	5,0
Soutien institutionnel				23,2	23,2	23,2
TOTAL	215 994 031	204 853 031	221 868 031	473	481	481

* Le portefeuille SIS comprend des ETP pour l'application de voyage numérique (DTA).

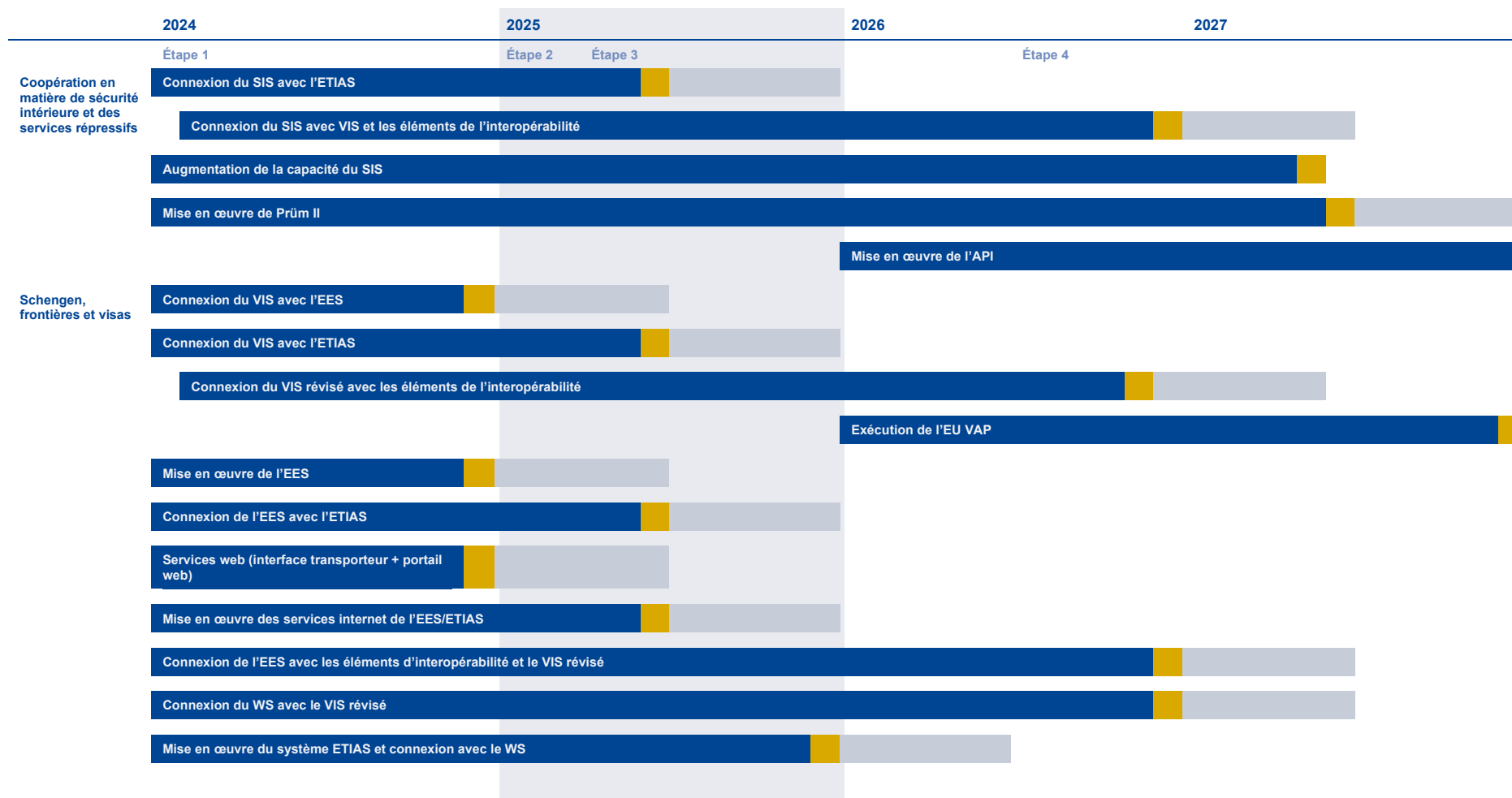
** Le portefeuille d'infrastructures de systèmes partagées comprend des ETP pour l'exploitation des systèmes.

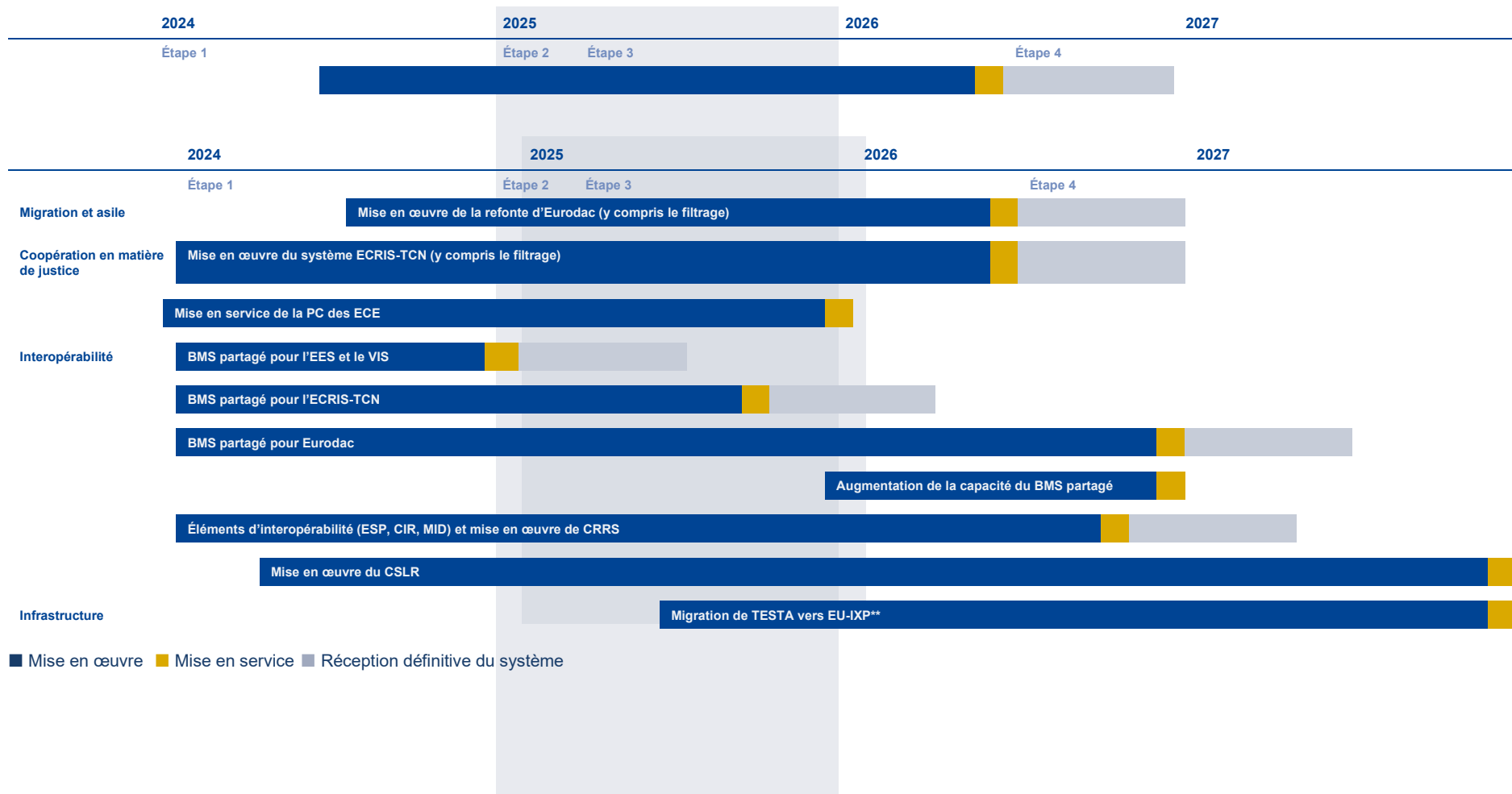
*** non financés au titre 3.

1.3. Calendrier de mise en œuvre des principales activités

Sur la base des objectifs pluriannuels décrits dans la section précédente, le diagramme de Gantt suivant présente les principales initiatives et leurs étapes pour les projets sélectionnés afin de fournir un aperçu concis du calendrier et des liens transversaux entre les activités clés de l'Agence, comme indiqué dans la feuille de route pour l'interopérabilité adoptée par le Conseil JAI en octobre 2023. Au moment de la finalisation du présent document, ce calendrier est provisoire et peut être modifié.

■ Mise en œuvre ■ Mise en service ■ Réception définitive du système





* **CSLR**: Système central de résolution des liens jaunes

** **EU-IXP**: plateforme d'interconnectivité et d'échange pour l'UE (nouveau réseau transeuropéen)

1.4. Indicateurs clés de performance institutionnels⁵³

L'Agence surveille et évalue régulièrement l'alignement de ses activités et la réalisation des objectifs, en informant également ses parties prenantes régulièrement sur les derniers développements, progrès et performances. Le tableau 04 présente les indicateurs utilisés par l'eu-LISA pour suivre et évaluer les progrès escomptés dans la réalisation de ses objectifs stratégiques. L'Agence a également entrepris de définir un ensemble d'indicateurs de performance afin de démontrer sa contribution à la mise en œuvre des politiques de l'UE, devant être soumises au conseil d'administration en 2024.

Tableau 4. Indicateurs clés de performance institutionnels⁵⁴

Indicateurs clés de performance	Objectif	Référence (2023)
Gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI		
Disponibilité des systèmes⁵⁵		
Disponibilité du système central du SIS	≥ 99,99 %	99,67 %
Disponibilité du système central du VIS	≥ 99,99 %	99,97 %
Disponibilité du système central d'Eurodac	≥ 99,99 %	99,47 %
Disponibilité du système de l'EES	≥ 99,90 %	s.o.
Disponibilité du système central de l'ETIAS	≥ 99,99 %	s.o.
Disponibilité du système central de l'ECRIS-TCN	97,6 %	s.o.
Temps de réponse		
Temps de réponse du système central du SIS ⁵⁶	≥ 99,5 %	99,99 %
Temps de réponse du système central du VIS ⁵⁷	100 %	99,98 %
Temps de réponse du système central d'Eurodac ⁵⁸	≥ 99,45 %	99,98 %
Délai de réponse du système de l'EES	≥ 99,55 %	s.o.
Délai de réponse du système central de l'ETIAS	100 % de conformité avec les ANS concernés	s.o.
Délai de réponse du système central de l'ECRIS-TCN	>= 15 sec et ≤ 60 sec pour les opérations atomiques de base	s.o.
Disponibilité de l'infrastructure de communication		
Disponibilité du réseau étendu (WAN) (domaine SIS et VIS)	≥ 99,99 %	99,9994 %

⁵³ La dernière version des indicateurs clés de performance institutionnels de l'eu-LISA a été adoptée par le conseil d'administration le 9 avril 2020. À la suite de l'examen effectué en février 2021, l'Agence a mis en œuvre des modifications supplémentaires, que le conseil d'administration a adoptées en mars 2021.

⁵⁴ La liste des indicateurs clés de performance fera l'objet d'une modification en 2025.

⁵⁵ Les objectifs de disponibilité ne sont pas définis avec précision dans les instruments juridiques qui régissent les systèmes. Étant donné que les systèmes d'information dont l'eu-LISA assure la gestion sont considérés comme des systèmes à disponibilité élevée, l'Agence a fixé l'objectif vert à 99,99 %.

⁵⁶ **Temps de réponse du SIS:** le temps de réponse pour les requêtes de catégorie 1 en tant que requêtes les plus représentatives. La catégorie 1 représente toutes les requêtes simples et multiples qui peuvent être classées comme «exactes» parce que des informations exactes ont été renseignées dans les champs de recherche, tandis que les requêtes inexactes ou floues en sont exclues. Le temps de réponse standard pour les requêtes «exactes» est de 1 seconde, tandis que pour toutes les autres, il est de 3 secondes. L'indicateur de temps de réponse du SIS est «vert» si plus de 99,5 % des requêtes de catégorie 1 reçoivent une réponse dans un délai de 1 seconde.

⁵⁷ **Temps de réponse du VIS:** temps de réponse total dans les limites contractuelles (pic par heure, violation de l'ANS, enregistrements) pour chaque groupe opérationnel (asile, frontières, consulats, services répressifs et territoire). L'indicateur de temps de réponse du VIS est «vert» si la valeur est égale à 100 %.

⁵⁸ **Temps de réponse d'Eurodac:** les fonctions institutionnelles critiques du système sont regroupées en deux catégories: a) les transactions hautement prioritaires (temps de réponse standard d'une heure) et b) les transactions régulières (24 heures). L'indicateur de temps de réponse est la moyenne de ces deux catégories: «vert» si 99,45 % des transactions sont effectuées dans le délai de réponse standard.

Indicateurs clés de performance	Objectif	Référence (2023)
Support opérationnel et formation		
Formation à l'intention des États membres	taux de satisfaction > 4	5,26
Satisfaction des clients: % d'utilisateurs finaux satisfaits voire très satisfaits du fonctionnement global des systèmes JAI	≥ 80 %	97,33 %
Performance du service d'assistance de l'eu-LISA	≥ 75 %	100 %
Sécurité et continuité des activités		
% de mise en œuvre des objectifs de sécurité (tel que défini par la législation)	100 %	100 %
Nombre d'exercices d'urgence, de sécurité et liés à la continuité des activités effectués annuellement	2	3
Indicateurs clés de performance	Objectif	Référence (2023)
Gouvernance et conformité		
Évaluation du projet: évaluation de l'achèvement par rapport aux paramètres de qualité/coût/temps définis, en tenant compte des tolérances du projet	< 10 %	9,83 %
Gestion du projet: évaluation de la conformité des projets terminés par rapport à la méthodologie de gestion de projet de l'eu-LISA pendant le cycle de vie du projet	Petits projets: > 75 %	s.o.
	Projets moyens: > 80 %	76 %
	Grands projets: > 85 %	75 %
Audit: (A) Pourcentage des recommandations d'audit mises en œuvre dans les délais prescrits	critiques: 100 %	100 %
	très importantes: ≥ 90 %	80 %
	importantes: ≥ 80 %	93 %
Audit: (B) Nombre et ancienneté des recommandations d'audit en attente	arriérées depuis moins de six mois: ≤ 4	0
	arriérées depuis six mois et un an: ≤ 2	2
	arriérées depuis plus d'un an: ≤ 1	3
Administration et support		
Indicateur environnemental: empreinte carbone	référence	3506 teq CO2
Taux d'annulation des crédits de paiement (%)	< 5 %	5,8 %
Taux d'exécution des crédits budgétaires (%)	95-99 %	99,0 % (y compris report non automatique)
Taux d'exécution des paiements (%)	> 95 %	99,9 %
Ratio des ressources administratives et des ressources opérationnelles par rapport à l'ensemble des ressources humaines au sein de l'Agence (personnel et END) (%)	administratives: 20 %	17,2 %
	opérationnelles: 70 %	74 %
% de paiements effectués dans les délais légaux	> 87,5 %	96,4%
Efficacité des procédures de marché	< 25 %	16,7 %
Gestion des acquisitions: projets de marchés publics respectant les délais	> 60 %	80 %
Taux d'absentéisme annuel	nombre moyen de jours de congé de maladie:	9,7 jours
	< 15 jours par personne	
	% du personnel en congé de longue maladie: < 10 %	5,3 %
	% du personnel n'ayant pris aucun congé de maladie: > 15 %	42,7 %
Rotation annuelle du personnel (%)	≤ 5 %	4,09 %
Taux d'occupation annuel (%)	> 94 %	94,2 %
Indice de rétention des talents	> 0	1,8
Niveau d'engagement du personnel	≥ 63 %	7,4
Incidence de la communication externe	site web: maintien du niveau de référence	

Incidence de la communication interne (enquête de satisfaction)	médias sociaux: +200 abonnés par plateforme et par an	LinkedIn: +4013 Twitter: +404 Facebook: +403 YouTube: +89
	événements d'engagement: taux de satisfaction > 90 %	86,3 % (en raison des événements en ligne) ⁵⁹
	taux de participation: > 95 %	95,3 % ⁶⁰
	taux de participation: > 51 %	58 %
	taux de satisfaction: > 70 % (canaux internes et activités pour le personnel)	89 %

2. Ressources humaines et financières – Perspectives pour la période 2025-2027

Au cours des dernières années, le rôle de l'Agence dans la gestion des systèmes d'information JAI de l'UE s'est considérablement élargi, notamment en ce qu'elle assume aujourd'hui une responsabilité accrue dans la supervision de la modernisation et de la numérisation de l'échange d'informations transfrontières sécurisées et dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion des frontières et des migrations.

Dans les années à venir, la gestion opérationnelle de l'eu-LISA sera adaptée aux éléments suivants:

- l'évolution constante du cadre réglementaire,
- le grand nombre de systèmes d'information à grande échelle confiés à l'eu-LISA,
- les attentes élevées des parties prenantes de l'Agence, et
- une pression croissante exercée sur l'impératif de résultats en dépit de ressources limitées.

Ces dernières années, l'Agence a régulièrement évalué son allocation des ressources pour répondre aux demandes croissantes, en s'appuyant largement sur la réaffectation interne des ressources financières et humaines.

La programmation pluriannuelle pour la période 2025-2027 reflète ces défis et les efforts déployés par l'Agence pour rester fidèle à sa volonté d'accroître, sa flexibilité et son efficacité opérationnelle en tirant le meilleur parti des ressources allouées pour cette période de programmation et au-delà.

2.1. Aperçu de la situation passée et actuelle

Les sections suivantes proposent un aperçu de la situation passée et actuelle des ressources humaines et financières de l'Agence, ainsi que des perspectives pour la prochaine période de programmation. Des informations plus détaillées sont fournies dans les annexes II à V.

2.1.1. Ressources humaines

Le personnel de l'eu-LISA comprend des fonctionnaires, des agents temporaires (AT) et des agents contractuels (AC).⁶¹ Le tableau 05 présente une vue d'ensemble des effectifs de l'eu-LISA dans le cadre de la proposition législative, comme autorisé dans le budget pour 2023 conformément au tableau des effectifs.

⁵⁹ Données de 2022, aucune donnée n'étant disponible pour 2023.

⁶⁰ Données de 2022, aucune donnée n'étant disponible pour 2023.

⁶¹ Le tableau des effectifs de l'eu-LISA ne prévoit pas de postes distincts pour les fonctionnaires.

Tableau 5. Vue d'ensemble du personnel de l'eu-LISA en 2023 (au 31 décembre 2023)

Domaine d'activité	Autorisé pour 2023			Personnel en place en 2023		
	AT	AC	END	AT	AC	END
Règlement de l'eu-LISA						
Personnel de référence (postes autorisés au titre du budget 2020)	113	30	9	109	34	8
Personnel supplémentaire (règlement eu-LISA révisé)	23	27	2	22	23	1
Règlements spécifiques au système (adoptés)						
EES	32			29		
ETIAS	7	35		6	27	
ECRIS-TCN		5			5	
e-CODEX	2	3			1	
Soutien aux transporteurs EES-ETIAS ⁶²		21			13	
Interopérabilité	31	34		26	22	
Refonte du SIS (Retour et frontières)		4			4	
Version révisée du VIS ⁶³	6	7		6	6	
Postes de sécurité accordés en 2023	6					
Propositions législatives en attente d'adoption⁶⁴						
Refonte d'Eurodac	2			0		
Total ETP	222⁶⁵	166	11	198	135	9

Tout au long de l'année 2024, l'Agence a activement recruté du personnel supplémentaire, mais en moins grand nombre que prévu. Les listes de réserve existantes ayant été entièrement épuisées, l'Agence a lancé plusieurs nouvelles procédures de sélection, ce qui a eu une incidence directe sur la durée du processus de recrutement. En outre, plusieurs candidats retenus étaient des candidats internes, ce qui a eu une incidence neutre sur le nombre total de membres du personnel. Cette situation s'est révélée d'autant plus compliquée que de nombreux candidats ont rejeté des offres d'emploi en raison de leur courte durée (entre un et trois ans) et ont choisi des contrats de durée plus longue ou des postes à des grades supérieurs ailleurs.

Parmi les postes non occupés, deux postes Eurodac ne pouvaient pas donner lieu à des recrutements jusqu'à l'adoption du règlement de refonte⁶⁶. Une vue d'ensemble de la planification des postes de personnel supplémentaires pour la période 2025-2027 est présentée à la section 2.3.2 «Programmation des ressources humaines».

2.1.2. Total des dépenses budgétaires pour 2023

Le budget de l'eu-LISA est financé par différentes sources de fonds. Les principales recettes proviennent de la subvention de l'UE, reçue chaque année du budget de l'UE – section «Commission», chapitre 11 10 «*Gestion des frontières – Organismes décentralisés*» – tel qu'adopté par l'autorité budgétaire, à savoir le Parlement européen et le Conseil de l'UE. D'autres contributions provenaient des pays associés de Schengen, à titre de remboursement partiel des dépenses engagées par l'Agence.

En 2023, l'eu-LISA a géré un budget de 262,23 millions d'EUR de crédits d'engagement et de 294,18 millions d'EUR de crédits de paiement reçus de la subvention de l'UE.

Taux d'exécution du budget de l'Agence à la fin de l'exercice 2023:

- 99,9 % pour les crédits d'engagement;
- 99,9 % pour les crédits de paiement, y compris le report des dépenses administratives sur 2024.

Crédits d'engagement: à la fin de l'exercice 2023, le titre 1 a atteint un taux d'exécution de 100,0 %, le titre 2 a atteint 98,8 % et le titre 3 a atteint 100,0 %.

⁶² Ces postes étaient réaffectés temporairement de Frontex à l'eu-LISA pour une période de trois ans, de 2022 à 2024.

⁶³ Les effectifs ont été avancés d'un an en raison de l'adoption tardive du règlement VIS révisé. Cela se reflète dans la planification du personnel.

⁶⁴ Les effectifs indiqués sont provisoires et basés sur les fiches financières législatives annexées aux propositions législatives respectives.

⁶⁵ En 2023, le nombre réel de postes d'AT disponibles pour le recrutement était de 220 au lieu de 222, comme indiqué dans le tableau, étant donné que la refonte d'Eurodac a été adoptée en mai 2024.

⁶⁶ Le règlement (UE) 2024/1358 relatif à l'établissement d'Eurodac a été adopté le 14 mai 2024.

Crédits de paiement: au titre 1, 97,9 % des crédits ont été exécutés et 2,1 % reportés automatiquement. Au titre 2, le taux d'exécution a atteint 54,4 %, 1,2 % ayant été annulé et les 44,4 % restants ayant été automatiquement reportés à 2024. Pour le titre 3, 100,0 % des crédits ont été exécutés.

2.2. Perspectives pour 2025-2027

La section suivante donne un aperçu des activités à venir de l'Agence, ainsi que des ressources financières et humaines correspondantes.

2.2.1. Nouvelles tâches

L'UE se prépare à lancer plusieurs initiatives qui impliqueront de nouvelles tâches pour l'eu-LISA et qui auront une incidence directe sur la planification pour la période 2025-2027. La section suivante donne un aperçu des propositions pertinentes de la Commission et de leur incidence sur la planification des ressources humaines au cours de la période 2025-2027:

- **Numérisation des visas.** Comme le prévoient les règlements relatifs à la numérisation de la procédure de délivrance des visas de l'UE, adoptés en novembre 2023, l'eu-LISA sera responsable du développement technique et de la gestion opérationnelle de la **plateforme de demande de visa en ligne de l'UE** (EU VAP)⁶⁷. Le développement de la plateforme devrait commencer en 2026 et s'achever en 2028. Après la mise en service, une période transitoire s'appliquera pour permettre aux États membres d'utiliser la plateforme; toutefois, à la fin de la période transitoire, toutes les demandes de visa Schengen seront déposées par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, tandis qu'une procédure papier ne sera disponible que pour les exceptions. Une fois la plateforme mise en service, l'eu-LISA sera chargée de mettre à jour régulièrement et d'assurer la maintenance de la plateforme pour les demandes de visa en ligne. En ce qui concerne le développement et la gestion de la plateforme, l'eu-LISA recevra des postes supplémentaires, augmentant ses effectifs d'un poste d'AT supplémentaire en 2024 et d'un poste d'AC en 2025; cinq postes d'AT et trois postes d'AC supplémentaires sont envisagés en 2026, portant le total à dix postes.
- **Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PC des ECE).** Conformément au règlement adopté en mai 2023, l'eu-LISA sera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la PC des ECE à partir de 2024⁶⁸. Pour le développement et la gestion de la plateforme, l'eu-LISA disposera de huit postes d'agents temporaires supplémentaires en 2025. En 2026, deux postes d'agents contractuels supplémentaires seront attribués, soit un total général de dix postes pour le projet de PC des ECE. Le recrutement en temps utile pour ces postes dépendra de la conclusion de la convention de contribution financière entre la Commission et l'eu-LISA.
- **Routeur Prüm II (échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière).** Conformément au règlement adopté en mars 2024, l'eu-LISA sera chargée du développement et de la gestion d'un routeur afin de garantir une transmission sécurisée des données aux fins de l'échange d'informations entre les services de police des États membres⁶⁹. Pour le développement et la gestion du routeur, l'eu-LISA recevra six postes d'AT supplémentaires en 2024, un poste d'AT en 2025 et trois postes d'AT en 2026, soit un total de dix postes d'AT. En 2027, l'Agence estimera la planification du personnel pour l'exploitation du routeur central Prüm II.
- **Routeur API (collecte et transfert des informations préalables sur les passagers).** Conformément aux propositions de la Commission publiées en décembre 2022, l'eu-LISA sera chargée de la conception, de la mise au point, de l'hébergement et de la gestion technique d'un routeur central, qui servira de connecteur unique entre les États membres et les transporteurs aériens afin d'établir une approche de l'Union pour la collecte et la transmission des données API, conformément aux recommandations internationales⁷⁰. Pour le développement et la gestion opérationnelle du routeur central API, et sur la base de la fiche financière législative (FFL) révisée annexée à la proposition, l'eu-LISA prévoit 12 postes d'AT et quatre postes d'AC supplémentaires en 2025, un poste d'AC supplémentaire en 2026 et un poste supplémentaire en 2027 (un AC du second semestre équivalant à 0,5 ETP), ce qui porte le total général à 13 postes d'AT et 4,5 postes d'AC en 2027. Pour les années

⁶⁷ *Règlements (UE) 2023/2667 et 2023/2685* du 22 novembre 2023 en ce qui concerne la **numérisation de la procédure de visa**.

⁶⁸ *Règlement (UE) 2023/969* du 10 mai 2023 établissant une plateforme de collaboration visant à soutenir le fonctionnement des **équipes communes d'enquête**.

⁶⁹ *Règlement (UE) 2024/982* relatif à la consultation et à l'échange automatisés de données dans le cadre de la coopération policière (**règlement Prüm II**).

⁷⁰ La Commission a présenté *deux propositions de règlements* sur la collecte et le transfert des **informations préalables sur les passagers** (API).

suivantes, le tableau des effectifs sera présenté dans le prochain document unique de programmation.

- **Cybersécurité.** En tant que fournisseur principal de services informatiques dans le domaine JAI de l'UE, l'eu-LISA mettra davantage l'accent sur la cybersécurité et renforcera ses capacités de lutte contre les cybermenaces, en s'inspirant de la législation pertinente (par exemple, le règlement sur la cybersécurité et le futur règlement sur la sécurité de l'information) pour mettre en œuvre des mesures supplémentaires visant à garantir la cybersécurité et la continuité des activités de tous les systèmes d'information confiés à l'eu-LISA⁷¹. En outre, conformément aux décisions d'exécution de la Commission sur les procédures de coopération concernant les incidents de sécurité liés aux éléments de l'interopérabilité, l'eu-LISA est tenue de mettre en place un centre des opérations de sécurité (COS) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de gérer les incidents de sécurité affectant les éléments de l'interopérabilité qui font partie d'une infrastructure critique nécessitant une capacité de réaction 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7⁷². La mise en œuvre du règlement sur la cybersécurité exige l'affectation d'un maximum de 10 % du personnel aux travaux pertinents. C'est pourquoi, dans les années à venir, une augmentation des effectifs à cette fin sera planifiée en conséquence.
- **Application de voyage numérique de l'UE (DTA).** Conformément aux propositions de la Commission publiées en octobre 2024, l'eu-LISA sera chargée de soutenir la Commission dans la préparation et le déploiement de l'application de voyage numérique de l'UE.⁷³ L'application sera disponible pour tous les citoyens de l'UE et de pays tiers munis d'un passeport biométrique ou d'une carte d'identité de l'UE qui voyagent à destination ou en provenance de l'espace Schengen. Conformément à la fiche financière législative accompagnant la proposition de la Commission, le personnel supplémentaire pour ce projet renforcera les ressources humaines de l'Agence, en commençant par deux postes d'AT en 2027. La planification future sera incluse dans le prochain document unique de programmation.

En outre, l'eu-LISA pourrait éventuellement se voir attribuer de nouvelles tâches, en fonction des résultats de l'évaluation externe régulière de la Commission lancée en 2023 visant à évaluer les performances de l'Agence, étant donné que cela pourrait conduire à une modification du mandat de l'eu-LISA, susceptible d'avoir des incidences en matière de planification budgétaire.

Par conséquent, la planification du personnel pour la période 2025-2027, telle qu'elle apparaît dans le tableau 06, à la section 2.3.2 Programmation des ressources humaines, comprend des chiffres sur le personnel supplémentaire pour les tâches découlant de divers règlements ou propositions de la Commission pour lesquels les règlements respectifs sont en attente d'adoption. Ces chiffres concernent principalement les postes opérationnels directs et les ressources nécessaires à la coordination des fonctions.

2.2.2. Développement des tâches existantes

Compte tenu de l'évolution de la situation au moment de la rédaction du présent document et de l'adoption de nouvelles propositions législatives, les effectifs de l'Agence ne cessent d'augmenter, notamment dans le domaine des activités principales.

Dans ce domaine, les postes de courte durée existants seront nécessaires à plus long terme en raison du **retard pris dans la mise en œuvre du système EES**, ce qui a également une incidence sur le calendrier des autres activités. et ce, afin de garantir la continuité du service et d'équilibrer la charge de travail globale. Le système central EES doit être adapté pour se conformer aux éléments d'interopérabilité et au VIS révisé. Pour y parvenir et pour surmonter les problèmes de gestion des contrats qui retardent ce projet, l'Agence a déployé la «stratégie des 3R» et adopté des méthodes de travail souples⁷⁴. Toutefois, des postes supplémentaires sont nécessaires pour atteindre tous les objectifs prévus⁷⁵.

En mai 2024, les colégislateurs ont adopté le **nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile**, établissant un régime d'asile commun et de nouvelles règles pour la gestion des migrations⁷⁶. Conformément au

⁷¹ *Règlement (UE, Euratom) 2023/2841* établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de **cybersécurité**; et proposition de règlement sur la **sécurité de l'information**, COM/2022/119 final.

⁷² Décisions d'exécution de la Commission [C(2021)6663 et C(2021)6664 du 16 septembre 2021] définissant les modalités de la **procédure de coopération concernant les incidents de sécurité** susceptible d'avoir une incidence sur le fonctionnement des éléments d'interopérabilité ou sur la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données, conformément à l'article 43, paragraphe 5, des *règlements (UE) 2019/817 et 2019/818*.

⁷³ *Proposition de règlement* portant création d'une application pour la transmission électronique des données de voyage (**application de voyage numérique de l'UE**) et modifiant les règlements (UE) 2016/399 et (UE) 2018/1726, et le règlement (CE) n° 2252/2004 du Conseil, en ce qui concerne l'utilisation d'authentifiants de voyage numériques [COM(2024)670 final]; et *proposition de règlement du Conseil* relatif à la délivrance d'authentifiants de voyage numériques basés sur la carte d'identité et aux **normes techniques s'y rapportant** [COM(2024)671 final].

⁷⁴ La stratégie des 3R fait référence à la *remobilisation*, à la *résolution* et au *renouvellement*.

⁷⁵ Veuillez vous référer à l'annexe XIII pour la liste des postes correspondant à la demande de personnel supplémentaire.

⁷⁶ Pour en savoir plus, consultez la page de la DG HOME consacrée au **nouveau pacte sur la migration et l'asile**.

règlement de refonte d'Eurodac⁷⁷, au règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration (qui remplace le règlement Dublin III)⁷⁸ et aux règlements sur le filtrage, l'eu-LISA sera chargée d'élaborer une version révisée d'Eurodac, de mettre à jour Dublinet aux fins du règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration, ainsi que d'assurer les connexions nationales et l'accès à des données spécifiques pour le filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures.

La mise en œuvre de la **refonte d'Eurodac** doit être achevée d'ici à la fin de 2026. Par conséquent, du personnel supplémentaire sera accordé à l'Agence pour les années 2024-2026 afin de développer le système. Une augmentation du personnel pour ce système est prévue comme suit: 15 postes d'AT et 20 postes d'AC en 2025, avec trois postes d'AC supplémentaires en 2026. En 2027, une diminution de deux postes d'AC est envisagée.

Pour mettre en place le système de connexion et d'accès pour la mise en œuvre du **règlement sur le filtrage**, l'eu-LISA prévoit 13 postes d'AT supplémentaires et 6 postes d'AC en 2025 (dont 5 AT et 2 AC qui pourraient être disponibles à la fin de 2024). Les effectifs resteront constants jusqu'en 2028⁷⁹.

Le développement de l'**infrastructure commune partagée** (ICP) nécessite davantage de ressources humaines qu'initialement envisagé. Lancée en 2016, l'ICP vise à centraliser l'infrastructure de l'eu-LISA pour tous les systèmes JAI. Bien que tous les nouveaux systèmes soient développés et déployés sur l'ICP, les systèmes centraux (SIS, VIS, Eurodac) n'ont pas encore été complètement transférés et n'utilisent que des parties de l'ICP. La part des travaux de maintenance augmentera avec l'ajout de nouveaux systèmes à la plateforme. Jusqu'à présent, les mises à niveau des infrastructures des systèmes n'ont été réalisées que dans le cadre des refontes. Les principaux remplacements du système sont attendus à partir de 2026 et 2027 (mise à jour de l'EES), ce qui aura une incidence sur les ressources humaines et financières. Étant donné que seul un nombre limité de membres du personnel peuvent être redéployés du projet vers des travaux d'entretien, des postes supplémentaires seront nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. La planification des ressources humaines pour ce projet tient compte de la nécessité pour l'Agence de développer ses propres connaissances et son expertise sur les systèmes afin d'être mieux équipée pour gérer efficacement les systèmes. Ces efforts renforceront le contrôle technique et l'indépendance de l'Agence, lui permettant de mieux gérer et diriger le travail des contractants. Bien que la solution et un plan d'investissement devraient être préparés et convenus avec la Commission en raison de l'incidence sur le cadre financier pluriannuel, l'Agence a estimé le besoin de postes supplémentaires. Il s'agit de 19 ETP pour la gestion opérationnelle de la plateforme d'infrastructure centralisée et pour la maintenance adaptative de l'infrastructure centralisée, sans tenir compte des postes qui devraient couvrir un cycle de 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (travail en équipes).

Dans le même temps, l'Agence a besoin de davantage de **personnel opérationnel** pour gérer les systèmes JAI nouveaux et existants. Par exemple, assurer le service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour un poste nécessite cinq ETP pour couvrir tous les postes de travail et les absences. En outre, la charge de travail pendant les différents postes n'est pas égale et les incidences du travail posté sur la santé doivent également être prises en considération dans la planification du personnel.

L'Agence a prolongé son **accord de transfert de personnel avec Frontex** jusqu'à la fin de 2027. Cet accord couvre le transfert temporaire de 21 postes d'AC et le budget correspondant du personnel de Frontex vers l'eu-LISA. Cette solution permettra de combler les lacunes en matière de personnel dans une perspective à court terme de trois ans et de préparer les services d'appui aux transporteurs⁸⁰.

Avec la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement de l'eu-LISA, qui définit le type de ressources humaines fournies par service (c'est-à-dire le personnel interne ou le soutien externe), il est constamment nécessaire d'externaliser les services liés à des tâches supplémentaires dans les unités et secteurs respectifs, par exemple l'augmentation de la charge de travail pour la fonction de passation de marchés traitant de l'achat et de la gestion des contrats de soutien externe.

En vue d'accomplir et d'exécuter efficacement ces tâches, l'eu-LISA doit également augmenter le nombre de postes dans les **fonctions horizontales de soutien** qui offrent des services essentiels au reste de l'organisation, en particulier à mesure que le volume des transactions, des dossiers ou encore des communications continue d'augmenter. Des ressources humaines supplémentaires sont également nécessaires pour assurer la mise en œuvre des tâches prioritaires liées à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts, à la diversité et à l'inclusion, au fonctionnement écologique et durable, à la mise en œuvre de la politique de l'espace de travail basé sur les activités (ABW), etc. Par exemple, les services juridiques, la comptabilité, l'audit interne, les TIC institutionnels, les ressources humaines et les fonctions financières doivent être renforcés pour assurer la continuité des activités et fournir la qualité de service attendue pour l'Agence,

⁷⁷Règlement (UE) 2024/1358 du 14 mai 2024 relatif à la **création d'Eurodac** (JO L du 22.5.2024).

⁷⁸Règlement (UE) 2024/1351 du 14 mai 2024 relatif à la **gestion de l'asile et de la migration** (JO L du 22.5.2024).

⁷⁹Règlement (UE) 2024/1356 du 14 mai 2024 (**règlement sur le filtrage**) (JO L du 22.5.2024).

⁸⁰ Un accord a été conclu pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

dont le mandat, le budget et les ressources humaines ont été considérablement élargis. Plusieurs postes pour les tâches susmentionnées ont été inclus dans le DOCUP 2024-2025, mais n'ont pas été octroyés. Par conséquent, les besoins restent également valables pour la période 2025-2027. En outre, plusieurs recommandations d'audit ont mis en évidence la nécessité de renforcer les fonctions de conformité et de contrôle interne. Pour y remédier, l'eu-LISA a contribué à l'enquête du RAUE sur la révision des plafonds de la planification financière pluriannuelle. Ces besoins ne sont pas énumérés dans le présent DOCUP et nécessiteraient une réévaluation interne des tâches afin de répondre aux priorités réelles.

2.3. Programmation des ressources pour la période 2025-2027

Le présent document de programmation fournit les estimations financières et les estimations relatives au personnel pour la mise en œuvre des tâches confiées à l'eu-LISA pour la période de planification 2025-2027.

2.3.1. Programmation des ressources financières

Les ressources financières pour la période 2024-2026 s'inscrivent dans la planification pluriannuelle de l'eu-LISA et ont été inscrites dans les prévisions pour le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

L'**annexe II** fournit un aperçu détaillé des dépenses opérationnelles de l'eu-LISA par système, comme prévu dans la programmation pluriannuelle et annuelle, ainsi que les justifications budgétaires, tandis que l'**annexe III** ventile le budget en fonction de la structure budgétaire de l'eu-LISA, qui regroupe les dépenses opérationnelles pour chaque système par chapitre budgétaire.

Pour la période 2025-2027, l'exercice de planification de l'eu-LISA a utilisé la planification du CFP comme base de référence pour les estimations financières:

- **nouveaux systèmes confiés à l'eu-LISA:** l'adoption du droit dérivé a fourni des détails critiques qui n'étaient pas connus lors de la préparation des fiches financières législatives (FFL) respectives, ce qui a entraîné une augmentation significative de la portée et de la complexité des nouveaux systèmes, y compris leur intégration dans l'architecture d'interopérabilité;
- la **complexité accrue des systèmes:** les coûts de maintenance de l'infrastructure et des logiciels de soutien dépassent les estimations initiales. L'empreinte de l'infrastructure des nouveaux systèmes a été plus importante que prévu initialement, de même que les résultats des procédures d'appel d'offres, dans lesquelles les coûts de maintenance des systèmes ont été calculés sur la base de leur architecture existante. En outre, l'utilisation de la plateforme commune partagée de l'Agence a dépassé les plans initiaux en raison des demandes accrues provenant des systèmes nouveaux et existants, ce qui a eu une incidence considérable sur les coûts de maintenance.

Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée de l'Agence, à savoir que les factures courantes et les prix ont été extrapolés à partir des contrats existants et de la maintenance en état de marche. Par conséquent, l'eu-LISA devra affiner et ajuster ces estimations en fonction des offres effectivement reçues⁸¹.

2.3.2. Programmation des ressources humaines

Les estimations du personnel pour la mise en œuvre des tâches confiées à l'eu-LISA et prévues par celle-ci sont fondées sur les règlements adoptés et les fiches financières législatives (FFL) qui font partie intégrante des propositions législatives de la Commission pour le développement de nouveaux systèmes ou de solutions numériques⁸².

Les nouveaux systèmes développés par l'eu-LISA, ainsi que la nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI, devraient entrer progressivement en service lors de vagues consécutives de déploiement, comme le prévoit la feuille de route révisée sur l'interopérabilité, qui a été approuvée par le Conseil JAI en octobre 2023. Cette approche nécessite des méthodes de travail plus souples et appelle à renforcer les capacités et les compétences du personnel qui ont été externalisées dans le passé.

⁸¹ L'Agence a récemment lancé un appel d'offres pour le cadre d'opérations transversal (TOF) qui vise à couvrir la maintenance de tous les systèmes.

⁸² Les *fiches financières législatives* (FFL) fournissent une estimation de l'incidence budgétaire (y compris les dépenses administratives, de gestion et d'appui) des opérations proposées par la Commission, par exemple dans des propositions législatives.

Les chiffres relatifs au personnel accordé à l'eu-LISA dans les propositions pertinentes de la Commission sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6. Estimations du personnel pour la période 2025-2027.

	2025				2026				2027			
	AT	AC	END	Total	AT	AC	END	Total	AT	AC	END	Total
Règlement de l'eu-LISA												
Personnel de référence	113	30	9	152	113	30	9	152	113	30	9	152
Version révisée du règlement de l'eu-LISA	23	27	2	52	23	27	2	52	23	27	2	52
Postes dans le domaine de la cybersécurité (2023)	6			6	6			6	6			6
Règlements spécifiques au système (adoptés)												
EES	32			32	32			32	32			32
ETIAS	7	35		42	7	35		42	7	35		42
ECRIS		5		5		5		5		5		5
e-CODEX	2	3		5	2	3		5	2	3		5
Interopérabilité	24	31		55	22	30		52	22	30		52
Refonte du SIS (Retour et frontières)		4		4		4		4		4		4
Soutien aux transporteurs EES/ETIAS ⁸³		21		21		21		21		21		21
Version révisée du VIS	6	6		12	3	3		6	2			2
PC des ECE	8			8	8	2		10	8	2		10
Numérisation des visas ⁸⁴	1	1		2	6	4		10	7	5		12
Eurodac (refonte) ⁸⁵	15	20		35	15	23		38	15	21		36
Règlement sur le filtrage ⁸⁶	13	6		19	13	6		19	13	6		19
Prüm II ⁸⁷	7			7	10			10	9	2		11
Propositions législatives en attente d'adoption⁸⁸												
DTA ⁸⁹									2			2
Routier API ⁹⁰	12	4		16	13	4		17	13	4,5		17,5
Sous-total conformément au tableau des effectifs	269	193	11	473	273	197	11	481	274	195,5	11	480,5

⁸³ Conformément à l'accord conclu avec Frontex sur le transfert temporaire de 21 postes d'AC à l'eu-LISA du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

⁸⁴ Les chiffres révisés approuvés dans le cadre du budget de l'UE adopté pour 2024.

⁸⁵ *Règlement (UE) 2024/1358* du 14 mai 2024 relatif à la création d'«Eurodac» (JO L du 22.5.2024).

⁸⁶ *Règlement (UE) 2024/1356* du 14 mai 2024 établissant le filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures (JO L du 22.5.2024).

⁸⁷ *Règlement (UE) 2024/982* du 13 mars 2024 relatif à la consultation et l'échange automatisés de données dans le cadre de la coopération policière (JO L 5.4.2024).

⁸⁸ Les effectifs indiqués sont provisoires et basés sur les fiches financières législatives annexées aux propositions législatives respectives.

⁸⁹ *Proposition de règlement* portant création d'une application pour la transmission électronique des données de voyage (**application de voyage numérique de l'UE**) et modifiant les règlements (UE) 2016/399 et (UE) 2018/1726, et le règlement (CE) n° 2252/2004 du Conseil, en ce qui concerne l'utilisation d'authentifiants de voyage numériques [COM(2024)670 final]; et *proposition de règlement du Conseil* relatif à la délivrance d'authentifiants de voyage numériques basés sur la carte d'identité et aux **normes techniques s'y rapportant** [COM(2024)671 final].

⁹⁰ La Commission a présenté *deux propositions de règlements* sur la collecte et le transfert des **informations préalables sur les passagers** (API). Le nombre de membres du personnel présenté a été révisé au cours de la procédure budgétaire en concertation avec la Commission.

L'évolution du quota de personnel est présentée à l'**annexe IV**, tandis que l'**annexe V** fournit de plus amples informations sur la politique de recrutement de l'eu-LISA, l'évaluation des performances et le reclassement, la politique de mobilité, l'équilibre hommes-femmes et géographique et les options de scolarité pour les enfants du personnel de l'eu-LISA.

2.4. Stratégie visant à réaliser des gains d'efficacité

L'objectif de l'eu-LISA est de se transformer en une organisation souple et efficace qui offre d'excellentes performances.

Afin d'améliorer sa gouvernance globale, la planification de ses ressources et la gestion de son budget, l'Agence envisage d'autres optimisations pour réaliser des gains d'efficacité plus importants et améliorer l'utilisation de ses ressources qui contribuent à la mise en œuvre des politiques JAI de l'UE.

L'utilisation des capacités de visioconférence pour les réunions (internes et interagences, ainsi qu'avec la Commission) a déjà permis de réaliser des économies budgétaires. Des gains d'efficacité supplémentaires ont également été obtenus grâce au partage de marchés publics pour la publication des avis de vacance et à l'échange de listes de réserve établies de candidats retenus. Dans la mesure du possible, l'eu-LISA continuera de rechercher de nouvelles possibilités de synergies entre ses propres services et processus, ainsi qu'avec d'autres agences de l'UE, par exemple en utilisant des procédures de passation de marchés interinstitutionnelles, principalement pour des services et des fournitures horizontaux. En mettant en commun les ressources et le pouvoir d'achat, ces procédures interinstitutionnelles de passation de marchés ont déjà contribué à réaliser de meilleures économies d'échelle. À l'avenir, l'eu-LISA envisage de renforcer la coopération au sein du réseau des agences européennes (RAUE) dans cette direction.

Depuis 2020 et la pandémie de COVID-19, l'eu-LISA a réorienté la prestation des activités de formation dans les États membres, passant du présentiel à une offre plus en ligne. En 2023, 80 % des activités de formation ont été dispensées en ligne (contre 52 % en 2019), ce qui a entraîné une augmentation significative de la participation en ligne (94 %) et une multiplication par près de sept du nombre total de participants à la formation: de 623 en 2019 à 4 112 en 2023. En outre, la plupart des supports de formation en ligne sont réutilisables, ce qui réduit les coûts pour l'eu-LISA et la charge de travail de l'équipe de formation, tout en offrant aux États membres des possibilités d'économies en matière de réduction du temps et du coût de la participation. Cette tendance devrait se poursuivre.

Pour produire d'excellentes performances et atteindre ses objectifs, l'Agence doit tenir compte des contraintes liées aux ressources humaines disponibles. En 2022, une stratégie d'approvisionnement a été approuvée afin de clarifier les capacités nécessaires pour fournir les services de l'eu-LISA et de comprendre comment les obtenir au mieux. À cette fin, la stratégie d'approvisionnement indique quel type de ressources humaines peut être affecté à l'exécution des différentes tâches, par exemple en faisant appel à du personnel interne pour les services essentiels qui ne peuvent être externalisés, à des sous-traitants externes pour les autres services, ou en appliquant un modèle mixte. La stratégie d'approvisionnement est un élément important pour orienter la planification des ressources humaines dans le DOCUP de manière plus transparente et identifier les besoins en ressources supplémentaires qui ne peuvent pas être externalisées. Une révision de la stratégie d'approvisionnement est actuellement en cours afin d'en améliorer encore la pertinence.

Parallèlement, l'Agence met en place un nouveau contrat-cadre pour l'obtention d'un soutien temporaire, c'est-à-dire pour externaliser les tâches et les travaux pour lesquels l'eu-LISA ne dispose pas d'un nombre suffisant de postes internes.

Pour ses opérations, l'eu-LISA investit des efforts importants dans la mise en œuvre de modes de travail plus agiles à l'échelle, dans l'amélioration de la transversalité en rassemblant différentes équipes sous forme de groupes temporaires pour mener à bien de nouveaux projets de développement informatique, et dans l'étude des moyens de moderniser son modèle opérationnel pour être moins dépendante des contractants externes. La possibilité de mettre en commun certaines ressources humaines internes, afin d'offrir une plus grande flexibilité entre les différents projets, est également en cours d'évaluation. Pour réduire la pression sur les coûts d'infrastructure, l'Agence étudie des solutions de technologie en nuage et des méthodes de standardisation de la maintenance des systèmes. L'Agence devrait adopter une stratégie d'informatique en nuage d'ici la fin de 2024.

Afin d'améliorer l'efficacité dans les domaines de la planification interne et de l'allocation des ressources en vue d'un meilleur rapport coût-efficacité, l'eu-LISA a introduit en 2023 un nouvel outil informatique (Anaplan) afin de rationaliser les efforts de planification dans l'ensemble de l'Agence, en utilisant un ensemble commun de données comme point de vérité unique, en réduisant la charge de travail et en évitant la répétition et le chevauchement des efforts, ce qui entraîne des gains d'efficacité. Anaplan est utilisé pour soutenir la préparation du programme de travail annuel, y compris l'allocation du budget et des ressources humaines. Cet outil a été utilisé pour la préparation des DOCUP pour 2024 et 2025, pour la rédaction du DOCUP 2026,

et sera soutenu en 2025 par un vaste ensemble de rapports dans Power BI accessibles à l'ensemble de l'organisation. Il est également envisagé, entre autres fonctionnalités, d'étendre l'outil en 2025 afin de soutenir le suivi de la mise en œuvre du programme de travail annuel.

L'Agence a développé et documenté un vaste ensemble de 69 processus couvrant à la fois ses activités opérationnelles et institutionnelles afin de soutenir le personnel dans ses tâches et de faciliter les interactions entre les équipes. Tous les processus sont mesurés à l'aide d'ICP afin de garantir leur pertinence, et sont régulièrement examinés et mis à jour en vue d'une plus grande optimisation et d'un renforcement des synergies. La simplification de certains processus est également prévue. En 2024, l'Agence a lancé une étude visant à évaluer comment la numérisation pourrait soutenir et gérer plus efficacement ses processus internes, en facilitant leur accès et en renforçant leur conformité.

Toutes ces activités seront soutenues par des travaux et des investissements continus visant à numériser davantage les flux de travail internes et l'utilisation des outils informatiques pour faciliter le travail quotidien du personnel de l'eu-LISA.

En 2024, l'Agence a réalisé une cartographie interne des cas d'utilisation où l'intelligence artificielle (en particulier l'IA générative) pourrait améliorer ou soutenir l'efficacité des activités institutionnelles et opérationnelles, en vue d'optimiser les tâches répétitives ou de faible valeur, permettant ainsi au personnel de se concentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée. En 2024/2025, quelques projets pilotes seront lancés et, s'ils sont couronnés de succès, seront progressivement étendus à d'autres domaines.

L'Agence réexamine également régulièrement ses structures internes de gouvernance et d'organisation en vue de leur optimisation. En outre, l'eu-LISA utilise ou prévoit d'acquérir des outils pour optimiser son travail. En 2025, nous prévoyons d'étendre le nombre d'outils avec:

- un nouvel outil pour remplacer l'outil ITSM actuel, qui permettra d'accroître l'efficacité grâce à l'automatisation des processus et à la rationalisation des flux de travail afin d'améliorer le service à la clientèle, de réduire les coûts grâce à l'optimisation des processus et d'accroître l'agilité pour s'adapter à l'évolution des besoins opérationnels,
- un système de gestion des événements (EMS) qui offrira une véritable observabilité à partir d'un point unique pour tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA (tant au niveau de l'application que de l'infrastructure), en fournissant des événements dédoublés et corrélés à partir des systèmes de surveillance sous-jacents et en automatisant les processus de gestion des incidents et des problèmes, réduisant ainsi le temps nécessaire à la reprise,
- un nouveau manuel d'utilisation en ligne (eOPM) en tant qu'évolution de l'actuel eOPM du SIS qui sera déployé pour tous les systèmes JAI afin de soutenir le service d'assistance en mettant en œuvre les flux de travail du manuel d'utilisation dans un outil qui regroupera les tâches pour tous les systèmes, fournira un statut clair sur chaque flux de travail aux États membres et au service d'assistance, déclenchera des rappels sur les tâches prévues et automatisera certaines tâches de base,
- un outil permettant de gagner en efficacité grâce à une configuration de bout en bout qui constitue l'épine dorsale du cycle de vie du produit,
- un outil de gestion des besoins des utilisateurs,
- un outil générique de gestion des parties prenantes,
- un outil d'analyse opérationnelle.

2.5. Priorités négatives ou réduction du nombre de tâches existantes

Dans le contexte de la planification des ressources pour 2025 et au-delà, les priorités négatives sont liées à la fourniture prévue de nouveaux systèmes en 2025, ainsi qu'au transfert et à la réaffectation des ressources en vue de la mise en œuvre progressive des systèmes et éléments restants inclus dans la feuille de route pour l'interopérabilité approuvée par le conseil JAI en octobre 2023, et conformément aux règlements pertinents.

Enveloppe budgétaire: Le 30 septembre 2024, l'eu-LISA a envoyé une lettre à la Commission soulignant les besoins structurels en ressources budgétaires supplémentaires pour 2025 et au-delà. La lettre énumère les domaines suivants, pour lesquels le budget est insuffisant, et souligne le besoin de ressources supplémentaires pour l'infrastructure d'interopérabilité et la maintenance des applications (y compris le système central de résolution des liens jaunes, CSLR), les investissements supplémentaires requis pour les services web de l'EES/ETIAS et l'extension de la capacité de l'unité centrale de secours (UCS) en Autriche. En l'absence de ressources supplémentaires, l'Agence pourrait être amenée à revoir l'ordre de priorité des activités en fonction des ressources disponibles.

En outre, en raison d'une allocation insuffisante des ressources, plusieurs activités importantes qui seront nécessaires pour l'avenir ne peuvent pas être planifiées à l'heure actuelle, par exemple l'extension du BMS

partagé à sa pleine capacité (qui n'est actuellement disponible qu'à 50 %), l'actualisation du matériel des systèmes et des composants techniques (par exemple, les interfaces uniformes nationales, IUN) qui représentent des coûts supplémentaires importants et deviendront essentiels à un certain moment.

Ressources humaines: D'une manière générale, certains gains d'efficacité décrits ci-dessus pourraient contribuer à réduire une partie de la charge de travail et le temps ainsi gagné pourrait être réaffecté à des tâches plus prioritaires ou à valeur ajoutée. Les évolutions attendues, telles que l'agilité à l'échelle, la mise en commun des ressources, l'utilisation de l'IA générative, les réunions et formations en ligne, ainsi que l'utilisation d'outils informatiques améliorés, peuvent contribuer à cette réaffectation. En outre, certaines des activités menées en 2024, telles que les tâches de la présidence du RAJAI effectuées par l'eu-LISA, prendront fin en 2025, libérant ainsi des ressources pour d'autres tâches.

Par conséquent, en raison des ressources limitées actuellement disponibles, et sur la base d'une analyse au cas par cas, l'eu-LISA pourrait devoir redéfinir les priorités de certaines activités moins prioritaires ou non essentielles ou chercher des moyens d'optimiser la réalisation de tâches ou de projets plus essentiels (par exemple, en limitant le nombre de représentants de l'eu-LISA aux réunions extérieures, en limitant notre contribution aux évaluations Schengen, etc.). À l'avenir, l'Agence examinera également d'un œil plus critique la faisabilité des tâches supplémentaires attribuées sans que les ressources nécessaires ne soient fournies. Toutefois, il convient de noter qu'au cours des derniers mois, l'eu-LISA a été systématiquement consultée par la Commission sur les aspects techniques et financiers liés aux nouvelles initiatives afin d'apporter sa contribution et d'assurer une évaluation complète des besoins en ressources.

PLANIFICATION AN- NUELLE



3

1. Synthèse

Le programme de travail annuel expose les principales priorités de l'eu-LISA pour 2025 et donne un aperçu des activités que l'Agence entend mener pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Le grand nombre de systèmes d'information confiés à l'Agence, ainsi que l'environnement réglementaire en constante évolution, constituent un cadre très exigeant pour la prochaine décennie de l'eu-LISA, surtout si l'on tient compte de la pression toujours plus forte pour obtenir des résultats avec des ressources limitées et des attentes élevées des parties prenantes. Ce programme de travail annuel reflète les efforts soutenus de l'eu-LISA pour maintenir et améliorer son efficacité opérationnelle et sa souplesse pour faire face à ces défis.

Les priorités de l'UE-LISA pour 2025

➤ **Priorité n° 1: garantir l'efficacité du fonctionnement et de la mise en œuvre des systèmes d'information JAI de l'UE confiés à l'eu-LISA**

- **Garantir le fonctionnement stable et ininterrompu des systèmes d'information JAI de l'UE gérés par l'eu-LISA: SIS, VIS, Eurodac, e-CODEX et ECRIS RI**

La principale priorité de l'Agence pour 2025 sera d'assurer le fonctionnement stable et ininterrompu et l'évolution continue des systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA: SIS, VIS, Eurodac, e-CODEX et ECRIS RI. Afin de garantir leur disponibilité continue, l'eu-LISA assurera la maintenance de tous ces systèmes et de leurs infrastructures de communication respectives, ainsi qu'un soutien proactif et de qualité aux utilisateurs finaux dans la communauté JAI de l'UE, c'est-à-dire les autorités nationales et les agences de l'UE.

De plus, l'Agence concentrera ses efforts sur l'amélioration de la performance globale des services pour ces systèmes, en améliorant et en garantissant le niveau adapté de sécurité, de résilience et de disponibilité de chaque système.

L'Agence continuera également d'étendre son portefeuille de services numériques conformément aux plans de l'UE pour la numérisation de la justice, en assurant la gestion opérationnelle de l'e-CODEX et son développement ultérieur.

- **Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route pour l'interopérabilité par vagues de déploiement: EES, ETIAS, ECRIS-TCN, ainsi que les éléments d'interopérabilité; et le développement d'autres nouveaux systèmes JAI (potentiels) à confier à l'eu-LISA (PC des ECE, API, paquet e-justice)**

En 2025, l'Agence poursuivra la mise en œuvre et la fourniture technique des composantes EES, ETIAS, ECRIS-TCN, VIS révisé et interopérabilité, qui seront progressivement livrées par vagues consécutives de déploiement jusqu'en 2026⁹¹.

En 2025, l'Agence poursuivra également le développement de la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête, qui renforcera l'engagement global de l'eu-LISA avec la communauté judiciaire de l'UE, en établissant des partenariats plus étroits. En outre, l'eu-LISA entamera les préparatifs en vue de la numérisation de la procédure de délivrance des visas de l'UE.

- **Poursuivre la mise en œuvre des nouvelles initiatives législatives (Prüm II, version révisée du VIS, refonte de l'Eurodac) et leur intégration dans l'architecture d'interopérabilité**

En ce qui concerne les nouvelles tâches, l'Agence entamera également le développement du nouveau routeur central Prüm et poursuivra le développement de la plateforme de collaboration des ECE. En outre, les travaux se poursuivront pour mettre en œuvre la version révisée du VIS et la refonte d'Eurodac (y compris la mise à niveau de DublinNet conformément à la refonte du règlement de Dublin), en finalisant les connexions avec les éléments d'interopérabilité. Afin de garantir l'échange d'informations entre le SIS, le VIS et l'ETIAS, ainsi qu'entre les éléments de l'interopérabilité, l'Agence continuera de mettre à jour les fonctionnalités du SIS et du VIS afin d'assurer l'interconnexion avec l'ETIAS, ce qui permettra à l'ETIAS de transmettre des requêtes au SIS et au VIS.

⁹¹ Calendrier à confirmer.

- **Mise en œuvre du concept d'usine logicielle et déploiement de la solution «Agile at Scale» (agilité à l'échelle)**

L'Agence définira également sa stratégie d'usine logicielle et la mettra en œuvre dans le cadre d'un projet pilote pour Eurodac, avant de la généraliser à tous les autres projets. L'Agence continuera d'étendre l'agilité à l'échelle et de consolider le travail des équipes interfonctionnelles afin d'optimiser le développement de nouveaux systèmes.

- **Renforcement des capacités en matière d'essais de l'Agence**

L'Agence améliorera ses pratiques actuelles en matière d'essais en les ouvrant davantage au soutien des essais opérationnels pour les États membres.

➤ **Priorité n° 2: améliorer les performances de l'Agence en matière de conformité**

- **Poursuivre le renforcement du système de contrôle interne de l'Agence, en mettant particulièrement l'accent sur la gestion des contrats**

L'Agence continuera d'améliorer et de renforcer son système de contrôle interne, ainsi que de mettre en œuvre le plan d'action découlant du Cadre d'autoévaluation des fonctions publiques (CAF), comme convenu en 2022. Les contrôles internes, y compris la stratégie de contrôle interne de l'eu-LISA, se concentreront sur les domaines présentant les principales faiblesses, en particulier sur l'amélioration des processus et des activités de gestion des contrats.

- **Continuer à garantir la sécurité et la protection des données dans le plein respect des normes pertinentes**

L'Agence continuera à appliquer les niveaux les plus élevés de sécurité de l'information et de protection des données aux données et aux informations qu'elle héberge, tout en garantissant que le traitement des données à caractère personnel reste équitable et licite, dans le plein respect des principes les plus stricts en matière de protection des données et des règlements. L'établissement de rapports sur la protection des données et l'étroite coopération avec le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) restent un élément clé de la responsabilité de l'Agence, tandis que la collaboration avec d'autres agences de l'UE promeut les bonnes pratiques.

➤ **Priorité n° 3: favoriser la participation active du personnel en faisant de l'Agence un lieu de travail agréable, et apte à attirer et à retenir de nouveaux talents**

- **Améliorer le taux d'occupation des postes**

L'Agence s'efforcera d'améliorer son taux d'occupation, notamment en menant des procédures de recrutement plus rapides, en utilisant les médias sociaux pour soutenir le recrutement et en optimisant l'utilisation des listes de réserve internes existantes et des listes de réserve partagées avec d'autres agences.

- **Mobiliser et améliorer la capacité de l'eu-LISA à attirer, développer et retenir les talents**

L'Agence poursuivra ses efforts pour mobiliser et améliorer sa capacité à veiller à ce qu'elle dispose des bonnes personnes aux postes appropriés en attirant, en développant et en conservant des professionnels qualifiés qui partagent les valeurs de l'Agence, et qui sont fortement motivés et s'engagent dans l'accomplissement de sa mission et de ses objectifs.

- **Promouvoir les valeurs et la culture d'un lieu de travail agréable, transparent, inclusif et éthique**

L'objectif de l'Agence est de devenir une organisation dans laquelle les personnes aiment réellement travailler et s'épanouissent. L'eu-LISA aspire à devenir un lieu de travail agréable qui encourage les efforts de collaboration et donne à chaque travailleur les moyens de faire la différence. En s'appuyant sur le potentiel, la perspective et l'expérience uniques de chaque personne, l'Agence cherche à mieux exploiter les différents ensembles de compétences disponibles au sein de l'organisation et à être plus performante en adoptant des solutions innovantes. Une attention particulière sera accordée à l'équilibre entre les hommes et les femmes, à la diversité et à l'inclusion. L'Agence continuera à favoriser le bien-être des employés et à soutenir des équipes en meilleure santé.

➤ **Priorité n° 4: être prêt pour l'avenir, en renforçant les technologies et l'innovation**

- **Mettre en œuvre des recommandations issues de l'évaluation externe régulière et indépendante de l'Agence, réalisée conformément à l'article 39 du règlement fondateur de l'eu-LISA**

Sur la base des conclusions de l'évaluation, l'Agence mettra en œuvre le plan d'action approuvé par le conseil d'administration.

- **Poursuivre le programme de renforcement des capacités, en particulier du centre de données modulaire, afin de répondre aux besoins des systèmes existants et nouveaux**

L'Agence continuera de progresser dans la mise en œuvre du programme d'augmentation des capacités afin de garantir la résilience et la disponibilité de tous les systèmes institutionnels centraux en améliorant les capacités électriques et de refroidissement du centre de données de Strasbourg en vue de répondre aux besoins opérationnels en hausse découlant de son mandat élargi et d'un nombre croissant de nouveaux systèmes et volumes de données.

- **Progresser dans la modernisation de l'infrastructure et des capacités d'hébergement de l'eu-LISA (hébergement intelligent)**

L'Agence poursuivra la migration de ses infrastructures et applications d'information institutionnelles vers le nuage hébergé par la direction générale de l'informatique de la Commission (DIGIT) pour réduire les coûts, améliorer l'efficacité des processus d'information et offrir un environnement dynamique, à la demande, afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. L'Agence mettra également en œuvre sa stratégie d'informatique en nuage pour soutenir les systèmes institutionnels centraux et relever des défis spécifiques.

- **Exploiter les enseignements tirés des nouveaux modes de travail agiles et des meilleures pratiques testées dans le cadre de l'approche par vagues**

L'Agence développera davantage les nouveaux modes de travail testés avec succès dans le cadre de l'approche par vagues en adaptant ses modes de travail à des pratiques plus agiles et à une organisation plus transversale des rôles au sein de l'Agence, et en travaillant de manière plus intégrée avec les contractants et les prestataires de services.

- **Veiller à ce que l'eu-LISA reste à la pointe des technologies et des solutions innovantes pour soutenir les États membres, en particulier dans les domaines de la biométrie, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de la cyberrésilience**

En 2025, l'Agence continuera de renforcer ses capacités de recherche et d'innovation en mettant l'accent sur le suivi de la recherche et des innovations pertinentes qui pourraient être mises en œuvre par l'eu-LISA, ainsi qu'en fournissant un soutien spécialisé au programme européen de recherche et aux États membres, conformément à la stratégie de recherche approuvée en 2024. L'Agence maintiendra également son soutien proactif au pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure.

Afin de mieux gérer les cyberattaques et les incidents de plus en plus fréquents, l'Agence se concentrera sur le renforcement de ses capacités de cyber-résilience et de cyber-réaction. À cette fin, elle continuera de développer et d'améliorer l'organisation, les processus, les compétences, les cadres, les outils et les technologies permettant de protéger contre ces actions et acteurs, de les détecter, de les identifier, de les prévenir et d'y réagir.

En outre, l'eu-LISA prendra les mesures nécessaires pour veiller à ce que les systèmes informatiques qu'elle gère soient conformes au règlement sur l'intelligence artificielle.⁹²

- **Poursuivre l'amélioration de l'efficacité, notamment par la mise en œuvre d'outils de gestion automatisés des processus**

L'Agence s'efforcera d'améliorer davantage son efficacité, notamment par l'utilisation d'outils et de technologies qui soutiendront ses processus opérationnels et institutionnels. Cela comprendra l'automatisation des processus et des services (y compris la mise en œuvre de l'apprentissage automatique et de l'IA) dans les domaines pertinents au niveau institutionnel, ou pour soutenir les activités opérationnelles, telles que le service d'assistance, l'infrastructure, la cybersécurité, etc.

⁹² *Règlement (UE) 2024/1689* du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008, (UE) n° 167/2013, (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (**règlement sur l'intelligence artificielle**) (JO L, 2024/1689 du 12.7.2024).

➤ **Priorité n° 5: consolider la gouvernance et les relations de l'Agence avec ses principales parties prenantes**

● **Consolider la gouvernance de l'Agence**

Étant donné que les responsabilités de l'eu-LISA ont été considérablement élargies et qu'elles continueront de croître, il est clairement nécessaire d'identifier d'éventuels modèles de gouvernance de référence applicables à une éventuelle future agence européenne intersectorielle pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information, qui serait créée à la suite de l'élargissement prochain du mandat de l'eu-LISA. L'Agence continuera de soutenir la Commission dans son obligation de procéder à des évaluations périodiques de l'eu-LISA.

Renforcer les partenariats et les alliances institutionnels avec les institutions et agences de l'UE ainsi que les États membres, les pays d'accueil, les universités et l'industrie. L'Agence continuera de travailler en étroite collaboration avec ses parties prenantes, en particulier les États membres, la Commission, les agences partenaires et le Parlement européen. Elle renforcera également les partenariats avec les pays hôtes et les villes d'accueil (Tallinn, en Estonie, et Strasbourg, en France) afin d'assurer une plus grande visibilité de l'UE et une meilleure sensibilisation au rôle de l'eu-LISA au niveau local. Les partenariats avec l'industrie et le monde universitaire seront également renforcés.

● **Passer du statut de prestataire de services à celui de partenaire institutionnel**

L'Agence améliorera son cycle de vie de gestion des exigences pour les systèmes existants et nouveaux. En ce qui concerne le développement de nouveaux systèmes, l'Agence développera de manière proactive des produits minimums viables (PMV) et des maquettes afin de mieux recueillir les réactions des utilisateurs et d'acquérir les contributions nécessaires pour le produit final.

2. Programme de travail annuel 2025

Le programme de travail ci-après expose les principales priorités de l'eu-LISA pour 2025 et donne un aperçu des activités que l'Agence entend mener pour atteindre ses objectifs stratégiques fixés dans le présent document de programmation au titre de chaque priorité.

Les estimations budgétaires et les ressources humaines nécessaires pour toutes les tâches sont présentées à l'annexe II.

2.1. Coopération en matière de sécurité intérieure et des services répressifs

L'Agence soutient la mise en œuvre des objectifs de la **stratégie de l'Union européenne pour l'union de la sécurité**, en particulier la création d'un **solide écosystème européen de la sécurité**. Avec le renouvellement du SIS et les routeurs Prüm II et API à venir, l'eu-LISA contribue à la sécurité interne de l'UE en assurant un échange d'informations fiable et sécurisé qui facilite la coopération entre les autorités répressives européennes dans la lutte contre la criminalité transfrontière et le terrorisme.

2.1.1. Système d'information Schengen (SIS)

En tant que l'une des pierres angulaires de l'architecture Schengen, le SIS contribue directement à la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen en facilitant l'échange d'informations entre les autorités nationales désignées dans toute l'Europe, notamment les services répressifs, les services de contrôle aux frontières, les services douaniers, les services chargés du traitement des visas et les autorités judiciaires. Le SIS permet le partage et la consultation des signalements de personnes (par exemple, les personnes recherchées en vue d'une arrestation ou d'une enquête, les personnes disparues ou vulnérables) et de ressortissants de pays tiers (c'est-à-dire le refus d'entrée ou de séjour) dans l'espace Schengen. En outre, le SIS permet le partage des signalements concernant des objets (par exemple, des documents d'identité, des véhicules ou des objets utilisés comme preuves dans des procédures pénales). Le SIS s'appuie sur sa fonctionnalité de recherche biométrique, le système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS), qui permet d'identifier les personnes d'intérêt sur la base de leurs empreintes digitales, palmaires et latentes.

Principaux objectifs pour 2025

Gestion opérationnelle du SIS

- Assurer une gestion opérationnelle efficace et efficiente du système central du SIS (y compris la fonctionnalité de recherche biométrique AFIS jusqu'en 2026, date à laquelle le BMS partagé entrera en service pour le SIS) en maintenant l'infrastructure matérielle et les logiciels à jour et en soutenant les États membres dans la gestion des systèmes SIS nationaux.
- Fournir aux utilisateurs finaux dans les États membres une disponibilité ininterrompue et une performance efficace du système central du SIS (y compris la fonctionnalité de recherche biométrique AFIS), conformément aux réglementations pertinentes et aux accords de niveau de service applicables, y compris en poursuivant les contrôles réguliers de cohérence des données.

Mise à niveau et évolution du SIS

- Réaliser les évolutions requises pour l'amélioration continue du système en finalisant la mise en œuvre du nouveau signalement informatif du SIS que les États membres utiliseront, sur proposition d'Europol, pour les personnes suspectées de terrorisme ou d'autres formes graves de criminalité et en mettant en œuvre des objets de grande valeur.
- Augmenter la capacité du système central du SIS afin d'absorber le trafic supplémentaire à la suite de l'intégration des éléments de l'interopérabilité.

Interopérabilité du SIS

- Finalisation de la mise en œuvre des interfaces d'interopérabilité requises pour la connexion avec les éléments d'interopérabilité (ESP et MID) pour la recherche et le contrôle croisé des identités dans tous les systèmes d'information JAI sur la base de données biométriques et alphanumériques.
- Finalisation de la connexion avec l'ETIAS afin de permettre des recherches automatisées pour évaluer le droit d'entrée du demandeur et des services plus rationalisés pour les utilisateurs finaux du système.
- Achèvement de la conception pour la mise en œuvre de l'interconnexion du SIS avec le VIS afin d'améliorer l'efficacité du processus d'approbation des visas en permettant des recherches sur les réponses positives possibles dans le SIS.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (2022)
Disponibilité du système central du SIS ⁹³	≥ 99,99 %	99,94 %
Temps de réponse du système central du SIS ⁹⁴	≥ 99,5 %	98,98 %

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et résultats
Gestion opérationnelle du SIS		
Maintenance de l'AFIS et du SIS Activités courantes	Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performances; gestion des événements conformément aux accords de niveau de service.	Fournir une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, dont l'AFIS. Intégration avec le système de gestion des événements.
Support SIS aux États membres Activités courantes	Disponibilité opérationnelle des systèmes nationaux et compatibilité avec le système central du SIS.	Fournir un appui opérationnel aux États membres pendant le déploiement de nouvelles mises en service, les campagnes d'essai et de certification.

⁹³**Disponibilité du système central du SIS:** fraction du temps pendant lequel les fonctions opérationnelles critiques du système sont mises à la disposition des utilisateurs finaux, exprimée en pourcentage. Les fonctions institutionnelles du SIS sont regroupées en trois catégories: 1) manipulation de données, 2) recherches de données (requêtes) et 3) extraction de données (requêtes). Le pourcentage représente la disponibilité globale du système, y compris l'infrastructure de communication.

⁹⁴**Temps de réponse du système central du SIS:** les requêtes de catégorie 1 sont utilisées comme indicateur de base parce qu'il s'agit de la requête la plus représentative. La catégorie 1 représente toutes les requêtes simples et multiples qui peuvent être classées comme «exactes» parce que des informations exactes ont été renseignées dans les champs de recherche, tandis que les requêtes inexactes ou floues en sont exclues. Le temps de réponse standard pour les requêtes «exactes» est de 1 seconde, tandis que pour toutes les autres, il est de 3 secondes. L'indicateur de temps de réponse du SIS (ICP 7) est «vert» si plus de 99,5 % des requêtes de catégorie 1 reçoivent une réponse dans un délai d'une seconde, «orange» si leur nombre se situe entre 99,5 % et 99 %, et «rouge» s'il est inférieur à 99 %.

Tâche de projet/hors projet	Résultat attendu	Description et résultats
Évolution du SIS		
Outil de gestion et d'analyse des applications du SIS Mise en œuvre du projet en 2025	Gestion, sécurité, ainsi que suivi et analyse des performances améliorés des applications du système.	Introduire un nouvel outil pour la gestion des applications du système, pour le suivi des performances de sécurité et pour l'analyse, y compris la conformité avec les exigences de sécurité de l'eu-LISA.
Migration du système central du SIS vers la PCP Mise en œuvre du projet en 2026	Système central du SIS en fonctionnement sur la plateforme commune partagée (PCP).	Poursuivre la migration du système central du SIS vers la PCP, y compris l'alignement des normes relatives au matériel informatique et aux logiciels et des capacités de type actif-actif.
Poursuite de la refonte du SIS Mise en œuvre du projet (À déf.)	Le SIS a été mis à jour conformément aux décisions d'exécution découlant de la refonte du SIS.	Mise en œuvre des mises à jour conformément aux décisions d'exécution découlant de la refonte du SIS, y compris les objets de grande valeur et les nouvelles alertes.
Augmentation de la capacité du SIS Mise en œuvre du projet en 2027	Maintien d'un haut niveau de performance et disponibilité ininterrompue dans le contexte du trafic supplémentaire résultant de l'interopérabilité et des nouveaux signalements.	Définir les exigences et la conception détaillée pour apporter des modifications fonctionnelles et non fonctionnelles au système central (y compris la taille des binaires pour traiter les empreintes digitales avec une définition plus élevée et les transactions des signalements).
Évolutions du SIS Mise en œuvre du projet en 2025/2026	Mise à jour du SIS pour soutenir les objectifs du règlement sur le filtrage.	Mise en œuvre des exigences du règlement sur le filtrage, y compris l'augmentation du nombre d'empreintes digitales et de la taille du fichier NIST.
Interopérabilité du SIS		
Connexion du SIS avec les éléments de l'interopérabilité Mise en œuvre du projet en 2025	Amélioration des performances du SIS et de la fourniture de services grâce à l'établissement de connexions d'interopérabilité pour des services rationalisés destinés aux utilisateurs finaux de la communauté JAI de l'UE.	Créer des connexions avec les éléments de l'interopérabilité, c'est-à-dire l'ESP, le BMS partagé, le MID, le CRRS; lancer le processus MID et les liens.
Connexion du SIS avec l'ETIAS Mise en œuvre du projet en 2025	Mise en place de l'interopérabilité entre les systèmes afin de fournir des services plus rationalisés, y compris des recherches automatisées pour l'évaluation des demandes.	Établir l'interopérabilité de système à système en mettant en place une solution de bus de service d'entreprise entre le SIS et l'ETIAS pour l'échange de données.
Connexion du SIS avec le VIS Mise en œuvre du projet en 2027	Mise en place de l'interopérabilité afin d'améliorer l'efficacité du processus d'approbation des visas en permettant des recherches sur les occurrences possibles dans le SIS.	Établir l'interopérabilité entre les systèmes en définissant les exigences et en achevant la conception détaillée pour commencer à développer l'interconnexion entre le SIS central et le VIS.

2.1.2. Routeur central Prüm II (échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière)

Le routeur central Prüm II pour l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière renforcera et modernisera le cadre Prüm actuellement en place et permettra l'interopérabilité avec les systèmes d'information JAI pertinents⁹⁵. Le nouveau routeur rationalisera et facilitera un échange de données plus facile, plus rapide et plus systématique entre les États membres afin de lutter plus efficacement contre la criminalité transfrontière tout en garantissant un niveau élevé de protection des droits fondamentaux. Le nouveau routeur remplacera les connexions individuelles actuelles entre les bases de données nationales de chaque État membre. Il constituera également la base d'une nouvelle architecture afin d'augmenter la quantité de données disponibles à partir de l'ADN, des empreintes digitales et de l'immatriculation des véhicules en y incluant les images faciales et les registres de la police.

Principal objectif pour 2025

Mise en œuvre du routeur central Prüm II

- Commencer à développer le routeur central Prüm II pour rationaliser et améliorer l'échange

⁹⁵Règlement (UE) 2024/982 relatif à la consultation et l'échange automatisés de données dans le cadre de la coopération policière (règlement Prüm II), tandis que le précédent cadre Prüm reposait sur les décisions 2018/615/JAI et 2008/616/JAI du Conseil. Pour plus d'informations, consultez la page de la Commission consacrée au *train de mesures sur la coopération policière de l'UE*.

d'informations entre les autorités répressives des États membres et Europol en augmentant la quantité d'informations partagées et en fournissant aux utilisateurs une connexion unique à toutes les bases de données des États membres et aux données d'Europol pour les requêtes biométriques, et pour enrichir le système d'index européen des registres de la police (EPRIS) pour interroger des registres de police.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (2022)
Coût du projet	Écart total ≤ 5 %	Sans objet
Calendrier du projet	Écart total ≤ 5 %	
Portée du projet	pas d'écart	

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Mise en œuvre du routeur central Prüm II		
Mise en œuvre du routeur central Prüm	Échange rationalisé des informations entre les services répressifs des États membres et Europol afin de prévenir et de détecter des infractions pénales et terroristes transfrontières ainsi que d'enquêter sur ces dernières.	Définir les exigences et la conception détaillée du nouveau routeur central Prüm II.
Mise en œuvre du projet en 2027		

2.1.3. Routeur API (informations préalables sur les passagers)

Le routeur API pour la collecte et le transfert des informations préalables sur les passagers, c'est-à-dire les données relatives aux voyageurs et les informations sur les vols avant l'arrivée des voyageurs, facilitera l'identification et le contrôle des voyageurs au cours du processus de franchissement des frontières aux frontières extérieures. Le routeur API unique permettra un échange de données plus facile, plus rapide et plus systématique entre les transporteurs aériens et les autorités frontalières compétentes grâce à la collecte automatisée de données au moyen de données sur les documents de voyage lisibles à la machine. Le transfert des données API par l'intermédiaire du routeur diminuera la probabilité de non-respect par le transporteur de l'obligation de communiquer les données API tout en réduisant le risque d'erreurs et d'abus. En conséquence, le renforcement des contrôles aux frontières permettra de lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine et contribuera à prévenir les menaces pour la sécurité intérieure des États membres tout en garantissant la protection des droits fondamentaux.

Principal objectif pour 2025

Mise en œuvre de l'API

- Commencer le développement du routeur API afin d'établir un routeur unique qui collectera les données API envoyées par les transporteurs aériens par l'intermédiaire de l'interface de transporteur et transmettra les données collectées aux autorités nationales chargées des frontières et des services répressifs.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (2022)
Coût du projet	Écart total ≤ 5 %	Sans objet
Calendrier du projet	Écart total ≤ 5 %	
Portée du projet	pas d'écart	

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Mise en œuvre du routeur API		
Mise en œuvre de l'API	Amélioration et rationalisation du processus de gestion des frontières pour permettre une prévention plus efficace de l'immigration clandestine et renforcer la sécurité intérieure des États membres en luttant contre les menaces.	Définition des exigences et conception détaillée des exigences fonctionnelles et non fonctionnelles du routeur API et extension de l'interface transporteur EES/ETIAS pour l'API, à condition que le règlement soit adopté en 2024.
Mise en œuvre du projet en 2028		

2.2. Schengen, frontières et visas

L'Agence contribue à la gestion moderne, intelligente et efficace des frontières extérieures de l'UE afin de **maintenir l'intégrité de l'espace Schengen**. Grâce au système d'information sur les visas (VIS), au système d'entrée/de sortie (EES) et au système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), l'Agence veille à ce que tous les membres du personnel autorisés, tels que les gardes-frontières, les services répressifs et les fonctionnaires de l'immigration, aient un accès rapide, fluide et systématique aux informations relatives aux voyageurs entrants.

2.2.1. Système d'information sur les visas (VIS)

Le VIS, qui est l'un des éléments essentiels de l'architecture de Schengen, relie les points de passage des frontières extérieures de l'UE aux consulats des États membres dans les pays tiers et aide les autorités chargées de la délivrance des visas à gérer les visas de court séjour pour les ressortissants de pays tiers (RPT) qui se rendent dans l'espace Schengen ou qui transitent par celui-ci. Ce système est composé d'un système de traitement biométrique, permettant la vérification de l'identité aux frontières. De plus, le VIS contribue à la lutte contre la fraude aux visas en identifiant les personnes qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions d'entrée, de séjour ou de résidence au sein de l'espace Schengen. Le VIS permet par ailleurs d'identifier l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile et contribue à la prévention des menaces pour la sécurité intérieure.

Principaux objectifs pour 2025

Gestion opérationnelle du VIS

- Assurer une gestion opérationnelle efficace et efficiente du système central du VIS en maintenant l'infrastructure matérielle et les logiciels à jour et en assistant les États membres dans la gestion des systèmes nationaux.
- Fournir aux utilisateurs finaux dans les États membres une disponibilité ininterrompue et un fonctionnement efficace du système central du VIS, conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service.

Mise à niveau et évolution du VIS

- Fournir les évolutions requises pour l'amélioration continue du système, ainsi que la solution horizontale actif-actif afin de garantir la disponibilité ininterrompue du système.
- Lancer les préparatifs pour le développement de la plateforme de l'UE pour les demandes de visa (VAP) à la suite de l'accord conclu en juin 2023 sur des règles visant à numériser la procédure de visa Schengen.

Interopérabilité du VIS

- À la suite de l'adoption de la version révisée du règlement VIS en juillet 2021, continuer à introduire les modifications nécessaires pour faciliter les fonctionnalités supplémentaires du système, en particulier l'intégration des visas de long séjour et des titres de séjour⁹⁶.
- Mettre au point la mise en œuvre des interfaces nécessaires pour l'établissement des connexions avec les éléments de l'interopérabilité (ESP et MID) afin de permettre les requêtes automatisées à d'autres systèmes, notamment l'établissement de la connexion entre le VIS et l'ESP pour l'interrogation simultanée du VIS et de l'ETIAS.
- Mettre en place un canal de communication direct entre le VIS et l'EES afin de permettre l'extraction automatisée des données relatives aux visas depuis le VIS (par exemple, la validité des visas et la vérification de l'identité) et de permettre aux autorités chargées de la délivrance des visas de consulter l'EES lors du traitement des demandes de visa.

⁹⁶ *Règlement (UE) 2021/1134* du 7 juillet 2021 aux fins de **réformer le système d'information sur les visas** (JO L 248 du 13.7.2021).

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Disponibilité du système central du VIS	≥ 99,99	99,80 %
Temps de réponse du système central du VIS ⁹⁷	100 %	99,99 %

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion opérationnelle du VIS		
Maintenance du VIS Activités courantes	Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performances; gestion des événements conformément aux accords de niveau de service.	Fournir une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système.
Évolutions du VIS		
Mise en œuvre de la version révisée du VIS Mise en œuvre du projet en 2027	Mise à niveau du système central du VIS pour intégrer les nouvelles fonctionnalités prévues dans la version révisée du règlement VIS et garantir une disponibilité ininterrompue du système (y compris la configuration actif-actif).	Développement et test des modifications fonctionnelles et non fonctionnelles intégrées du système central et des systèmes nationaux, y compris la configuration actif-actif pour zéro temps d'arrêt et perte de données.
Interopérabilité du VIS		
Connexion du VIS avec l'ETIAS et les éléments de l'interopérabilité Mise en œuvre du projet en 2027	Préparation du VIS pour l'interopérabilité des systèmes afin de fournir des services plus rationalisés aux utilisateurs finaux, conformément aux modifications consécutives de l'ETIAS et aux règlements relatifs à l'interopérabilité.	Établissement de connexions avec les éléments d'interopérabilité ESP, CIR, CRRS, et connexion directe de système à système avec l'ETIAS. Cette activité comprend également la refonte du VIS sur l'infrastructure commune partagée.
Connexion du VIS avec l'EES Mise en œuvre du projet en 2025	Préparation du VIS à l'échange direct d'informations entre les systèmes avec l'EES et le BMS partagé afin de fournir des services plus rationalisés aux utilisateurs finaux du système dans la communauté JAI de l'UE.	Poursuivre la migration vers le BMS partagé et établir une connexion directe avec l'EES pour l'échange direct d'informations entre les systèmes, conformément aux exigences réglementaires applicables.

2.2.2. Système d'entrée/sortie (EES)

L'EES est l'un des deux systèmes d'information qui moderniseront la gestion des frontières extérieures de l'UE en remplaçant la pratique actuelle de tamponnage manuel des passeports par **l'enregistrement électronique de tous les ressortissants de pays tiers** (RPT) entrant et sortant de l'espace Schengen, y compris les données relatives aux refus d'entrée. L'EES permettra également de contrôler les séjours de courte durée autorisés (pour les visites d'une durée maximale de 90 jours, sur une période de 180 jours) et d'identifier les éventuels dépassements de séjour en calculant automatiquement la durée du séjour autorisé et en générant des alertes à l'expiration de ce dernier. À ce titre, le système aide à prévenir la migration irrégulière et à renforcer la sécurité intérieure en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Une fois opérationnelle, l'automatisation des contrôles aux frontières aidera les États membres à gérer les flux croissants de voyageurs, tout en contribuant à l'optimisation du nombre de garde-frontières aux points de passage.

Afin de faciliter le traitement intégré et rationalisé aux frontières Schengen des voyageurs entrants en provenance de pays tiers, l'EES disposera d'un service web commun avec l'ETIAS. Ces services web communs comprendront plusieurs modules destinés au public, notamment des **interfaces web dédiées et des applications mobiles pour les voyageurs et les transporteurs** (aériens, maritimes et routiers).

REMARQUE: Les dates de livraison présentées ci-dessous correspondent à la planification actuelle, c'est-à-dire à la feuille de route pour l'interopérabilité adoptée par le Conseil JAI en octobre 2023. Il est prévu que le développement de l'EES se poursuive en 2025 et, en fonction des décisions liées à la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité, les dates pertinentes pourront être révisées.

⁹⁷ La valeur de l'indicateur **temps de réponse du VIS** correspond à la part du délai de réponse total respectant les limites contractuelles pour chaque groupe opérationnel (asile, frontières, consulats, services répressifs et territoire). L'indicateur temps de réponse du VIS (ICP 9) est «vert» si la valeur est égale à 100 %, «orange» si elle est comprise entre 90 et 100 %, et «rouge» si la valeur est inférieure à 90 %.

Principaux objectifs pour 2025

Mise en œuvre de l'EES et des services web

- Parachever la mise en œuvre de l'EES et des services web connexes (réception définitive du système) conformément à la feuille de route pour l'interopérabilité validée par le conseil JAI le 19 octobre 2023, approuvant le calendrier révisé pour les frontières intelligentes et l'interopérabilité.
- Parachever l'établissement des connexions entre l'EES et tous les éléments de l'interopérabilité conformément à la feuille de route pour l'interopérabilité validée par le conseil JAI en octobre 2023.

Gestion opérationnelle de l'EES

- Assurer la gestion opérationnelle efficace et efficiente du système central de l'EES et des services web qui y sont associés pour les ressortissants de pays tiers et les transporteurs de passagers, tout en fournissant les évolutions requises et en soutenant les États membres dans leur gestion des unités nationales.
- Assurer aux utilisateurs finaux dans les États membres la disponibilité ininterrompue et la performance efficace du système central de l'EES et des services web qui y sont associés, conformément à la réglementation et aux accords de niveau de service applicables, y compris le soutien aux transporteurs.

Interopérabilité de l'EES

- Établir des connexions avec tous les éléments de l'interopérabilité, en particulier entre l'EES et l'ESP, afin de permettre l'interrogation simultanée de l'EES et de l'ETIAS aux fins d'améliorer et de rationaliser l'efficacité des vérifications aux frontières, ainsi qu'avec le CRRS pour la production de rapports et de statistiques.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (2022)
Disponibilité du système central de l'EES	≥ 99,99 %	sans objet
Délai de réponse du système central de l'EES	≥ 99,55 %	sans objet
Coût du projet	Écart total ≤ 5 %	En bonne voie
Calendrier du projet	Écart total ≤ 5 %	Inférieur à l'objectif
Portée du projet	pas d'écart	En bonne voie

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion opérationnelle de l'EES et des services web		
Développement et maintenance de l'EES Activités courantes	Finalisation du développement de l'EES. Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performances; gestion des événements conformément aux accords de niveau de service.	Finalisation du développement de l'EES. Fournir une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système.
Maintenance des services internet de l'EES/ETIAS Activités courantes	Performance des services web EES/ETIAS en conformité avec les exigences de capacité, de disponibilité et de performance, conformément aux accords de niveau de service.	Assurer une maintenance adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris l'actualisation et la mise à niveau de l'infrastructure des services web.
Soutien au matériel et aux COTS de l'EES et des services Web et maintenance des licences Activités courantes	Soutien et services ininterrompus.	Assurer le renouvellement en temps utile du soutien et des licences.
Transition de l'EES vers le TEF/le TOF Mise en œuvre du projet en 2025	Continuité des services d'ingénierie et des services opérationnels externalisés liés à l'EES, qui seront fournis par de nouveaux contractants.	Conclusion d'un nouveau contrat pour des services d'ingénierie et des services opérationnels externalisés, y compris la formation de nouveaux contractants, la supervision de la mise en place de leur environnement de développement et de leurs équipes, l'examen des rapports précédents du contractant après la passation.

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Mise en œuvre de l'EES et des services web		
Transition de l'EES vers la mise en service Mise en œuvre du projet en 2024; EIO 2025 selon la planification actuelle (sous réserve de révision)	Mise en service réussie de l'EES.	Assurer la transition de l'EES vers la mise en service (réception définitive du système).
Passage à la phase opérationnelle des services web Mise en œuvre du projet en 2025; EIO 2 selon la planification actuelle (sous réserve de révision)	Mise en service réussie des services web de l'EES/ETIAS.	Assurer une transition réussie vers la mise en service, y compris en fournissant une formation sur la gestion opérationnelle des services web de l'EES.
Services de soutien au TEF Mise en œuvre du projet en 2027	Exécution des activités d'essai réalisées dans le cadre des évolutions de l'EES.	Soutenir le contractant du TEF en ce qui concerne l'analyse opérationnelle, l'assurance de la qualité et le conseil pour toutes les activités liées à l'EES et aux services web.
Évolution des services internet de l'EES/ETIAS		
Évolution des services internet de l'EES/ETIAS pour la version révisée du VIS Mise en œuvre du projet en 2026	Évolution des fonctionnalités des services web de l'EES/ETIAS afin de garantir la conformité avec le règlement VIS révisé.	Évolution des services web de l'EES/ETIAS conformément aux exigences découlant du règlement VIS révisé.
Interopérabilité de l'EES		
Connexion de l'EES avec les éléments de l'interopérabilité Mise en œuvre du projet en 2027	Préparation de l'EES pour l'interopérabilité des systèmes afin de fournir des services plus rationalisés aux utilisateurs finaux du système dans la communauté JAI de l'UE.	Établir des connexions entre l'EES et les éléments d'interopérabilité conformément aux règlements relatifs à l'EES et à l'interopérabilité.

2.2.3. Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

L'ETIAS, le système d'autorisation en ligne préalable au voyage pour les ressortissants de pays tiers (RPT) exemptés de l'obligation de visa, introduit l'autorisation de voyage comme **nouvelle condition d'entrée dans l'espace Schengen** pour un court séjour. Outre la rationalisation des procédures de franchissement des frontières pour les RPT, l'ETIAS contribuera à la sécurité intérieure de l'UE en facilitant le repérage des risques potentiels en matière de sécurité, de migration et de santé publique. Les autorisations de voyage de l'ETIAS seront vérifiées par les transporteurs aériens, maritimes et terrestres avant l'embarquement et, plus tard, par les garde-frontières qui prendront la décision finale d'accorder ou de refuser l'entrée aux points de passage des frontières extérieures de l'UE. Les services répressifs nationaux et Europol auront également accès à la base de données de l'ETIAS afin de prévenir, détecter ou enquêter sur des menaces terroristes ou des infractions pénales graves.

Principaux objectifs pour 2025

Mise en œuvre de l'ETIAS

- Parachever la mise en œuvre de l'ETIAS et des services web connexes conformément à la feuille de route pour l'interopérabilité révisée, validée par le conseil JAI le 19 octobre 2023, approuvant le calendrier révisé pour les frontières intelligentes et l'interopérabilité.
- Parachever l'établissement des connexions entre l'ETIAS et tous les éléments de l'interopérabilité conformément à la feuille de route pour l'interopérabilité révisée, approuvée par le Conseil JAI le 19 octobre 2023.

Gestion opérationnelle de l'ETIAS

- Assurer la gestion opérationnelle efficace et efficiente du système central de l'ETIAS, tout en fournissant les évolutions requises et en soutenant les États membres dans leur gestion des unités nationales.
- Assurer aux utilisateurs finaux dans les États membres la disponibilité ininterrompue et la performance efficace du système central de l'ETIAS et des services web qui y sont associés, conformément à la réglementation et aux accords de niveau de service applicables.

Interopérabilité de l'ETIAS

- Établir des connexions avec tous les éléments d'interopérabilité, en particulier pour assurer l'échange d'informations de système à système avec le VIS par l'intermédiaire de l'ESP et fournir une solution pour la gestion des liens avec les détecteurs d'identité multiple (MID) afin de soutenir les unités nationales ETIAS.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Disponibilité du système central de l'ETIAS	≥ 99,99 %	Sans objet
Délai de réponse du système central de l'ETIAS	100 % de conformité avec les ANS concernés	sans objet
Coût du projet	Écart total ≤ 5 %	En bonne voie
Calendrier du projet	Écart total ≤ 5 %	Inférieur à l'objectif
Portée du projet	pas d'écart	En bonne voie

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion opérationnelle de l'ETIAS		
Maintenance de l'ETIAS Activités courantes	Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performances; gestion des événements conformément aux accords de niveau de service.	Fournir une maintenance adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système.
Nouvelle veille technologique de l'ETIAS Activités courantes	Suivre les nouvelles évolutions technologiques afin d'améliorer les performances du système et de conseiller les États membres.	Suivre l'évolution des nouvelles technologies et mener des études de marché afin d'identifier des solutions techniques appropriées pour la recherche de données cryptées en mode inexact, ainsi que des outils audio-vidéo pour améliorer les performances du système, y compris l'établissement de rapports réguliers et la proposition de mises à jour techniques aux parties prenantes après des essais concluants.
Transition de l'ETIAS vers le TEF/le TOF Mise en œuvre du projet en 2025	Continuité des services d'ingénierie et des services opérationnels externalisés liés à l'ETIAS, qui seront fournis par de nouveaux contractants.	Conclusion d'un nouveau contrat pour des services d'ingénierie et opérationnels externalisés, y compris la formation de nouveaux contractants, la supervision de la mise en place de leur environnement de développement, l'examen des rapports de diligence raisonnable du contractant précédent après la passation.
Mise en œuvre de l'ETIAS		
Transition de l'ETIAS vers la mise en service Mise en œuvre du projet en 2025	Mise en service réussie de l'ETIAS.	Assurer la transition de l'ETIAS vers la mise en service.
Interopérabilité de l'ETIAS		
Connexion de l'ETIAS avec le VIS et l'élément de l'interopérabilité MID Mise en œuvre du projet en 2026	Préparation de l'ETIAS pour l'interopérabilité afin de fournir des services plus rationalisés aux utilisateurs finaux du système dans la communauté JAI de l'UE.	Mettre au point les modifications fonctionnelles et non fonctionnelles requises pour l'échange d'informations de système à système avec le VIS. Offrir une solution pour la gestion des liens avec le détecteur d'identités multiples (MID) afin d'assister les unités nationales ETIAS, y compris la gestion de la demande, et tester la solution conçue avec les États membres.

2.3. Migration et asile

L'Agence soutient la mise en œuvre du **régime d'asile européen commun** (RAEC)⁹⁸ par l'application du **règlement de Dublin**⁹⁹ via Eurodac, l'un des principaux instruments de rationalisation du traitement des demandes d'asile. À la suite de l'adoption du **nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile**, en mai 2024, la **refonte du règlement Eurodac**, qui permet un échange d'informations encore plus complet sur les questions liées à l'asile et à la migration irrégulière, facilitera une gestion encore plus efficace de l'asile et des migrations dans l'ensemble de l'UE¹⁰⁰.

2.3.1. Eurodac (Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile)

Eurodac soutient l'application du règlement de Dublin, l'un des instruments utilisés pour mettre en œuvre le régime d'asile européen commun (**RAEC**), en aidant les États membres à déterminer le pays responsable de l'examen d'une demande d'asile. Pour ce faire, les empreintes digitales des nouveaux demandeurs sont comparées à celles déjà enregistrées dans la base de données. Eurodac est également utilisé pour établir l'identité des personnes appréhendées lors d'un franchissement irrégulier des frontières et de celles dont il a été constaté qu'elles séjournent de manière irrégulière dans l'espace Schengen. Pour prévenir et détecter des infractions terroristes ou des infractions pénales graves ou enquêter sur de telles infractions, les services répressifs nationaux et Europol se sont également vu accorder l'accès à Eurodac, mais uniquement dans des conditions strictes et en dernier recours.

Avec l'adoption du **nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile**, en mai 2024, l'Agence est prête à reconstruire Eurodac. La **refonte du règlement Eurodac**, qui est entrée en vigueur le 11 juin 2024, élargira considérablement le champ d'application du système, transformant la base de données d'empreintes digitales existante en un système de gestion de l'asile et de la migration à part entière¹⁰¹. Comme pour tous les autres systèmes JAI, Eurodac sera ajusté aux fins de l'interopérabilité afin de permettre des recherches dans tous les systèmes JAI interopérables gérés par l'eu-LISA.

Principaux objectifs pour 2025

Gestion opérationnelle d'Eurodac

- Assurer une gestion opérationnelle efficace et efficiente du système central d'Eurodac et de son réseau de communication DubliNet en maintenant l'infrastructure matérielle et les logiciels à jour et en assistant les États membres dans la gestion de leurs systèmes SIS nationaux.
- Fournir aux utilisateurs finaux dans les États membres une disponibilité ininterrompue et un fonctionnement efficace du système central d'Eurodac et de DubliNet, conformément à la réglementation applicable et aux accords de niveau de service.

Mise à niveau et évolution d'Eurodac

- Fournir les évolutions nécessaires pour améliorer en permanence le système, y compris la mise à niveau de DubliNet à la suite de la refonte du règlement de Dublin.
- Mise en œuvre de la refonte du règlement Eurodac, telle qu'adoptée en mai 2024.

Règlement sur le filtrage

- À la suite de son adoption en mai 2024, l'Agence continuera de mettre en œuvre les exigences découlant du règlement sur l'examen analytique, en vue de leur mise en œuvre en 2026.¹⁰²

⁹⁸ Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page de la DG HOME consacrée au *régime d'asile européen commun*.

⁹⁹ *Règlement (UE) n° 604/2013* établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale /.../ (refonte) (JO L 180 du 29.6.2013) (**règlement de Dublin**).

¹⁰⁰ Pour en savoir plus, consultez la page de la DG HOME consacrée au *nouveau pacte sur la migration et l'asile*.

¹⁰¹ *Règlement (UE) 2024/1358* du 14 mai 2024 relatif à la **création d'Eurodac** (JO L du 22.5.2024).

¹⁰² *Règlement (UE) 2024/1356* du 14 mai 2024 (JO L du 22.5.2024).

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (2022)
Disponibilité du système central d'Eurodac ¹⁰³	99,99 %	99,45 %
Temps de réponse du système central d'Eurodac ¹⁰⁴	99,45 %	99,98 %

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Maintenance opérationnelle d'Eurodac		
Maintenance Eurodac et DubliNet Activités courantes	Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performance; gestion des événements conformément aux accords de niveau de service.	Fournir une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, également pour DubliNet.
Mises à niveau et évolution d'Eurodac		
Mises à niveau d'Eurodac Mise en œuvre du projet en 2026	Les capacités d'Eurodac ont été optimisées en prévision du règlement de refonte, afin de tenir compte de tout trafic supplémentaire dû aux nouveaux besoins opérationnels découlant de la refonte et des règlements d'interopérabilité.	Poursuivre les projets de mise à niveau d'Eurodac en préparation de la refonte, afin d'accroître la capacité des bases de données et le débit de transactions, y compris l'actualisation de l'infrastructure pour remplacer le matériel existant et la mise à niveau des logiciels qui ont atteint la fin de leur durée de vie.
Refonte d'Eurodac et connexion avec les éléments de l'interopérabilité Mise en œuvre du projet en 2026	Aligner Eurodac sur les exigences énoncées dans le règlement de refonte et les règlements relatifs à l'interopérabilité.	Concevoir et déployer une nouvelle architecture de système (y compris les nouvelles catégories, les images faciales, etc.), créer une interface avec les éléments d'interopérabilité (CIR, CRRS), ainsi qu'avec la version révisée du VIS et l'ETIAS. Migration des données biométriques vers le BMS partagé et de l'infrastructure vers la plateforme commune partagée.
Refonte/mise à niveau de DubliNet après la refonte du règlement Eurodac Mise en œuvre du projet en 2027	DubliNet s'est aligné sur les exigences (nouvelles fonctionnalités) définies dans la refonte du règlement de Dublin et a optimisé sa capacité à supporter la charge accrue découlant des nouveaux besoins opérationnels.	Définir les exigences découlant du nouveau règlement de Dublin et les aligner sur les dernières normes technologiques afin de garantir un niveau élevé de sécurité de l'échange de données, y compris la rédaction de la documentation technique et opérationnelle, la formation du personnel et des États membres.
Mise en œuvre du règlement sur le filtrage Mise en œuvre du projet en 2026	Toutes les exigences découlant du règlement sur le filtrage sont mises en œuvre conformément à la base juridique.	Mise en œuvre des dispositions et exigences du règlement sur le filtrage afin de permettre aux autorités de filtrage des États membres d'accéder aux recherches dans tous les systèmes JAI interopérables.

2.4. Coopération en matière de justice

Dans le domaine de la justice, l'Agence accroît sa contribution à la **numérisation de la justice** grâce au développement et à la gestion opérationnelle de nouvelles solutions numériques qui contribuent à la modernisation et à la numérisation en cours des systèmes nationaux dans toute l'Europe, en vue d'améliorer la coopération entre les autorités nationales européennes, tout en offrant aux citoyens et aux entreprises de

¹⁰³ Les objectifs de disponibilité ne sont pas définis avec précision dans les instruments juridiques qui régissent les systèmes. Étant donné que les systèmes d'information dont l'eu-LISA assure la gestion sont considérés comme des systèmes à disponibilité élevée, l'Agence a fixé l'objectif vert à 99,99 %.

¹⁰⁴ Les fonctions institutionnelles critiques d'Eurodac sont regroupées en deux catégories: a) les transactions hautement prioritaires (temps de réponse standard d'une heure) et b) les transactions régulières (24 heures). L'indicateur de temps de réponse (ICP 4) correspond à la moyenne de ces deux catégories: «vert» si 99,45 % des transactions figurent dans le délai de réponse standard, «orange» si les transactions se situent entre 90 % et 99,45 % et «rouge» si les transactions sont sous la barre des 90 %.

l'UE un meilleur accès à la justice¹⁰⁵.

2.4.1. **Système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS)**

En vertu du droit de l'Union, les juridictions nationales sont tenues de prendre en considération les condamnations antérieures lorsqu'elles prononcent des condamnations dans des affaires pénales. À cette fin, le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS) a été mis en place pour faciliter l'échange d'informations sur les casiers judiciaires entre les autorités judiciaires européennes. L'application de référence de l'ECRIS (ECRIS RI) offre une interface d'intégration permettant la connexion entre les registres nationaux des casiers judiciaires aux fins de l'échange d'informations sur les casiers judiciaires par le biais de l'ECRIS. L'ECRIS-TCN est un système centralisé de concordance/non concordance, qui vient compléter le système de l'ECRIS avec des informations sur les casiers judiciaires de ressortissants de pays tiers (RPT) ayant fait l'objet d'une condamnation dans l'UE.

Ensemble, ces deux systèmes (ECRIS RI et ECRIS-TCN) aideront les juges, les procureurs et les autres autorités compétentes à obtenir des informations complètes sur les antécédents criminels des ressortissants de pays tiers, quel que soit l'État membre dans lequel ils ont été condamnés auparavant. En conséquence, l'ECRIS-TCN contribuera également à la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle des peines et des décisions judiciaires dans l'Union.

Principaux objectifs pour 2025

Gestion opérationnelle de l'ECRIS

- Assurer une gestion opérationnelle efficace et efficiente du système central de l'ECRIS TCN et l'ECRIS RI en maintenant l'infrastructure matérielle et les logiciels à jour et en aidant les États membres à gérer leurs systèmes nationaux, tout en apportant les évolutions nécessaires pour s'adapter aux nouvelles technologies et à l'évolution des besoins et des exigences opérationnelles, y compris le contrôle de l'exactitude biométrique dans l'ECRIS-TCN, c'est-à-dire les taux d'identification faux positifs/négatifs.
- Fournir aux utilisateurs finaux dans les États membres une disponibilité ininterrompue et une performance efficace du système central de l'ECRIS-TCN et de l'ECRIS RI conformément aux réglementations applicables et aux accords de niveau de service.

Mise en œuvre de l'ECRIS-TCN

- Finalisation de la mise en œuvre de l'ECRIS-TCN conformément au calendrier révisé de la feuille de route pour l'interopérabilité approuvé par le Conseil JAI le 19 octobre 2023¹⁰⁶.
- Évolutions de l'ECRIS RI et de l'ECRIS-TCN.
- Alignement de l'ECRIS TCN sur l'interopérabilité et le règlement sur le filtrage¹⁰⁷.
- Refonte de la solution ECRIS RI avec un niveau de sécurité accru.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (2022)
Conformité de l'ECRIS RI avec l'ANS	100 % de conformité avec les ICP	En bonne voie: tous les billets sont traités conformément à l'accord de niveau de service
Disponibilité du système central de l'ECRIS	97,6 %	Sans objet
Délai de réponse du système central de l'ECRIS-TCN	≥ 15 secondes et ≤ 60 secondes pour les opérations al (dans le respect des ANS concernés)	sans objet
Coût du projet	Écart total ≤ 5 %	Partiellement conforme à l'objectif
Calendrier du projet	Écart total ≤ 5 %	Inférieur à l'objectif
Portée du projet	pas d'écart	En bonne voie

¹⁰⁵ *Numérisation de la justice au sein de l'Union européenne*: Une panoplie de possibilités [COM(2020) 710 final].

¹⁰⁶ Le calendrier est susceptible d'être révisé.

¹⁰⁷ *Règlement (UE) 2024/1352* du 14 mai 2024 modifiant les règlements (UE) 2019/816 et (UE) 2019/818 aux fins de l'introduction du filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures (JO L du 22.5.2024).

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Maintenance opérationnelle		
Maintenance de l'ECRIS RI Activités courantes	Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performance; gestion des événements conformément aux accords de niveau de service.	Assurer une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système, y compris l'assistance aux États membres.
Maintenance de l'ECRIS-TCN Activités courantes	Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performance, et à ce que les événements soient gérés conformément aux accords sur le niveau de service.	Fournir une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système.
Mise en œuvre de l'ECRIS-TCN		
Transition de l'ECRIS-TCN vers la mise en service Mise en œuvre du projet en 2025 ¹⁰⁸	Mise en service réussie de l'ECRIS-TCN.	Assurer la transition de l'ECRIS-TCN vers la mise en service, y compris la réception définitive du système.
Évolutions de l'ECRIS-TCN		
Alignement de l'ECRIS-TCN sur l'interopérabilité Mise en œuvre du projet en 2025	L'ECRIS-TCN a été aligné avec succès sur l'interopérabilité.	Veiller à ce que l'ECRIS TCN soit aligné sur l'interopérabilité.
Règlement sur le filtrage de l'ECRIS-TCN Mise en œuvre du projet en 2025	L'ECRIS-TCN a été aligné avec succès sur le règlement sur le filtrage.	Veiller à ce que l'ECRIS TCN soit aligné sur le règlement sur le filtrage.
Réécriture de l'ECRIS RI		
Réécriture de l'ECRIS-RI Mise en œuvre du projet en 2025	Remaniement de l'ECRIS-RI.	Réécriture de l'ensemble du système dans le but d'améliorer l'application et de réduire les risques.

2.4.2. e-CODEX (e-Justice Communication via Online Data Exchange)

Le système e-CODEX fournit l'infrastructure numérique pour une communication et un échange de données sécurisés entre les autorités judiciaires européennes. Il s'agit du catalyseur technologique essentiel pour moderniser la coopération dans le cadre des procédures civiles et pénales transfrontières¹⁰⁹.

Principaux objectifs pour 2025

Gestion opérationnelle de l'e-CODEX

- Assurer une gestion opérationnelle efficace et efficiente de l'e-CODEX, y compris la gestion des normes de procédure numériques, tout en fournissant les évolutions requises.
- Fournir aux utilisateurs finaux dans les États membres d'une disponibilité ininterrompue et d'une performance efficace du système e-CODEX conformément à la réglementation et aux accords de niveau de service applicables, y compris la fourniture d'un environnement d'hébergement sécurisé orienté vers l'internet.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Disponibilité et performance de l'e-CODEX ¹¹⁰	Conformité totale avec l'ANS	sans objet

¹⁰⁸ Le calendrier est susceptible d'être révisé.

¹⁰⁹ Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web officiel de l'e-CODEX.

¹¹⁰ *Décision d'exécution (UE) 2023/117 de la Commission* du 13 janvier 2023 sur les exigences en matière de niveau de service pour les activités à mener par l'eu-LISA en ce qui concerne le système e-CODEX, C/2023/197 (JO L 15 du 17.1.2023, p. 17).

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Maintenance opérationnelle de l'e-CODEX		
Maintenance de l'e-CODEX Activités courantes	Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performances; gestion des événements conformément aux accords de niveau de service.	Assurer une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système; soutien et coordination des activités d'essai, soutien aux points d'accès.
Gestion des normes de procédure numériques de l'e-CODEX Activités courantes	Gestion efficace des normes de procédure numériques de l'e-CODEX et du vocabulaire de base d'e-Justice de l'UE.	Gestion des normes de procédure numériques (y compris le vocabulaire de base d'e-Justice de l'UE), du développement et du déploiement à la maintenance et aux mises à jour; soutien technique à la Commission dans la préparation des actes d'exécution du règlement (UE) 2023/2844 ¹¹¹ .

2.4.3. Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PC des ECE)

La plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (ECE) facilite la numérisation du domaine de la justice de l'UE. Cette plateforme de communication dédiée améliorera l'efficacité et l'efficacité des enquêtes et des poursuites transfrontières en facilitant la coopération entre les autorités judiciaires et répressives nationales, et les agences compétentes de l'UE, par exemple Europol, Eurojust, le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Principal objectif pour 2025

Mise en service de la PC des ECE

- Mise en œuvre de la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête pour faciliter les enquêtes et les poursuites pénales transfrontières.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Coût du projet	Écart total ≤ 5 %	sans objet
Calendrier du projet	Écart total ≤ 5 %	
Portée du projet	pas d'écart	

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Mise en service de la PC des ECE		
Mise en œuvre de la plateforme de collaboration des ECE Mise en œuvre du projet en 2025	Plateforme de collaboration développée pour faciliter la coopération entre les autorités judiciaires et répressives nationales et les agences compétentes de l'UE dans le cadre d'enquêtes et de poursuites pénales transfrontières.	Concevoir et développer des exigences fonctionnelles et non fonctionnelles pour la plateforme de collaboration des ECE afin de faciliter les enquêtes et poursuites pénales transfrontières, conformément au règlement (UE) 2023/969 ¹¹² .

¹¹¹ *Règlement (UE) 2023/2844* du 13 décembre 2023 relatif à la **numérisation de la coopération judiciaire** et de l'accès à la justice dans les affaires transfrontières en matière civile, commerciale et pénale, et modifiant certains actes dans le domaine de la coopération judiciaire (JO L 2023/2844 du 27.12.2023).

¹¹² *Règlement (UE) 2023/969* du 10 mai 2023 établissant une plateforme de collaboration visant à soutenir le fonctionnement des **équipes communes d'enquête** et modifiant le règlement (UE) 2018/1726 (JO L 132, 17.5.2023, p. 1-20).

2.5. Interopérabilité

La gestion efficace de la sécurité intérieure et des frontières extérieures de l'Europe repose sur la capacité des systèmes d'information à échanger des données et des informations. Afin de faciliter la coopération entre les autorités nationales dans toute l'Europe, l'eu-LISA a été chargée de développer l'**architecture d'interopérabilité globale** pour tous les systèmes JAI dont elle assure la gestion: SIS, VIS, Eurodac, EES, ETIAS et ECRIS-TCN. Une fois opérationnelle, cette interopérabilité des systèmes permettra de fournir des services plus flexibles et plus efficaces à la communauté JAI, tout en renforçant la sécurité intérieure de l'UE.

L'architecture d'interopérabilité JAI de l'UE comprendra les éléments suivants:

- le **portail de recherche européen** (ESP), qui permet aux utilisateurs autorisés de réaliser des recherches uniques et de recevoir des résultats de tous les systèmes d'information JAI auxquels ils ont accès;
- le **répertoire commun de données d'identité** (CIR), une base de données contenant des informations biographiques sur les ressortissants de pays tiers afin de garantir une identification fiable;
- le **détecteur d'identités multiples** (MID) pour assurer l'identification correcte des voyageurs de bonne foi, tout en contribuant à la prévention de la fraude à l'identité;
- le **service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé)**, qui permet de recouper des données d'identité au moyen d'identifiants biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI.

L'eu-LISA développe par ailleurs un **répertoire central des rapports et statistiques (CRRS)**, afin de générer des données statistiques intersystèmes et des rapports analytiques sur tous les systèmes JAI à des fins stratégiques, opérationnelles et de qualité des données.

2.5.1. Service partagé d'établissement de correspondances biométriques – BMS partagé

Le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé), qui stocke des modèles biométriques générés à partir des données stockées dans le répertoire commun de données d'identité (CIR) et dans le SIS, soutiendra la recherche de données biométriques dans tous les systèmes d'information JAI administrés par l'eu-LISA, ce qui en fera l'un des plus grands systèmes biométriques au monde. À ce titre, il constitue l'une des pierres angulaires du système de sécurité intérieure et de gestion des frontières de l'UE.

Principaux objectifs pour 2025

Gestion opérationnelle du BMS partagé

- Proposer une gestion opérationnelle efficace et efficiente du BMS partagé, tout en réalisant les évolutions requises;
- Fournir aux utilisateurs finaux dans les États membres une disponibilité ininterrompue et un fonctionnement efficace du BMS partagé conformément aux réglementations applicables et aux accords de niveau de service.
- Améliorer le portefeuille biométrique de l'Agence en investissant dans des activités de recherche et de nouvelles solutions afin d'améliorer la qualité globale des données biométriques utilisées dans les systèmes d'information JAI, tout en offrant un soutien d'expert rapide et de qualité à ses parties prenantes.
- Contribuer activement aux travaux du sous-comité ISO «Biométrie» et suivre les discussions relatives aux normes pertinentes et l'élaboration de celles-ci dans le monde entier.

Mise en œuvre du BMS partagé

- Acheter la migration des données vers le BMS partagé conformément à la feuille de route pour l'interopérabilité révisée, validé par le conseil JAI le 19 octobre 2023, approuvant le calendrier révisé pour les frontières intelligentes et l'interopérabilité.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Conformité avec l'ANS du BMS partagé et avec les ICP institutionnels associés	Conformité à 100 % avec les ICP dans les accords de niveau de service	sans objet

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion opérationnelle du BMS partagé		
Maintenance du BMS partagé Activités courantes	Performances du système conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performances, conformément aux accords de niveau de service.	Fournir une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises du système (y compris le kit logiciel utilisateur).
Portefeuille biométrique Activités courantes	L'amélioration de la qualité des produits biométriques existants et futurs de l'eu-LISA, ainsi que l'amélioration des capacités internes pour faciliter l'innovation biométrique.	Investir dans la recherche ciblée et les solutions biométriques afin d'améliorer la qualité des produits biométriques existants et futurs, d'améliorer l'expertise et la réputation de l'eu-LISA dans ce domaine et parvenir à l'indépendance vis-à-vis des fournisseurs externes.
Mise en œuvre du BMS partagé		
Mise en œuvre du BMS partagé Mise en œuvre du projet en 2026	Finalisation de la migration des données à partir du SIS, du VIS, d'Eurodac, de l'EES et de l'ECRIS-TCN, permettant des opérations biométriques comme le prévoient les règlements sur l'interopérabilité. Capacité de débit suffisante pour faire face à l'augmentation des transactions.	Achever la migration des données (empreintes digitales et images faciales) à partir du SIS, du VIS, d'Eurodac, de l'EES et de l'ECRIS-TCN afin de permettre les opérations biométriques (y compris via le CIR et le MID), comme le prévoient les règlements relatifs à l'interopérabilité.
Mise à niveau et évolution du BMS partagé		
Augmentation de la capacité du BMS partagé Mise en œuvre du projet en 2026	Capacité suffisante pour gérer l'augmentation estimée du débit de transactions découlant des règlements relatifs à l'interopérabilité.	Concevoir et mettre en œuvre l'augmentation de la capacité du BMS partagé pour soutenir le MID, le SIS et l'EES.
BMS partagé pour Eurodac Mise en œuvre du projet en 2027	Migration des données dactyloscopiques à partir d'Eurodac vers le BMS partagé aux fins de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités biométriques telles que spécifiées dans la refonte du règlement Eurodac et les règlements relatifs à l'interopérabilité.	Migration des données dactyloscopiques existantes d'Eurodac vers le BMS partagé afin d'améliorer les performances, d'optimiser les coûts et d'assurer l'évolutivité future. Conformément au règlement de refonte d'Eurodac, ce projet se concentrera sur les empreintes digitales, la reconnaissance faciale devant être ajoutée ultérieurement dans le cadre d'un projet distinct.

2.5.2. Éléments d'interopérabilité (ESP, CIR, MID) et CRRS

Outre le BMS partagé, l'architecture d'interopérabilité JAI de l'UE comprendra le portail de recherche européen (**ESP**), le répertoire commun de données d'identité (**CIR**), le détecteur d'identités multiples (**MID**) et le répertoire central des rapports et statistiques (**CRRS**). En outre, l'eu-LISA développera le **système central de résolution des liens jaunes (CSLR)**.

Principaux objectifs pour 2025

Gestion opérationnelle des éléments d'interopérabilité

- Assurer une gestion opérationnelle efficace et efficiente des premiers éléments d'interopérabilité (ESP et CIR) et du CRRS, tout en fournissant les évolutions requises.
- Fournir aux utilisateurs finaux dans les États membres une disponibilité ininterrompue et un fonctionnement efficace des éléments d'interopérabilité conformément aux réglementations applicables et aux accords de niveau de service.

Mise en œuvre des éléments de l'interopérabilité

- Poursuivre la mise en œuvre des éléments d'interopérabilité ESP, CIR, MID et CRRS, conformément à la feuille de route pour l'interopérabilité révisée, validée par le conseil JAI le 19 octobre 2023 et approuvant le calendrier révisé pour les frontières intelligentes et l'interopérabilité.
- Poursuivre le développement du système central de résolution des liens jaunes (CSLR).

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (2022)
Disponibilité et performance des éléments d'interopérabilité dans le respect des accords de niveau de service respectifs	Conformité complète avec les ANS de l'élément d'interopérabilité respectif	sans objet

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion opérationnelle des éléments d'interopérabilité		
Maintenance de l'ESP Activités courantes	Performances conforme aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performance, conformément aux accords de niveau de service (ANS).	Assurer une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises; fournir un soutien opérationnel aux États membres pendant les campagnes d'essai et de certification.
Maintenance du CIR Activités courantes	Performances conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performances, conformément aux accords de niveau de service.	Assurer une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises; fournir un soutien opérationnel aux États membres pendant les campagnes d'essai et de certification.
Maintenance du CRRS Activités courantes	Performances conformes aux exigences en matière de capacité, de disponibilité et de performances, conformément aux accords de niveau de service.	Assurer une maintenance corrective, adaptative, curative et préventive afin de garantir les performances requises; fournir un soutien opérationnel aux États membres pendant les campagnes d'essai et de certification.
Mise en œuvre des éléments et outils d'interopérabilité		
Mise en œuvre de l'ESP Mise en œuvre du projet en 2025 ¹¹³	Une transition réussie vers la mise en service du portail de recherche européen (ESP).	Mettre en œuvre l'ESP, et assurer l'évolution nécessaire.
Mise en œuvre du CIR Mise en œuvre du projet en 2025	Transition réussie vers la mise en service du répertoire commun de données d'identité (CIR).	Mettre en œuvre le CIR, et assurer l'évolution nécessaire.
Mise en œuvre du CRRS Mise en œuvre du projet en 2025*	Transition réussie vers la mise en service du CRRS.	Mettre en œuvre le CRRS, et assurer l'évolution nécessaire.
Mise en œuvre du MID Mise en œuvre du projet en 2026*	Transition réussie vers la mise en service du détecteur d'identités multiples (MID).	Mettre en œuvre le MID, et assurer l'évolution nécessaire.
Mise en œuvre du CSLR Mise en œuvre du projet en 2027*	Méthode normalisée de résolution des liens jaunes entre les États membres et les différentes communautés institutionnelles au sein de ces États.	Développement d'une solution centrale pour la gestion des liens, en particulier la résolution des liens jaunes.

¹¹³ Le calendrier est susceptible d'être révisé.

2.6. Recherche, innovation et renforcement des capacités

Afin d'améliorer encore l'excellence opérationnelle et les performances des systèmes d'information JAI administrés par l'eu-LISA, l'Agence suit activement les dernières évolutions en matière de recherche et d'innovation, tout en renforçant l'expertise professionnelle afin de continuer à apporter une valeur ajoutée aux parties prenantes. En outre, l'eu-LISA organise régulièrement des sessions de formation sur le fonctionnement et l'utilisation des systèmes d'information JAI, en les adaptant aux demandes des utilisateurs finaux et aux lacunes en matière de connaissances indiqués par ceux-ci. L'Agence publie également des rapports sur les performances techniques et les statistiques d'utilisation des systèmes dont elle assure la gestion opérationnelle.

2.6.1. Suivi de la recherche et de la technologie

Afin d'assurer la poursuite de l'évolution technologique des systèmes d'information JAI de l'UE confiés à l'eu-LISA, l'Agence surveille la recherche et l'innovation et contribue à la normalisation, tout en coordonnant les activités de sensibilisation avec l'industrie et le monde universitaire dans les domaines liés au mandat de l'Agence. Afin de maintenir une approche structurée de la recherche et de l'innovation conforme aux objectifs stratégiques, l'eu-LISA continuera de mettre en œuvre sa **stratégie de recherche et d'innovation** adoptée en 2024 et publiera ses rapports annuels de **suivi de la recherche et de la technologie**. En 2025, l'Agence mettra en place un comité technologique et élaborera une **feuille de route technologique** afin d'évaluer les nouvelles technologies qui devraient être intégrées dans les activités de l'eu-LISA.

Sur la base du mandat de 2021 relatif à la participation de l'Agence au **programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation**, l'eu-LISA continue à soutenir la Commission et l'Agence exécutive européenne pour la recherche (REA) dans la mise en œuvre du programme de financement «Horizon Europe» pour la recherche et l'innovation. L'Agence continuera également à contribuer activement au **pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure**, notamment en détachant un membre du personnel au secrétariat et en présidant le groupe de travail du pôle sur la biométrie.

Pour mieux répondre aux besoins des États membres et promouvoir l'échange d'informations sur les nouvelles technologies, les nouveaux produits et les nouveaux services, l'Agence poursuit son engagement proactif auprès de l'industrie en organisant des tables rondes industrielles annuelles qui offrent un forum pour discuter des défis et des lacunes en matière de capacités au niveau des États membres et de l'UE, ainsi que des solutions pratiques possibles de l'industrie.

L'Agence axe son action sur le développement de ses capacités et de son expertise dans le domaine de **l'intelligence artificielle** afin de promouvoir l'utilisation de technologies innovantes. Dans le cadre de cet effort, l'eu-LISA continuera de piloter, de tester et, si possible, de mettre en œuvre des solutions fondées sur l'IA afin d'améliorer encore son efficacité opérationnelle et sa qualité de services (par exemple, dialogueurs, analyse de données, rationalisation des processus). En particulier, l'Agence s'attachera à améliorer le fonctionnement des systèmes de reconnaissance biométrique qu'elle déploie, au moyen de tests et d'évaluations réguliers.

Principaux objectifs pour 2025

- Suivi de la recherche et de l'innovation technologique (par exemple, biométrie, chiffrement, technologies en nuage) pour assurer l'évolution permanente des systèmes d'information JAI de l'UE, et coordination des activités de sensibilisation de l'eu-LISA auprès de l'industrie et du monde universitaire pour favoriser l'innovation et la numérisation.
- Développement des capacités et de l'expertise de l'eu-LISA dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment en poursuivant l'évaluation des applications d'IA pour la gestion opérationnelle des systèmes JAI (par exemple, automatisation des processus d'identification et de rétablissement des défaillances, et pour la cybersécurité), ainsi que des applications visant à améliorer les processus internes quotidiens, notamment en mettant en œuvre des applications d'IA générative.
- Soutien aux essais opérationnels des technologies de reconnaissance biométrique et examen de la disponibilité d'ensembles de données de haute qualité à des fins d'essai, en tenant compte des nouvelles techniques de protection de la vie privée pour garantir l'adéquation à l'usage prévu (par exemple, pseudonymisation, cryptage, plateformes informatiques distribuées).
- Suivi et soutien pour l'élaboration de normes pertinentes pour ses principaux processus opérationnels, en mettant l'accent sur l'avancement de la technologie de reconnaissance biométrique en contribuant à l'élaboration de normes pour les indicateurs de qualité, en particulier pour les images faciales et les empreintes digitales.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
À déf. (dans l'attente de la stratégie de recherche de l'eu-LISA)	À déf.	sans objet

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Suivi de la recherche et de la technologie Activités courantes	Encouragement à l'utilisation de technologies innovantes et à la normalisation pour l'évolution continue des systèmes d'information JAI, en liaison avec le développement de l'expertise, des capacités et des pratiques organisationnelles de l'Agence.	Suivi de la recherche universitaire et industrielle, axée sur les technologies nouvelles et en évolution ainsi que sur d'autres aspects pertinents pour les systèmes d'information JAI, soutien à l'intégration des résultats de la recherche dans le cycle de vie des applications de l'eu-LISA par l'identification des cas d'utilisation et des preuves de concept; mise en œuvre de projets d'essai de solutions, coordination de la normalisation. Préparation de la feuille de route technologique.
Solutions fondées sur l'IA pour une efficacité améliorée Activités courantes	Introduction de solutions fondées sur l'IA pour améliorer l'efficacité des opérations et des activités institutionnelles de l'eu-LISA.	Développement de l'expertise et des capacités en matière d'IA en identifiant et en pilotant de nouvelles solutions (y compris l'IA générative), couvrant un large éventail de cas d'utilisation afin d'améliorer l'efficacité des processus institutionnels et opérationnels: création d'une communauté de pratique interne en matière d'IA.

2.6.2. Obligation légale de rapport

L'Agence publie des rapports sur les performances techniques et les statistiques d'utilisation des systèmes dont elle assure la gestion opérationnelle, et tient à jour les listes des autorités désignées ayant accès aux systèmes. En outre, l'eu-LISA contribue à l'amélioration de la **connaissance de la situation et des prévisions** au niveau de l'UE, notamment en fournissant des statistiques pour le **baromètre Schengen+**.

Principaux objectifs pour 2025

- Compiler et publier des statistiques et des rapports sur le fonctionnement technique et l'utilisation des systèmes d'information JAI, conformément aux obligations légales de l'eu-LISA, en mettant particulièrement l'accent sur l'ECRIS-TCN.
- Introduire le répertoire commun des rapports et statistiques (CRRS) et aider les États membres à utiliser ce nouvel outil d'établissement de rapports.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Publication des rapports	Respect des exigences légales et des ANS	En bonne voie

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Obligation légale de rapport		
Rapports techniques et statistiques agrégées Activités courantes	Transparence des opérations de l'eu-LISA et sensibilisation accrue du public.	Préparation et publication de statistiques agrégées et de rapports de performance obligatoires sur les systèmes d'information JAI de l'UE administrés par l'eu-LISA; établissement et mise à jour des listes d'autorités ayant des droits d'accès aux systèmes; introduction du CRRS et fourniture d'une assistance aux utilisateurs finaux.
Contribution à la connaissance de la situation et des prévisions de l'UE en matière de gestion des flux migratoires et de sécurité intérieure Activités courantes	Amélioration de la connaissance de la situation et des prévisions au niveau de l'UE; contribution au baromètre Schengen+ afin de soutenir l'identification des risques pour la sécurité intérieure.	Fourniture de statistiques pertinentes à la Commission, dans les limites définies par les règlements spécifiques au système.

2.6.3. Formation à l'intention des États membres

L'eu-LISA organise régulièrement des sessions de formation adaptées aux besoins sur le fonctionnement et l'utilisation des systèmes d'information JAI, en les adaptant aux demandes des utilisateurs finaux et aux lacunes en matière de connaissances indiqués par ceux-ci, en vue de maintenir un excellent niveau de satisfaction.

Principaux objectifs pour 2025

Formation à l'intention des États membres

- Concevoir et dispenser des formations sur mesure aux utilisateurs finaux sur le fonctionnement technique des systèmes JAI existants et nouveaux administrés par l'eu-LISA, c'est-à-dire les services répressifs des États membres, les autorités chargées de la gestion des frontières et les autorités judiciaires, les agences JAI.

Coopération avec le CEPOL et d'autres agences JAI

- Coopérer avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) en proposant des cours de formation conjoints sur l'utilisation des systèmes JAI et en partageant son expertise dans des domaines d'intérêt mutuel; coopération avec Frontex et d'autres agences JAI pour dispenser des formations pertinentes.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance M	Référence (juin 2023)
(ICP 16) Formation: taux de satisfaction	Note moyenne supérieure à 4 (sur une échelle de 1 à 6)	5,4

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Formation à l'intention des États membres Activités courantes	Utilisateurs finaux du système dans la communauté JAI de l'UE équipés et bénéficiant régulièrement de mises à jour des connaissances pertinentes sur le fonctionnement technique et les meilleures pratiques liées à l'utilisation et aux fonctionnements des systèmes d'information gérés par l'eu-LISA.	Préparation des plans de formation annuels conformément à la méthodologie d'évaluation des besoins de formation. Fourniture des formations au moyen de différents modes de prestation, c'est-à-dire des webinaires en direct, des cours en ligne à son propre rythme, des formations en présentiel. Mise au point d'une méthodologie de formation fondée sur des approches et des tendances nouvelles. Fourniture aux participants d'un accès illimité au contenu d'apprentissage sur la plateforme de formation en ligne. Le portefeuille de formations 2025 couvre le SIS, le VIS, Eurodac, l'EES, l'ETIAS, l'interopérabilité, l'ECRIS-TCN, l'e-CODEX et la plateforme de collaboration des ECE.

2.6.4. Évaluations Schengen

Le bon fonctionnement de l'espace Schengen repose sur un cadre réglementaire et politique complexe, notamment la coopération SIS/SIRENE et la politique commune en matière de visas. Pour garantir l'application effective de l'acquis de Schengen par les États membres, l'UE a mis en place un mécanisme spécifique d'évaluation et de suivi de la bonne mise en œuvre de la coopération SIS/SIRENE et de la politique commune en matière de visas (y compris le VIS). La responsabilité de la mise en œuvre du **mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen** (SEMM) est partagée conjointement par les États membres et la Commission. L'eu-LISA contribue au SEMM en apportant une expertise spécialisée en participant en tant qu'observateur aux missions d'évaluation, ainsi qu'aux rapports d'évaluation ultérieurs.

Principal objectif pour 2025

- Participer au mécanisme d'évaluation Schengen de l'UE en tant qu'observateur et contribuer aux rapports d'évaluation afin de garantir la bonne mise en œuvre de l'acquis de Schengen.

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Évaluations Schengen Activités courantes	Bonne mise en œuvre de l'acquis de Schengen, et aide aux États membres pour une meilleure utilisation du SIS et du VIS, de l'EES et de l'ETIAS.	Participation en tant qu'observateur aux évaluations Schengen dans les domaines du SIS/SIRENE et du VIS/de la politique commune des visas, notamment par une contribution aux rapports d'évaluation ultérieurs.

2.7. Infrastructures et réseaux

Afin de soutenir efficacement la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI de l'UE, l'Agence fournit une infrastructure sécurisée et fiable qui héberge tous les systèmes JAI facilitant le transfert sécurisé de données. À cette fin, l'eu-LISA assure l'exploitation continue de deux sites techniques qui hébergent les systèmes JAI de l'UE et leurs infrastructures de communication: l'unité centrale (UC) à Strasbourg, en France, et l'unité centrale de secours (UCS) à Sankt Johann im Pongau, en Autriche. En outre, l'Agence est chargée d'assurer la sécurité de haut niveau et la disponibilité ininterrompue des systèmes pour les États membres, ainsi que les services techniques et l'assistance aux utilisateurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

2.7.1. Réseau

L'Agence est responsable de la gestion de l'infrastructure de communication qui assure un transfert de données sécurisé et fiable entre les systèmes centraux exploités par l'eu-LISA et les utilisateurs finaux de ces systèmes, à savoir les États membres et les autres agences de l'UE. En outre, l'infrastructure de communication offre également une connexion point à point entre l'unité centrale à Strasbourg et l'unité centrale de secours (UCS) à Sankt Johann im Pongau, en Autriche.

L'infrastructure de communication utilise le réseau TESTA-ng (services télématiques transeuropéens entre administrations nouvelle génération) qui fournit un réseau fédérateur distinct de l'internet public. Le réseau TESTA-ng est exploité par un prestataire de services privé et, au niveau de l'UE, le contrat est géré par la Commission européenne (DIGIT). L'Agence utilise trois domaines sur TESTA-ng pour l'exploitation des systèmes JAI (les éléments de l'interopérabilité seront également utilisés sur les trois domaines):

- domaine SIS pour SIS II et SIRENE Mail¹¹⁴,
- domaine VIS pour le VIS et le VISMail¹¹⁵, l'EES et l'ETIAS,
- EuroDomain pour Eurodac, Dublinet et ECRIS-TCN.

Les utilisateurs finaux se connectent aux différents domaines (physiquement séparés dans les locaux des utilisateurs), en utilisant des points d'accès (TAP) distincts, généralement deux, situés dans des installations géographiquement éloignées, afin de pouvoir reprendre rapidement les opérations en cas de sinistre ou de maintenance. Pour garantir encore davantage la disponibilité et la fiabilité du réseau, les TAP proprement dits comprennent des redondances supplémentaires.

¹¹⁴ **SIRENE Mail** est un mécanisme de communication utilisé par les bureaux SIRENE nationaux pour obtenir et échanger des informations supplémentaires relatives aux signalements SIS.

¹¹⁵ **VISMail** est un mécanisme d'échange d'informations utilisé par les autorités nationales chargées de la délivrance des visas pour se consulter les unes les autres sur les demandes de visa Schengen.

Principaux objectifs pour 2025

- Fournir des services concernant l'infrastructure de communication hautement disponibles et sécurisés conformément aux règlements juridiques et aux accords de niveau de service, y compris une gestion opérationnelle efficace et efficiente des TAP, tout en mettant en œuvre les mises à niveau et les évolutions nécessaires.
- Assurer une gestion opérationnelle efficace de l'infrastructure de communication du SIS (deuxième couche de chiffrement) afin d'empêcher les organismes externes (par exemple, le fournisseur de TESTA-ng) d'avoir accès à des données sensibles et d'empêcher la lecture, la copie, la modification ou la suppression non autorisées de données pendant les transferts.
- Fourniture de services de systèmes JAI publics connectés à l'internet (par exemple, services web de l'EES/ETIAS) et maintenance de ressources internet essentielles (par exemple, le numéro de système autonome, deux blocs d'adresses IPv6 et deux blocs d'adresses IPv4).

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Disponibilité du réseau étendu (WAN) (pour les systèmes SIS et VIS)	≥ 99,99 %	En bonne voie

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion opérationnelle		
Gestion opérationnelle de l'infrastructure de communication Activités courantes	Infrastructure de communication fiable et sécurisée pour les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA, conformément aux accords de niveau de service.	Exploiter les solutions de la deuxième couche de chiffrement sur l'infrastructure de communication SIS/VIS, superviser les prestataires de services et traiter les questions liées aux budgets et aux contrats.
Mises à niveau et évolution		
Évolution de l'infrastructure de communication Mise en œuvre du projet en 2027	Infrastructure de communication sécurisée pour le SIS et le VIS.	Préparer le renouvellement des couches de chiffrement de l'infrastructure de communication pour le SIS, le VIS et le réseau TESTA-ng.

2.7.2. Infrastructure commune partagée (ICP) et plateformes d'hébergement intelligentes (SHP)

L'infrastructure de l'eu-LISA se compose de l'**infrastructure commune partagée** (ICP) qui fournit une infrastructure en tant que service (IaaS) pour les déploiements sur site, et de la **plateforme commune partagée** (PCP), qui s'appuie sur l'ICP, aux côtés de la **plateforme en nuage complète** (CCP). Cette infrastructure évolutive, agile et normalisée fournit les services techniques sous-jacents nécessaires au fonctionnement de tous les systèmes d'information centraux administrés par l'eu-LISA. En appliquant des technologies de pointe, ces plateformes offrent un cadre efficace dans l'utilisation des ressources, rationalisant les tâches de développement et opérationnelles (pipeline de déploiement orienté DevOps), tout en offrant un haut degré d'automatisation pour la gestion de l'infrastructure (infrastructure en tant que code).

Principaux objectifs pour 2025

- Assurer une gestion opérationnelle efficace et efficiente du CSI, de la PCP et de la CCP, ainsi que la maintenance corrective (y compris le matériel) et le renouvellement en temps utile des licences de logiciels commerciaux disponibles sur le marché («COTS»), ainsi qu'une maintenance adaptative des versions cycliques afin de maintenir les logiciels à un niveau sûr et à jour.
- Gérer l'accès aux systèmes JAI par l'intermédiaire du réseau de gestion sécurisé.
- Fournir des services et des solutions efficaces et de qualité.
- Procéder aux évolutions nécessaires pour améliorer la performance globale des services, l'évolutivité, la flexibilité et la sécurité, et adapter les capacités technologiques à l'évolution des besoins de l'UE et des États membres.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Délai de reconnaissance de l'incident	Réponse conforme à l'ANS	En bonne voie
Délai de résolution de l'incident	Réponse conforme à l'ANS	En bonne voie
Disponibilité du système/du service	Environnements de pré-production: 99,50 % Environnements de production: 99,99 %	En bonne voie

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion opérationnelle		
Gestion opérationnelle de l'ICP Activités courantes	Gestion opérationnelle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de l'infrastructure hébergeant les systèmes d'information JAI de l'UE et assurer la maintenance corrective conformément aux règlements applicables et aux accords de niveau de service respectifs.	Suivi opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de l'infrastructure hébergeant les éléments de la PCP et maintenance corrective. Détecter, isoler et résoudre les problèmes, remettre l'ICP en état de fonctionnement, assurer la maintenance du matériel et des logiciels (y compris les licences).
Maintenance adaptative de l'ICP Activités courantes	Des infrastructures actualisées, sécurisées et opérationnelles hébergeant les systèmes JAI de l'UE afin de garantir les performances requises du système selon les exigences pertinentes en matière de capacité, de disponibilité et de performance.	Assurer une maintenance adaptative pour garantir la performance requise du système après les cycles de fin de vie pour la remise à niveau et le remplacement de l'infrastructure.
Services d'hébergement pour Frontex et l'EUAA Activités courantes	Services de sauvegarde 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour Frontex et l'Agence de l'UE pour l'asile (EUAA) conformément aux accords de niveau de service respectifs.	Assurer une assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et une coordination sur place des incidents et autres problèmes, une communication régulière et des informations sur leur statut, le cas échéant.
Maintenance de la CCP Activités courantes	Amélioration de la stabilité et de la gouvernance de la plateforme en nuage.	Optimiser les opérations des plateformes en nuage pour améliorer les performances et le rapport coût-efficacité
Maintenance de la PCP Activités courantes	Amélioration de la stabilité et de la gouvernance de la plateforme sur site.	Optimisation des opérations des plateformes sur site pour améliorer les performances et le rapport coût-efficacité.

2.8. Soutien direct aux opérations

Le chapitre suivant donne un aperçu du soutien à la gestion opérationnelle des systèmes JAI de l'UE, en mettant l'accent sur la sécurité et la continuité des activités et les services d'information clés, tels que la gestion des changements opérationnels, la gestion des essais, la gestion des versions et du déploiement, ainsi que la gestion des contrats. Ensemble, ces activités et initiatives fournissent des solutions et des services fiables et rentables aux États membres et à tous les autres utilisateurs finaux des systèmes, tout en renforçant leurs capacités en matière de sécurité de l'information.

Pour 2025, l'eu-LISA prévoit que la complexité accrue des activités de sécurité sera l'un des principaux défis à relever. La future connexion des systèmes d'information à l'internet public par l'intermédiaire des services web représente un nouveau risque majeur. En outre, il existe un risque important d'augmentation de la fréquence des phases d'essai et de périodes d'essai plus courtes, ce qui peut se traduire par la fourniture de services d'essai de faible qualité aux parties prenantes.

2.8.1. Fonctionnement des systèmes

Afin d'assurer la disponibilité et le fonctionnement ininterrompus des systèmes JAI relevant de sa compétence, l'Agence fournit une assistance opérationnelle continue à tous les utilisateurs finaux des systèmes par l'intermédiaire du service d'assistance de l'eu-LISA, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le service d'assistance gère les demandes de service (procédures standard) et coordonne la résolution des incidents (interruptions de service) et des problèmes (recherche des causes profondes). Pour assurer un fonctionnement efficace, l'Agence veille également à effectuer des mises à jour continues des **outils de gestion des services des technologies de l'information (ITSM)**, en particulier dans le contexte de la transition vers le modèle opérationnel transversal.

Principaux objectifs pour 2025

Assistance opérationnelle: assistance de premier et de second niveau

- Assurer une assistance continue et de haute qualité de premier et de second niveau aux utilisateurs finaux des systèmes¹¹⁶.

Outils des services opérationnels

- Assurer un suivi efficace de tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA, y compris la mise à niveau des outils nécessaires à l'amélioration de la réactivité et de la qualité de l'assistance de premier et de second niveau, à savoir l'outil de gestion des services des technologies de l'information, le manuel d'opérateur en ligne (eOPM) et le système de gestion des événements (EMS).
- Mettre en œuvre le système de gestion des événements et intégrer tous les systèmes JAI existants et nouveaux, ainsi que d'autres infrastructures d'information essentielles, afin de réduire les délais de réponse et de résolution des incidents grâce à une vision unifiée de l'ensemble de l'écosystème d'information.

Gestion de contrats

- Fournir un appui efficace et efficient à l'approvisionnement en fournitures et services opérationnels pour les systèmes d'information JAI, depuis la mise en place des contrats jusqu'à leur clôture.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
(ICP 20) performance du support utilisateurs de l'eu-LISA	≥ 75 %	97 %
(ICP 19) satisfaction des clients (% des États membres satisfaits ou très satisfaits du service fourni)	≥ 80 %	calculée à la fin de l'année

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Centre de services opérationnels		
Centre de services opérationnels Activités courantes	Tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA bénéficient d'un soutien suffisant et efficace pour permettre leur bon fonctionnement.	Gestion opérationnelle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de tous les systèmes institutionnels centraux, c'est-à-dire les systèmes d'information JAI administrés par l'eu-LISA.
Exploitation et maintenance des solutions		
Exploitation et maintenance des solutions Activités courantes	Tous les systèmes JAI administrés par l'eu-LISA bénéficient d'un soutien suffisant et efficace pour permettre leur bon fonctionnement.	Fournir un soutien technique continu aux systèmes existants, tout en assurant une gestion opérationnelle ininterrompue et de haute qualité:

¹¹⁶ Conformément au *règlement e-CODEX 2022/850*, l'eu-LISA ne doit fournir un soutien de premier et de deuxième niveau que pendant les heures de bureau (EET).

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Outils de service opérationnels		
Outils transversaux de service opérationnels Activités courantes	Les produits/outils de services opérationnels et les processus de résolution garantissent la disponibilité stable et continue des systèmes et les niveaux de performance attendus en ce qui concerne la fiabilité et la qualité.	Fourniture de services de soutien à l'administration de produits/outils de service opérationnels, avec maintenance corrective, préventive, adaptative et curative, y compris des licences.
Améliorations du système de gestion des événements Mise en œuvre du projet en 2026	Amélioration des services d'assistance aux utilisateurs finaux 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en réduisant le temps nécessaire pour réagir et résoudre les incidents.	Intégration de tous les systèmes JAI existants et nouveaux, ainsi que de l'infrastructure d'information critique, dans le système de gestion des événements.
Remplacement de l'outil du système de gestion de l'information en matière de sécurité Mise en œuvre du projet en 2026	Continuité de la solution ITSM de l'eu-LISA.	Migration des processus ITSM actuels vers le nouvel outil, déploiement d'un nouveau matériel informatique, création d'une documentation pertinente pour les personnalisations de l'eu-LISA et formation de toutes les parties prenantes à l'utilisation du nouvel outil.
Gestion de contrats		
Gestion de contrats Activités courantes	Disponibilité et continuité des services d'ingénierie et opérationnels des systèmes JAI administrés par l'eu-LISA.	Assurer une gestion conforme et efficace des contrats en surveillant et en contrôlant l'exécution des contrats-cadres transversaux, conformément au cadre de gouvernance.
Transition des services externalisés Activités courantes	Continuité des services externalisés pour l'ingénierie et l'exploitation des systèmes JAI administrés par l'eu-LISA.	Apporter un soutien à la transition des services des contrats TEF/TOF ou d'autres contrats-cadres vers la structure contractuelle suivante pour les services d'ingénierie et opérationnels, y compris la planification des transitions pour chaque système JAI et les éléments associés, la définition et la mise en œuvre du plan de passation des marchés, le soutien à la planification et à l'exécution, le transfert des connaissances et des responsabilités aux nouveaux contractants (mécanisme de transfert/prise en charge).

2.8.2. Transition des services

En soutenant les opérations du système, l'une des principales tâches de l'eu-LISA est l'aspect du contrôle de la qualité, assuré par la gestion du changement opérationnel, des essais, de la transition, de la mise en service et du déploiement, ainsi que la gestion du cycle de vie des applications, y compris la transition vers la mise en service.

Principaux objectifs pour 2025

- Assurer le soutien et la maintenance de tous les systèmes JAI et de leurs infrastructures de communication, des éléments de l'interopérabilité, de l'infrastructure centralisée hébergeant les systèmes et de la plateforme de gestion du cycle de vie des applications, y compris pour les mises à niveau et les essais des systèmes existants et des refontes critiques.
- Fournir un appui opérationnel aux États membres, tout en améliorant la coordination entre les homologues centraux et nationaux, y compris un appui aux transporteurs.
- Consolider les outils et processus internes en vue d'adopter une approche plus souple de la gestion de la mise en service, des changements et des essais ou certifications, y compris l'amélioration des outils du cycle de développement des logiciels.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
campagnes d'essais achevées dans les délais prévus	> 90 %	En bonne voie: systèmes existants: 100 % nouveaux systèmes: non disponible
couverture complète des exigences	> 95 %	En bonne voie: nouveaux systèmes: 100 % systèmes existants: non disponible (exigences pas entièrement définies)
Modifications opérationnelles effectivement mises en œuvre clôturées au cours de l'année (c'est-à-dire non abandonnées ni annulées)	> 75 %	En bonne voie

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Transition des services		
Gestion des essais Activités courantes	Assurance que les produits et services apportent la valeur escomptée; amélioration de la stabilité, diminution des incidents et satisfaction des clients.	Fourniture de conseils sur l'approche, les pratiques et les outils en matière d'essais, ainsi que d'informations et de formations à l'intention des utilisateurs finaux. Planification, conception, révision et mise en œuvre de campagnes d'essai pour toutes les opérations de maintenance corrective et adaptative.
Gestion des changements opérationnels Activités courantes	Changements techniques correctement mis en œuvre par les parties prenantes, avec une incidence minimale sur la prestation de services.	Traitement des changements et soutien aux équipes opérationnelles dans la planification et la coordination de la mise en œuvre des changements.
Gestion des versions et du déploiement Activités courantes	Les systèmes informatiques ont été mis à jour avec succès avec les dernières fonctionnalités et correctifs, ce qui a une incidence minimale sur la performance et la disponibilité du système.	Coordonner les activités de gestion des mises en service et des déploiements à toutes les étapes: la planification, la construction, les essais et la validation, le déploiement, la révision et la clôture, y compris la gestion du transfert formel des services nouveaux, modifiés ou supprimés aux équipes opérationnelles.
Passage à la phase opérationnelle Activités courantes	Fonctionnement avec succès des nouveaux systèmes informatiques dans l'environnement de production, conformément à la base juridique applicable et aux exigences du système.	Planifier et coordonner les activités de transition, de la préparation à la réception définitive du système, et évaluer l'état de préparation de l'organisation en vue du passage à la phase opérationnelle.

2.8.3. Sécurité, cybersécurité et continuité des activités

Pour garantir une position de sécurité efficace et la résilience des systèmes JAI confiés à l'eu-LISA, l'Agence surveille et gère en permanence les vulnérabilités, les menaces et les risques de sécurité résiduels grâce à des mesures de sécurité solides, y compris le renforcement et l'amélioration continus des mesures de cybersécurité.

Principaux objectifs pour 2025

- Assurer la plus haute conformité avec le cadre réglementaire et les exigences en matière de sécurité de l'UE, en appliquant une méthode de «**défense en profondeur**» à chaque système d'information JAI (y compris les systèmes connectés à l'internet) et la mise en place de niveaux de mesures de sécurité en vue d'assurer la résilience aux incidents et aux cyberattaques¹¹⁷.
- Surveiller et gérer les risques résiduels en matière de sécurité pour les systèmes informatiques confiés à l'eu-LISA, afin de fournir l'assurance que les contrôles de sécurité appropriés sont efficaces, correctement mis en œuvre et gérés, notamment en mettant en œuvre les recommandations liées à la sécurité issues des audits, évaluations et exercices et en tenant à jour le cadre de sécurité.

¹¹⁷Règlement (UE, Euratom) 2023/2841 du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un **niveau élevé commun de cybersécurité** dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L 18 du 18.12.2023).

- Améliorer la position de l'Agence en matière de cybersécurité, renforcer ses cyberdéfenses et accroître ses capacités à détecter rapidement les cyberopérations et à y réagir.
- Échanger en permanence des connaissances et bonnes pratiques sur les questions liées à la continuité des activités.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
% de mise en œuvre des objectifs statutaires en matière de sécurité	100 %	100 %
% d'évaluations des risques de sécurité effectuées par rapport aux systèmes (conception, développement, production)	100 %	100 %

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Sécurité, cybersécurité et continuité des activités		
Continuité des activités opérationnelles - activités courantes	Résilience et continuité des services pour les principaux systèmes institutionnels de l'eu-LISA, dans le respect des exigences légales.	Réalisation et examen des évaluations de l'impact sur les activités et des processus de gestion des risques pour toutes les opérations des systèmes institutionnels centraux, y compris l'élaboration et la mise à jour de plans de continuité des activités spécifiques aux systèmes, la conception et la mise en œuvre de contrôles de la continuité des activités, la réalisation d'exercices et la garantie de la mise en œuvre des recommandations d'audit et des rapports d'exercice.
Services gérés de sécurité informatique Activités courantes	Soutien aux services des principaux systèmes institutionnels, gestion des risques de sécurité informatique à un niveau acceptable.	Suivi de la sécurité de l'infrastructure informatique institutionnelle de l'eu-LISA pour soutenir les principaux services des systèmes institutionnels (y compris les points terminaux et les points d'accès au réseau institutionnel); sécurité des frontières, sécurité des points terminaux, services de gestion des infrastructures clés publiques et évaluation des vulnérabilités.
Sécurité de l'information et assurance Activités courantes	Gestion des risques liés à la sécurité de l'information à un niveau approprié conformément aux exigences légales et institutionnelles, ainsi qu'aux bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information.	Supervision du système de gestion de la sécurité de l'information de l'eu-LISA (y compris les évaluations des risques et les plans de sécurité pour les systèmes d'information), l'architecture et les essais de sécurité, les conseils en matière de politique de sécurité (y compris les évaluations, les audits et les essais de sécurité).
Services «Opérations de cybersécurité» Activités courantes	Gestion des vulnérabilités et des risques en matière de cybersécurité à un niveau adapté conformément aux bonnes pratiques en matière de détection des menaces et de réaction aux incidents, en vue de rester un dépositaire d'informations sensibles digne de confiance et sécurisé.	Surveillance continue de la cybersécurité et essais de vulnérabilité, suivi des informations de sécurité et de la gestion des événements, gestion des incidents de sécurité et réaction, gestion des identités et des accès, gestion de la vulnérabilité technique, gestion des infrastructures clés publiques, gestion de la configuration sécurisée et traitement des incidents de cybersécurité par le CSIRT.
Exercice de continuité des activités et de reprise des activités 2025 Mise en œuvre du projet en 2025	L'assurance que l'eu-LISA fonctionne conformément aux exigences en matière de continuité des activités, de gestion des incidents et de reprise des activités en cas d'incidents perturbateurs liés aux systèmes JAI ou aux services institutionnels.	Test des systèmes JAI pour des contrôles, procédures et processus spécifiques pour la continuité des activités, la reprise des activités, la sécurité et la gestion des incidents. Préparation et exécution des exercices en collaboration avec les États membres participants, évaluation des résultats et rapport au conseil d'administration.

2.8.4. Soutien à la Commission européenne et aux États membres

Comme le prévoient les articles 9 et 16 du règlement fondateur de l'eu-LISA, l'Agence est en tout temps prête à assister les États membres, la Commission et les autres agences compétentes de l'UE dans la conception, le développement et la mise en œuvre des systèmes d'information JAI qui lui sont confiés, en fournissant:

- des conseils d'experts aux États membres et aux autres agences de l'UE en ce qui concerne la connexion de leurs systèmes ou interfaces nationaux aux systèmes centraux gérés par l'eu-LISA;
- un soutien ad hoc demandé par les États membres à la Commission dans des circonstances exceptionnelles;
- des conseils ou une assistance à la Commission sur des questions techniques liées aux systèmes d'information existants ou nouveaux;
- l'assistance au développement, à la gestion ou à l'hébergement de composants informatiques communs, à la demande d'au moins cinq États membres, après approbation préalable de la Commission et après décision positive du conseil d'administration.

L'Agence continue à gérer et à développer les systèmes d'information à grande échelle de l'UE qui lui sont confiés, en accomplissant les tâches et en offrant les services définis dans les règlements pertinents, et en dispensant une formation technique à tous les utilisateurs finaux de la communauté JAI de l'UE.

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Soutien à la Commission et aux États membres <i>ad hoc, comme demandé</i>	Soutien aux États membres, à la Commission ou à d'autres agences de l'UE dans la préparation, le développement ou la mise en œuvre des systèmes JAI, conformément aux articles 9 et 16 du règlement fondateur.	Fourniture de conseils d'experts, d'un soutien ad hoc, de conseils ou d'une assistance techniques liées aux systèmes d'information existants ou nouveaux, et en matière de développement, de gestion ou d'hébergement de composants informatiques communs.

2.8.5. Groupes consultatifs, réunions et missions

L'Agence soutient et coordonne en permanence les travaux des parties prenantes internes et externes et des organes de gouvernance en recueillant et en analysant les demandes et les exigences des activités, en présidant les réunions des groupes consultatifs de l'eu-LISA (à savoir le SIS, le VIS, Eurodac, l'EES-ETIAS, l'ECRIS-TCN, l'interopérabilité, l'e-CODEX et la PC des ECE) et de divers autres groupes de travail.

Principaux objectifs pour 2025

Groupes consultatifs et réunions

- Fourniture d'un soutien administratif et logistique de haute qualité aux groupes consultatifs et aux conseils de gestion du programme (CGP) existants et éventuellement nouveaux de l'eu-LISA, afin de les épauler dans leur travail quotidien et de veiller à ce que leurs besoins opérationnels soient satisfaits, y compris un soutien à divers groupes de coopération et de travail ainsi qu'à plusieurs ateliers techniques à la demande des groupes consultatifs¹¹⁸.

Mise en œuvre du plan d'action sur les conclusions de l'évaluation de l'Agence

- Mise en œuvre du plan d'action de l'eu-LISA pour répondre aux conclusions de l'évaluation de l'Agence.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Satisfaction à l'égard du soutien organisationnel et du secrétariat fourni	> 70 % (mesurés annuellement)	98,6 %

¹¹⁸ Des négociations sont en cours pour déterminer s'il y a lieu d'intégrer de nouvelles initiatives confiées à l'eu-LISA (par exemple, le routeur API, l'EU VAP, le routeur Prüm) dans le cadre de structures de gouvernance existantes ou nouvelles, par exemple, le routeur API dans le cadre des organes de gouvernance de l'EES/ETIAS, et l'EU VAP dans le cadre du groupe consultatif sur le VIS; de nouveaux organes de gouvernance doivent être créés pour le routeur Prüm II et le nouveau conseil de gestion du programme pour l'EU VAP.

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Groupes consultatifs, réunions et missions		
Soutien administratif aux groupes consultatifs Activités courantes	Soutien efficace et en temps utile aux groupes consultatifs et aux CGP de l'eu-LISA, comme le prévoient le règlement fondateur et le règlement intérieur des organes directeurs.	Soutien aux groupes consultatifs et aux CGP, aux groupes de travail et aux groupes d'experts, notamment en matière de coordination, de préparation et de facilitation des réunions, de liaison et de communication régulières, et suivi de la mise en œuvre des décisions et des résultats.
Appui administratif à d'autres réunions et missions Activités courantes	Appui efficace et en temps utile aux diverses réunions et missions de l'eu-LISA.	Gestion et coordination des missions et réunions, y compris les réunions d'information des parties prenantes, les réunions et événements réguliers et ad hoc, tels que la conférence annuelle, les tables rondes sectorielles, etc.
Plan d'action sur les conclusions de l'évaluation de l'Agence Activités courantes	Amélioration des performances opérationnelles à la suite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission; l'eu-LISA est mieux équipée pour atteindre les objectifs stratégiques.	Préparation du plan d'action de l'eu-LISA pour mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de la Commission, y compris le suivi de la mise en œuvre et l'établissement de rapports réguliers sur l'état d'avancement au conseil d'administration.

2.9. Activités institutionnelles

Le présent chapitre donne un aperçu des activités institutionnelles et de gouvernance qui soutiennent la gestion efficace et rentable de l'eu-LISA, tout en renforçant la capacité de l'Agence à faire face aux changements des priorités politiques dans le domaine de la JAI de l'UE, ainsi qu'aux demandes croissantes des parties prenantes.

2.9.1. Gouvernance

L'Agence améliore et met en œuvre en permanence un système de gouvernance institutionnelle solide afin de garantir un fonctionnement transparent et responsable, fondé sur des processus efficaces et rentables ainsi que sur une prise de décision fondée sur les données. Ces activités comprennent la planification stratégique et opérationnelle, le suivi des performances et l'établissement de rapports, la protection des données, la gestion des parties prenantes et la communication sur les activités de l'eu-LISA.

Les principaux défis en matière de gouvernance institutionnelle sont restés les mêmes: personnel qualifié en nombre suffisant, disponibilité de données de qualité pour une prise de décision efficace, recours à des prestataires de services externes pour la plupart des tâches de gouvernance.

Gouvernance et conformité

Pour atteindre ses objectifs annuels et pluriannuels, pour répondre aux exigences et aux attentes de ses parties prenantes conformément au cadre réglementaire de l'UE, l'Agence adapte en permanence ses ressources et ses capacités, améliore ses services et ses processus, renforce son cadre de gouvernance et favorise les prises de décisions stratégiques et opérationnelles fondées sur des données.

Principaux objectifs pour 2025

- Renforcer les capacités de gestion stratégique et de gestion de projet afin d'améliorer encore les performances de l'eu-LISA et de garantir une utilisation rentable de ses ressources.
- Faciliter la bonne gouvernance en assurant le suivi des normes de contrôle internes, tout en promouvant également une gestion de la qualité suffisante et une gouvernance solide fondée sur des décisions s'appuyant sur des données.
- Garantir le respect de toutes les exigences applicables en matière de protection des données et de contrôle interne, tout en mettant en œuvre les constatations et les recommandations formulées à l'issue des divers audits, en mettant réellement l'accent sur la clôture effective des constatations et des recommandations les plus importantes et les plus anciennes sans tarder.
- Mettre en œuvre de manière continue les exigences en matière de gouvernance décrites dans le règlement fondateur, y compris le respect des obligations légales en matière de planification et d'établissement de rapports afin de fournir en temps voulu des informations suffisantes aux parties prenantes sur les performances de l'eu-LISA et la réalisation des objectifs.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance (mesuré annuellement)	Référence (juin 2023)
(ICP 21) Évaluation du projet: achèvement du projet et progrès par rapport aux paramètres de qualité/coût/temps (en tenant compte des tolérances du projet)	> 10 %	objectif non atteint: 16,59 %
(ICP 22) Gestion de projet: évaluation de la conformité des projets achevés avec la méthodologie de gestion de projets de l'eu-LISA	Petits projets: > 75 % Projets moyens: > 80 % Grands projets: > 8 %	Petits projets: aucun petit projet en cours Projets moyens: 66 % (non atteint) Grands projets: 74 % (non atteint) (référence: 2022)
(ICP 23a) % des recommandations d'audit mises en œuvre dans les délais prescrits, qui sont:		non réalisées:
critiques	100 %	s.o.
très importantes	≥ 90 %	63 %
importantes	≥ 80 %	62 %
(ICP 23b) Nombre et durée des recommandations en attente qui ont:		objectif partiellement atteint:
moins de 6 mois	≤ 4	4
entre 6 mois et 1 an	≤ 2	0
supérieure à un an	≤ 1	8
Protection des données: Nombre de demandes de conseils du DPD reçues de la part de propriétaires d'entreprises qui ont été satisfaites	80 % des demandes présentées à un stade précoce 60 % des demandes sont satisfaites 60 % des demandes sont satisfaites dans les délais	Réalisées: 80 % des demandes présentées à un stade précoce 60 % des demandes sont satisfaites 60 % des demandes sont satisfaites dans les délais

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gouvernance		
Gouvernance institutionnelle, conformité et gestion de la qualité Activités courantes	La gouvernance et les contrôles internes de l'Agence fonctionnent correctement, les objectifs opérationnels et de conformité étant atteints. Assurance fournie aux parties prenantes; planification systématique et transparente des activités conformément aux exigences légales pertinentes, en vue de garantir la réussite des objectifs stratégiques. Amélioration des performances en matière de gouvernance institutionnelle, plus grande assurance en ce qui concerne la qualité des opérations et la réalisation des objectifs stratégiques.	Évaluation de l'efficacité du cadre de contrôle interne (CCI), tenue du registre des exceptions et des cas de non-conformité; gestion des performances ; mise en œuvre de tableaux de bord équilibrés pour la stratégie institutionnelle; documentation, maintien et automatisation des processus de gouvernance. Coordination des activités de planification annuelle et pluriannuelle, y compris la préparation des DOCUP, des rapports institutionnels, du rapport sur la durabilité; mise à jour des indicateurs clés institutionnels et de la stratégie institutionnelle à long terme, y compris la feuille de route, les rapports de mise en œuvre. Coordination des activités du conseil de la qualité, mise en œuvre du système de gestion de la qualité basé sur le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques, y compris mise en œuvre et suivi du plan d'amélioration et conservation du label «Utilisateur CAF efficace».
Gestion des programmes et des projets Activités courantes	Amélioration de l'alignement entre la stratégie de l'eu-LISA et l'exécution des projets, garantissant une mise en œuvre en temps utile avec la qualité escomptée.	Développement continu de la capacité de gestion des programmes et des projets (PPM) de l'UE-LISA, y compris la gestion et l'intégration des processus, l'assurance de la qualité et l'établissement de rapports.
Cadre du service et des processus de l'eu-LISA Activités courantes	Fourniture efficace et fiable de services, efficacité normalisée de tous les processus.	Maintenance du modèle intégré de service et de processus de l'eu-LISA, y compris le catalogue des produits et services.
Amélioration continue des services et processus de l'eu-LISA Activités courantes	Maintien de la qualité et de l'efficacité des performances opérationnelles grâce au suivi systématique et à la mise à jour régulière du cadre intégré de services et de processus de l'eu-LISA.	Suivi, révision et mise à jour réguliers des services et des processus afin de garantir un fonctionnement efficace, y compris la définition et la mise en œuvre de nouveaux processus/services pour les nouveaux

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Continuum de l'architecture d'entreprise Activités courantes	Alignement optimal des initiatives en matière d'architecture, de conception et de développement sur les objectifs généraux de l'eu-LISA, ainsi que sur sa stratégie institutionnelle et technologique.	systèmes JAI; numérisation de la gestion des processus, permettant des mesures et des rapports plus efficaces. Développement d'une architecture d'interopérabilité pour les systèmes existants et nouveaux, établissement des normes en matière d'architecture, modélisation d'une entité de données ou une fonction opérationnelle, développement d'une matrice d'échange d'informations, accroissement du niveau de maturité de l'entreprise.
Tâches horizontales institutionnelles Activités courantes	Appui administratif et coordination de haute qualité et en temps utile pour assurer le fonctionnement efficace, faciliter une orientation et une supervision efficaces, en contribuant ainsi à la réalisation des buts et objectifs stratégiques.	Fourniture d'un appui administratif aux chefs de départements/unités; coordination des réunions du comité de direction, participation aux réunions du réseau des agences de l'UE (RAUE) et à d'autres réunions interagences non couvertes par d'autres activités et participer aux procédures de sélection.
Conformité		
Mise en œuvre du plan annuel d'audit interne Activités courantes	Renforcement de la valeur organisationnelle et amélioration des opérations en adoptant une approche systématique et disciplinée de l'évaluation et de l'amélioration de l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle.	Fourniture au directeur exécutif et au conseil d'administration des services d'assurance et de conseil objectifs et fondés sur les risques, notamment des évaluations des risques d'audit, des audits internes, la coordination des audits externes, le suivi des recommandations d'audit, l'évaluation des processus de contrôle interne et des contrôles des processus opérationnels, le suivi et la maintenance des activités d'assurance, notamment la stratégie de lutte contre la fraude, le processus de dénonciation, le registre de transparence.
Protection des données Activités courantes	Les activités de l'eu-LISA sont conformes à toutes les normes, exigences et réglementations pertinentes en matière de protection des données, y compris aux dispositions spécifiques applicables à chaque système d'information géré par l'eu-LISA.	Fonction de conseil interne; suivi systématique des opérations; traitement des demandes/plaintes du CEPD; tenue des registres internes de protection des données; audits internes réguliers des activités de traitement des données et des rapports (y compris la mise en œuvre des recommandations d'audit); activités de sensibilisation (y compris la formation); compilation du rapport de travail annuel 2024; représentation de l'eu-LISA dans les forums pertinents (par exemple, les réunions du réseau des DPD); et coopération étroite avec le CEPD et d'autres DPD de l'UE.

Gestion des parties prenantes et communication

Afin de maintenir et de renforcer la visibilité et l'image de l'eu-LISA en tant que partenaire fiable et digne de confiance dans ses domaines d'expertise, l'Agence améliore et développe en permanence l'échange d'informations et les relations de travail avec ses parties prenantes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) de l'UE, principalement les États membres, et les institutions et agences de l'UE, tant bilatéralement que par l'intermédiaire de réseaux. Sur demande, l'eu-LISA fournit des informations et une expertise technique sur les initiatives législatives pertinentes.

Principaux objectifs pour 2025

- Maintenir l'image professionnelle forte de l'eu-LISA en tant que partenaire fiable et précieux en contribuant de manière constructive au processus législatif et d'élaboration des politiques dans le domaine de la JAI de l'UE.
- Faciliter un échange d'informations efficace et favoriser des partenariats solides avec les États membres, les institutions et les organes de l'UE, ainsi qu'une participation active aux discussions techniques et stratégiques.
- Maintenir une relation commerciale efficace et productive avec les parties prenantes de l'eu-LISA (y compris l'industrie), et apporter un soutien et des conseils aux parties prenantes dans la gestion des demandes, dans la réalisation d'analyses opérationnelles et dans la coordination de l'évaluation interne des exigences opérationnelles. L'Agence vise à passer d'un prestataire de services à un véritable partenaire institutionnel pour les États membres et la Commission.

- Poursuivre une collaboration étroite, transparente et constructive avec le conseil d'administration et son comité d'audit, de conformité et de finances (CACF) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit.
- Améliorer la mobilisation des parties prenantes et la réputation professionnelle de l'eu-LISA en facilitant l'échange efficace d'informations et la sensibilisation parmi les parties prenantes et le grand public grâce à la valorisation des positions communes et à l'élargissement de la portée des messages, par exemple grâce à l'organisation de la conférence annuelle de l'eu-LISA, au renforcement des relations avec les médias et à sa présence toujours plus forte en ligne.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance (mesuré annuellement)	Référence (2022)
(ICP 29) Impact de la communication externe	a) Maintien du niveau de référence, taux de rebond < 40 %	a) objectif atteint
a) site internet: maintien du niveau de référence et du taux de rebond	b) + 200	b) objectif atteint: LinkedIn: + 42 %, YouTube: +25 % Twitter: +21 % Facebook: + 15 %
b) Réseaux sociaux: nouveaux abonnés par plateforme	c) > 90 %	c) 86,3 %
c) événements d'engagement: taux de satisfaction	d) > 95 %	d) 95,3 %
d) événements: taux de participation		
(ICP 30) Incidence de la communication interne (enquête de satisfaction)		
e) Taux de participation	a) > 51 %	a) 59 %
f) satisfaction à l'égard des canaux/actions internes	b) > 70 %	b) 91 %

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion des parties prenantes		
Soutien administratif au conseil d'administration	Soutien efficace et en temps utile au conseil d'administration, comme le prévoient le règlement fondateur et le règlement intérieur des organes directeurs de l'Agence.	Fourniture d'un soutien administratif au conseil d'administration et à ses sous-groupes (par exemple, le CACF, le groupe de coordination, etc.), y compris la coordination, la préparation et la facilitation des réunions et le suivi.
Activités courantes		
Activités du bureau de liaison	Amélioration de la visibilité et de l'image en tant que partenaire fiable et digne de confiance en cultivant des relations de travail efficaces et un échange d'informations avec les parties prenantes de l'eu-LISA basées à Bruxelles, principalement les institutions de l'UE.	Maintien et développement des contacts directs avec les institutions clés dans le domaine JAI de l'UE et d'autres parties prenantes basées à Bruxelles; fourniture d'informations et d'une expertise sur les initiatives législatives pertinentes, préparation et défense des positions de l'eu-LISA; soutien aux opérations par des analyses d'impact, des études, des analyses juridiques et politiques préalables aux projets; soutien au cabinet de la direction exécutive; participation à des réunions, des groupes d'experts, etc.; maintien d'un répertoire interne d'instruments juridiques (observateur juridique).
Activités courantes		
Suivi des politiques et coordination des politiques internes, gestion des parties prenantes et des événements	Visibilité accrue au niveau européen et international, prise en compte de l'expertise de l'eu-LISA par les parties prenantes externes; relations efficaces avec les parties prenantes et impact sur les politiques JAI de l'UE.	Développement des relations de travail avec les parties prenantes (publiques, privées, ONG); suivi des évolutions juridiques et politiques dans le domaine de la justice et des affaires intérieures; préparation des documents de synthèse et des rapports analytiques; fourniture d'une expertise pertinente pour la rédaction de textes législatifs; contribution par la traduction de questions techniques en langage institutionnel et juridique.
Activités courantes		
Gestion des relations commerciales	Apport d'une valeur ajoutée aux parties prenantes en veillant à ce que leurs besoins opérationnels soient satisfaits, en renforçant l'image de l'eu-LISA en tant que partenaire fiable et conseiller de confiance dans son domaine d'expertise.	Soutien et coordination des travaux des organes de gouvernance de l'eu-LISA, collecte et analyse des demandes et des exigences opérationnelles (y compris le processus de gestion de la demande), présidence des groupes consultatifs et d'autres groupes de travail liés aux systèmes d'information JAI.
Activités courantes		

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Communication		
Communication interne et externe	Amélioration de l'image et de la visibilité de l'Agence grâce à un échange d'informations et à un partage des connaissances systématiques, opportuns, structurés et transparents avec les parties prenantes internes et externes afin de les sensibiliser au domaine d'expertise de l'eu-LISA.	Communication d'informations actualisées, sensibilisation et diffusion d'informations objectives, fiables et facilement compréhensibles à toutes les parties prenantes sur le rôle de l'eu-LISA (y compris l'organisation des conférences annuelles, des tables rondes de l'industrie, la sensibilisation des médias, etc.); garantie d'un échange d'informations et d'un partage des connaissances internes réguliers et systématiques. .
Activités courantes		

2.9.2. Soutien institutionnel

L'Agence assure en permanence des performances efficaces et souples de l'organisation dans le plein respect du cadre réglementaire de l'UE, y compris une gestion rentable des ressources humaines et financières, tout en garantissant des services de soutien institutionnels efficaces sur tous les sites.

Sécurité et continuité des activités institutionnelles

L'Agence maintient et améliore le niveau élevé de sécurité physique dans et autour de ses installations en réponse à l'évolution des besoins opérationnels, y compris en renforçant davantage ses capacités en matière de continuité des activités.

Principaux objectifs pour 2025

- Garantie d'un niveau élevé de sécurité physique des installations, des actifs et du personnel de l'eu-LISA conformément à la réglementation applicable en matière de sécurité.
- Assurer l'amélioration continue des processus de continuité des activités et de sécurité en mettant en œuvre les recommandations issues des exercices, des inspections et des audits, ainsi qu'en élaborant et en mettant à jour les stratégies et politiques connexes.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
(ICP 2) Nombre d'exercices d'urgence/de sécurité et d'exercices liés à la continuité des activités effectués annuellement	deux exercices par an	En bonne voie: un exercice d'urgence a été effectué, le second est planifié
Les contrôles de la continuité des activités couvrent tous les domaines d'activité de l'eu-LISA	Le système de gestion de la continuité des activités couvre 100 % des domaines d'activité de l'eu-LISA	en bonne voie: plans de continuité des activités en place, adoptés et mis à jour pour tous les domaines d'activité
Les plans de continuité des activités sont testés et leur efficacité confirmée	au moins un exercice est organisé pour tester la résilience institutionnelle de l'organisation	réalisé
Mise en œuvre des recommandations selon les plans d'action (%)	85 %	objectif atteint: >85% de recommandations mises en œuvre à la suite d'exercices antérieurs

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Sécurité et continuité des activités institutionnelles		
Protection Activités courantes	Sécurité physique assurée des installations, des actifs et des effectifs de l'eu-LISA.	Gestion des services/opérations de protection et de gardiennage sur les sites conformément aux réglementations et aux normes de la famille ISO 27000, maintenance des systèmes/équipements de sécurité, processus de gestion continue des risques pour tous les sites de l'UE-LISA, avec des contrôles d'atténuation spécifiques.
Gestion de la continuité des activités Activités courantes	Niveau adéquat de continuité des activités institutionnelles pour garantir la résilience institutionnelle de l'eu-LISA.	Gestion du système de gestion de la continuité des activités de l'eu-LISA (y compris la réponse d'urgence et la reprise des activités) conformément aux réglementations et aux normes de la famille ISO 22300, y compris la révision/mise à jour régulière de l'évaluation de l'impact sur les activités, la consultation sur les risques, les plans de continuité des activités, les politiques/procédures basées sur les audits/exercices/exercices; la maintenance des outils de continuité des activités, y compris l'alerte d'urgence en ligne.
Gouvernance de la sécurité et gestion de la continuité Activités courantes	Cadre de gestion de la sécurité et de la continuité des activités (stratégies et politiques) adapté à l'usage prévu et géré conformément au cadre réglementaire de l'UE et aux exigences de gouvernance pertinentes.	Mise en œuvre de la stratégie de sécurité et de continuité de l'eu-LISA, de l'examen régulier de la feuille de route politique, des activités de sensibilisation et de formation, de la coordination des événements connexes (par exemple, les réunions semestrielles du réseau des responsables de la sécurité, du réseau de la continuité des activités, du groupe de travail sur la sécurité de l'information, du groupe de coopération), etc.

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Sécurité et continuité des activités institutionnelles		
Mise en œuvre des recommandations en matière de sécurité et de continuité des activités Activités courantes	Amélioration continue des processus de continuité des activités et de sécurité.	Mise à jour systématique des processus de sécurité et de continuité des activités sur la base des recommandations issues des exercices, des inspections et des audits; mise en œuvre des plans d'action, y compris l'examen et l'établissement de rapports ultérieurs.

Gestion des ressources humaines

Afin de soutenir la réalisation des objectifs stratégiques et institutionnels de l'eu-LISA, l'Agence améliore en permanence ses capacités en matière de développement professionnel, en se concentrant sur le recrutement de profils judicieux, sur un développement professionnel ciblé et sur la fidélisation d'un personnel divers possédant les compétences et l'expérience requises. Au niveau de la direction, l'eu-LISA met en œuvre un programme de leadership adapté et des évaluations à 360 degrés pour les cadres, tout en développant un système de gestion des performances intégré et actualisé pour aider les dirigeants et les équipes à exploiter pleinement leur potentiel. L'Agence améliore continuellement l'efficacité administrative et la transition vers une gestion des ressources humaines fondée sur les compétences grâce à la numérisation de ses processus.

Principaux objectifs pour 2025

- Planifier et gérer efficacement les ressources humaines, y compris en facilitant la numérisation des services des ressources humaines et des processus de recrutement afin d'améliorer davantage l'efficacité, et en poursuivant les efforts visant à attirer des candidats très divers et à positionner l'eu-LISA en tant qu'employeur de choix dans le paysage informatique.
- développer les aptitudes et compétences professionnelles du personnel nécessaires à la gestion opérationnelle et à l'évolution des systèmes d'information JAI de l'UE confiés à l'eu-LISA.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
(ICP 13) % des ressources administratives et ratio (%) des ressources opérationnelles par rapport à l'ensemble des ressources humaines (personnel et END)	20 % de postes administratifs 70 % de postes opérationnels	Partiellement conforme à l'objectif
(ICP 24) Taux d'absentéisme (%) (1) nombre moyen de jours de congé de maladie par salarié (tant non certifiés que certifiés au total) (2) % du personnel en congé de longue maladie (> 21 jours civils consécutifs) (3) % du personnel ne prenant pas de congé de maladie	3 indicateurs, mesurés annuellement (1) < 15 jours par employé (2) < 10 % (3) > 15 %	(référence: 2022) (1) En bonne voie: 4,1 jours (2) En bonne voie: 3,2 % (3) En bonne voie: 51,6 %
(ICP 25) Rotation annuelle du personnel (%)	≤ 5 %	En bonne voie: 2,68 %
(ICP 26) Taux d'occupation (%)	> 94 %	inférieur à l'objectif: 84,5 %
(ICP 27) Indice de rétention des talents (mesuré annuellement)	nombre positif (la performance moyenne du personnel retenu est supérieure à la moyenne du personnel qui part)	En bonne voie: 0,3 % (référence: 2022)
(ICP 28) Niveau d'engagement du personnel	≥ 63 %	en bonne voie: 74 %

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Gestion des ressources humaines		
Administration et planification des ressources humaines Activités courantes	La structure organisationnelle de l'eu-LISA est adaptée à sa finalité et l'Agence dispose d'un personnel suffisant composé de professionnels compétents qui contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques; le personnel bénéficie de conditions de travail flexibles et modernes.	Gestion des processus RH de routine, de l'intégration à la résiliation (y compris la gestion des droits, du temps et des congés, la mobilité, etc.) conformément au statut des fonctionnaires et au RAA; analyse et mise à niveau des processus RH (y compris la numérisation).
Gestion des ressources humaines fondée sur les compétences Activités courantes	L'eu-LISA dispose des bonnes personnes aux bons postes grâce à l'attraction, au développement et à la rétention de professionnels qualifiés, hautement motivés et engagés dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.	Fourniture de conseils tout au long du cycle de vie de l'emploi sur les thèmes de l'apprentissage et du développement, de la gestion des performances, des projets de bien-être des employés, du renforcement de la culture et des valeurs de l'organisation, des relations avec les employés, de l'analyse des personnes, de l'acquisition de talents et du développement du leadership.

Gestion du budget, des finances et de la passation de marchés

L'Agence s'engage à renforcer et à affiner ses processus financiers internes et ses procédures de passation de marchés, notamment en améliorant continuellement ses capacités en matière d'analyse et de rapports, en vue de soutenir la prise de décision stratégique et de garantir une gestion transparente et rentable des ressources, dans le respect des règlements, des obligations et des exigences générales en matière de gouvernance applicables.

Principaux objectifs pour 2025

- Fournir des services financiers et de passation de marchés solides et transparents, conformément aux règlements et normes applicables.
- Soutien à la prise de décision stratégique et production des rapports financiers nécessaires, notamment en améliorant continuellement les capacités d'analyse (par exemple, les prévisions et la planification budgétaires), en assurant un suivi de haute qualité de l'exécution budgétaire du service financier.
- tenir un système de contrôle comptable solide, conforme aux principes comptables généralement admis, afin de garantir une représentation correcte de la situation financière de l'Agence.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
(ICP 10) Crédits de paiement: taux d'annulation	< 5 %	En bonne voie: 0,79 %
(ICP 11) Engagements budgétaires: taux d'exécution	95 % à 99 %	En bonne voie: 42,5 % ¹¹⁹
(ICP 12) Paiements: taux de mise en œuvre	> 95 %	En bonne voie: 37,5 %
(ICP 14) Pourcentage de paiements effectués dans les délais légaux	90 % à 100 %	En bonne voie: 94,9 %
(ICP 17) Efficacité des processus de passation de marchés (% d'appels d'offres annulés après le lancement par rapport au nombre total d'appels d'offres lancés par an)	< 25 % mesurée annuellement	inférieur à l'objectif: 40 % ¹²⁰
(ICP 18) Gestion des acquisitions	> 60 % des projets de marchés publics dans les délais	En bonne voie: 125 % ¹²¹

¹¹⁹ Un montant important de crédits d'engagement pour les dépenses opérationnelles (EES, ETIAS, ECRIS-TCN, interopérabilité, infrastructure informatique) sera exécuté au cours du second semestre 2023, ce qui permettra d'atteindre l'objectif de 95 % de mise en œuvre des engagements budgétaires.

¹²⁰ ICP fortement affecté par l'annulation d'une procédure visant la prestation de services d'examen et de prévention médicaux, en raison de la non-soumission d'une offre.

¹²¹ L'Agence a réussi à mener à bien toutes les procédures de passation de marchés prévues avant le milieu de l'année et à lancer une procédure de passation de marchés négociée supplémentaire pour l'achat de services de communication mobile, ce qui a permis à l'indicateur clé de performance de dépasser le résultat maximum réalisable initial.

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Transmission en temps utile des comptes provisoires et définitifs à l'autorité budgétaire et à la Cour des comptes européenne	Comptes provisoires: 1 ^{er} mars Comptes définitifs: 1 ^{er} juillet	Comptes provisoires remis pour le 1 ^{er} mars plus tard Comptes définitifs remis pour le 30 juin au plus tard

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Finances et marchés publics		
Gestion budgétaire, patrimoniale et financière Activités courantes	Bonne gestion des finances et des actifs; amélioration des capacités en matière de planification précise, de suivi et d'exécution du budget en vue de soutenir les opérations conformément aux normes, exigences et règlements pertinents.	Fourniture de services de qualité et adaptés aux besoins en matière budgétaire, de gestion des actifs et de gestion financière pour soutenir les responsables de budget, dans leurs tâches de planification, de suivi et d'exécution, en tant qu'ordonnateurs délégués.
Gestion des achats et des acquisitions Activités courantes	Soutien aux équipes opérationnelles et institutionnelles en veillant à ce que toutes les activités de passation de marchés et d'acquisition soient menées et dans le respect de la réglementation applicable et des ressources disponibles.	Coordination et exécution des activités requises, comme prévu dans les décisions de financement; préparation de l'adoption d'engagements juridiques (contrats, bons de commande, etc.) pour l'acquisition des fournitures, services et travaux pour l'eu-LISA.
Contrôles financiers internes, audits liés aux marchés publics et aux finances Activités courantes	Les activités de l'eu-LISA dans les domaines de la gestion financière et de la gestion des marchés publics sont dûment documentées, révisées et mises à jour, conformément aux normes et réglementations applicables.	Élaboration, examen et supervision systématiques des procédures, des outils et des analyses internes liés à la budgétisation, à la passation de marchés et à la gestion financière, en vue de renforcer les contrôles internes et la bonne gestion financière.
Comptabilité		
Comptabilité Activités courantes	Assurance d'une présentation équitable et transparente de la situation financière de l'Agence, préservation de ses actifs et recouvrement des montants dus en temps utile, conformément au règlement financier et aux règles comptables applicables.	Maintien du système de contrôle de la qualité comptable de l'eu-LISA pour assurer une présentation équitable des données financières dans les comptes annuels; fourniture des orientations internes sur la gestion des actifs; collaboration avec des auditeurs externes et la Cour des comptes.

Services juridiques

L'Agence fonctionne conformément au cadre réglementaire applicable et respecte les normes les plus élevées de bonne conduite administrative, conformément à toutes les exigences juridiques, tout en s'engageant comme avant à garantir la transparence de ses activités, de ses processus et de sa prise de décision, y compris en permettant l'accès public aux documents.

Principal objectif pour 2025

- fournir en temps utile des conseils, une expertise et des avis juridiques sur toute une série de questions, en fonction des besoins.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (juin 2023)
Conseil juridique, avis et représentation fournis	suggestions de conseil juridique, d'avis, de représentation et de meilleures pratiques fournies dans les délais requis	En bonne voie

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Services juridiques Activités courantes	Respect du cadre législatif applicable et protéger les intérêts de l'Agence, tout en préservant la réputation de l'eu-LISA en tant que partenaire fiable et digne de confiance.	Fourniture d'une expertise juridique de haute qualité sur diverses questions (par exemple, questions de personnel, contrats, rédaction/examen de documents/accords, etc.), y compris les aspects opérationnels et réglementaires des systèmes d'information JAI. Des tâches supplémentaires comprennent le traitement des plaintes, des demandes d'informations, des procédures disciplinaires, des demandes d'accès à des documents et la représentation en justice devant les juridictions de l'UE ou les juridictions nationales.

Services de soutien institutionnels (services de gestion des installations et informatiques institutionnels)

Les services administratifs d'appui de l'Agence se concentrent sur le développement d'un environnement de travail optimisé et flexible sur tous les sites de l'eu-LISA en Europe. Cela implique la mise en place d'une infrastructure de construction sûre, efficace et fonctionnelle qui soit alignée sur les objectifs stratégiques opérationnels et les exigences de durabilité de l'Agence, reflétant son engagement à devenir une organisation durable sur le plan environnemental.

Principaux objectifs pour 2025

- Mise en œuvre du programme d'augmentation de la capacité pour répondre aux demandes de capacité immédiates et futures sur le site opérationnel de Strasbourg, en France. Cette activité comprend l'optimisation des ressources informatiques, de l'alimentation électrique et des systèmes frigorifiques.
- Réduction de l'empreinte environnementale de l'eu-LISA en mettant en œuvre le plan d'amélioration fondé sur le système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS).
- Garantie de la maintenance et de l'évolution efficaces des processus informatiques et de l'infrastructure TIC institutionnels, tout en améliorant l'efficacité et la souplesse globales en continuant à renforcer la collaboration et les services unifiés pour faciliter le travail d'équipe, y compris la migration de certains services informatiques vers des plateformes basées sur le cloud et la mise en œuvre de la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (Information Technology Infrastructure Library - ITIL).
- Mise en œuvre du programme de gestion des contenus des entreprises afin de proposer à l'eu-LISA une gestion de l'information moderne et efficace.

Indicateurs de performance clés

Indicateur de performance	Objectif de performance	Référence (2022)
(ICP 15) Indicateur environnemental: empreinte carbone	réduire les émissions de CO ₂ (par rapport à l'année précédente)	L'année 2023 est utilisée comme référence, les résultats précédents n'étant pas fiables en raison des restrictions liées à la COVID-19
Programme de renforcement des capacités	Écart total par rapport aux coûts ≤ 10 % Écart total par rapport au calendrier ≤ 10 % Pas d'écart dans la portée	Pas de référence
Informatique institutionnelle: disponibilité des services	> 90 % (temps de fonctionnement des applications)	En bonne voie
Informatique institutionnelle: satisfaction de l'utilisateur final	> 90 %	En bonne voie

Tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
Services généraux Activités de prestation de services généraux à titre d'activités courantes Activités courantes	Fonctionnement efficace et durable sur le plan environnemental soutenu par des services d'appui internes de haute qualité sur tous les sites; amélioration du bien-être	Fourniture des services administratifs d'appui sur tous les sites, y compris la logistique, la gestion de l'espace, les fournitures de bureau, les missions, les opérations et les services liés

Tâche de projet/hors projet	Résultats attendus	Description et résultats
	du personnel grâce au respect des exigences en matière de santé et de sécurité au travail.	aux installations, l'augmentation de la capacité des espaces de bureau (ASPIRE), la mise en œuvre du système de management environnemental (EMAS), les procédures de santé et de sécurité et le plan d'action pour contrôler et éliminer les risques liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.
Mises à niveau des services généraux projet	Amélioration de la maintenance des installations conformément aux exigences techniques et aux bonnes pratiques locales.	Strasbourg: mise à niveau du réseau incendie (conception/construction de la salle des compresseurs, installation de bouches d'incendie); réparation structurelle de l'étanchéité des sous-sols (structure de revêtement souterrain dans un centre de données et un bâtiment tertiaire).
Augmentation de la capacité des centres de données projet	Couverture des besoins à court et à long termes en électricité et en refroidissement du site opérationnel de Strasbourg, et préparation du centre de données modulaire (MDC2) pour héberger et fournir la puissance requise au module d'information.	Centre de données de Strasbourg: amélioration de la capacité d'alimentation (4ème générateur et puits miroir); amélioration de l'efficacité du système de refroidissement en optimisant l'installation existante, en ajoutant un puits pour le pré-refroidissement; augmentation de la puissance disponible; travaux électriques et de génie civil pour le MDC2, y compris le parking provisoire.
TIC institutionnelles		
Activités de services de TIC institutionnels à titre d'activités courantes Activités courantes	L'infrastructure informatique institutionnelle est fiable, flexible, hautement disponible et intégrée dans les domaines des systèmes TIC, des réseaux de communication et des applications informatiques.	Maintenance de l'ensemble du matériel informatique, des applications, des réseaux et des services de communication institutionnels; test des services et des projets TIC; service d'assistance interne pour les utilisateurs; fonctionnalité de gestion des documents et des dossiers, y compris le répertoire de gestion du contenu de l'entreprise, la recherche d'entreprise, la configuration des flux de travail).
Initiatives de mise à niveau et d'amélioration des TIC institutionnelles projet	Amélioration de l'efficacité des TIC institutionnelles.	Mise en œuvre de la méthodologie ITIL pour les services informatiques de l'entreprise, infrastructure de bureau virtuel; nouvel intranet/extranet, configuration du moteur de recherche, examen des flux de travail afin d'améliorer les processus opérationnels internes.

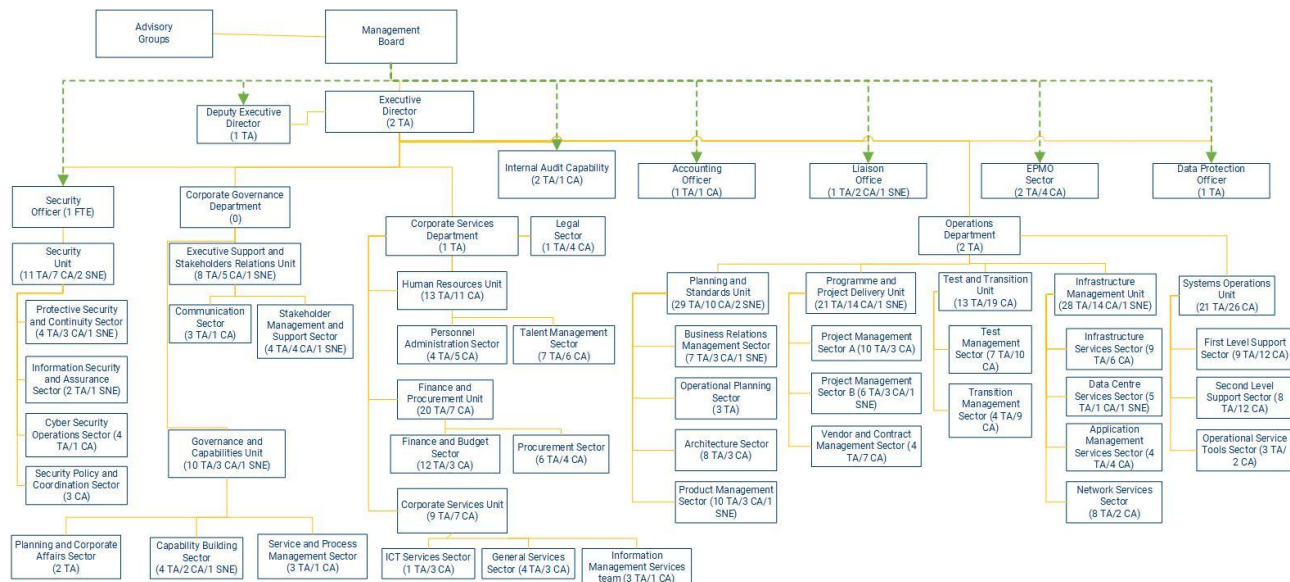
ANNEXES

4

Annexe I. Organigramme de l'eu-LISA

L'organigramme décrit la structure organisationnelle de l'eu-LISA jusqu'au niveau sectoriel, y compris les fonctions spéciales et les subdivisions individuelles qui ne font partie d'aucune unité.

L'organigramme ci-dessous inclut les effectifs par entité organisationnelle au 31 décembre 2023.



Graphique 1. Structure organisationnelle (au 31 décembre 2023).

Le tableau ci-dessous présente le nombre de postes occupés et vacants dans chaque sous-division au 31 décembre 2023. Les informations sur les offres d'emploi émises sont présentées dans la section consacrée à la politique de recrutement à l'annexe V.

Tableau 7. Effectifs par unité, par catégorie de personnel (au 31 décembre 2023)¹²²

Service	Unité/Secteur	AT		AC		END		TOTAL
		Occupés	Vacants	Occupés	Vacants	Occupés	Vacants	
Directrice exécutive	Fonctions sous l'autorité de la directrice exécutive	10	1	8	-2	1	0	18
	sans objet	2	0	0	0	0	0	2
	Directeur exécutif adjoint	1	0	0	0	0	0	1
	Bureau de liaison	1	0	2	0	1	0	4
	Structure d'audit interne	2	1	1	0	0	0	4
	BGPE	2	0	4	-1	0	0	5
	Agent comptable	1	0	1	-1	0	0	1
	Délégué à la protection des données	1	0	0	0	0	0	1
	Unité «Sécurité»	12	3	7	4	2	0	28
	sans objet	2	0	0	2	0	0	4
	Secteur «Continuité et sécurité préventive»	4	0	3	0	1	0	8
	Secteur «Sécurité de l'information et assurance»	2	1	0	1	1	0	5
	Secteur «Coordination et politique de sécurité»	0	2	3	0	0	0	5
	Secteur «Opérations de cybersécurité»	4	0	1	1	0	0	6

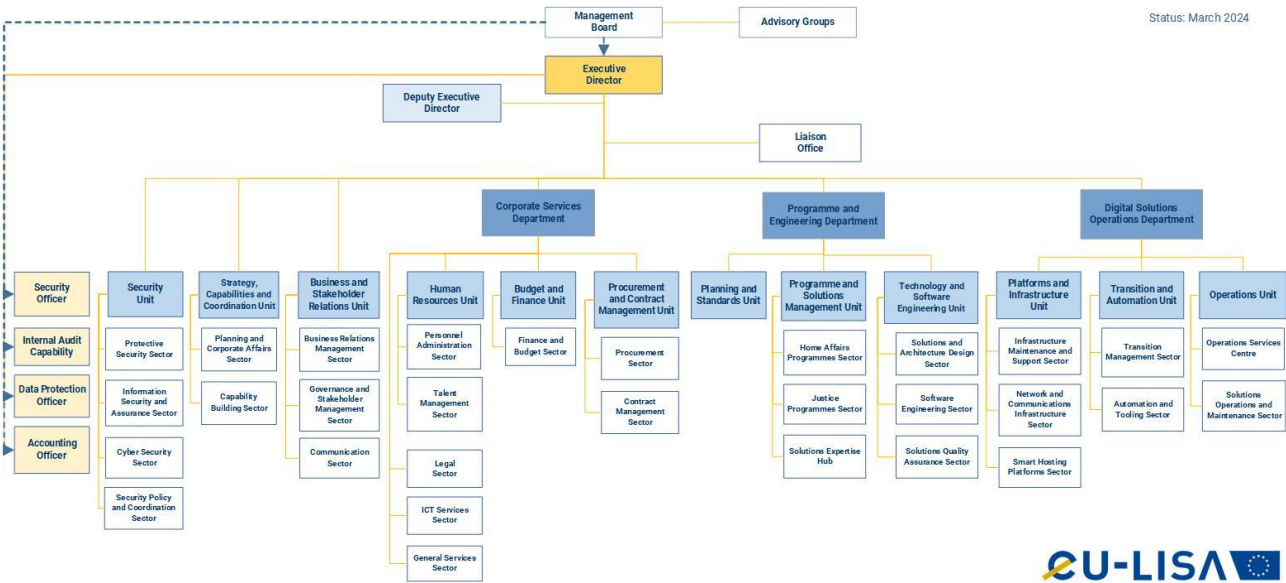
¹²² Les postes énumérés dans la colonne «vacants» et marqués d'un signe «-» représentent des postes d'AC à court terme qui ont été soit empruntés à une autre unité, soit créés à la fin de 2023 afin de garantir la continuité des activités par un approvisionnement interne temporaire de services externes pour lesquels le contrat de services spécifique avait pris fin et ne pouvait pas être renouvelé.

Service	Unité/Secteur	AT		AC		END		TOTAL
		Occupés	Vacants	Occupés	Vacants	Occupés	Vacants	
Département «Gouvernance institutionnelle»	Sans objet	0	0	0	0	0	0	0
	Unité «Support exécutif et relations avec les parties prenantes»	8	0	5	-1	1	0	13
	sans objet	1	0	0	0	0	0	1
	Secteur «Communication»	3	0	1	0	0	0	4
	Secteur «Gestion des parties prenantes et support»	4	0	4	-1	1	0	8
	Unité «Gouvernance et capacités»	10	1	3	2	1	1	18
	sans objet	1	0	0	0	0	0	1
	Secteur «Planification et affaires internes»	2	0	0	1	0	0	3
	Secteur «Renforcement des capacités»	4	1	2	1	1	1	10
	Secteur «Gestion des services et des processus»	3	0	1	0	0	0	4
Département «Services administratifs»	sans objet	1	0	0	1	0	0	2
	Secteur juridique	1	1	4	-2	0	0	4
	Unité «Ressources humaines»	13	0	11	-3	0	0	21
	sans objet	2	0	0	0	0	0	2
	Secteur «Gestion du personnel»	4	0	5	-1	0	0	8
	Secteur «Gestion des talents»	7	0	6	-2	0	0	11
	Unité «Finances et marchés publics»	20	2	7	2	0	0	31
	sans objet	2	0	0	0	0	0	2
	Secteur «Finances et budget»	12	1	3	0	0	0	16
	Secteur «Passation de marchés»	6	1	4	2	0	0	13
	Unité «Services administratifs»	9	3	7	2	0	1	22
	sans objet	1	0	0	0	0	0	1
	Secteur «Services TIC»	1	1	3	1	0	1	7
	Secteur «Services généraux»	4	1	3	0	0	0	8
	Équipe «Services de gestion de l'information»	3	1	1	1	0	0	6
Département «Opérations» (suite)	sans objet	2	1	0	0	0	0	3
	Unité «Planification et normes»	29	4	10	0	2	0	45
	sans objet	1	0	1	0	0	0	2
	Secteur «Gestion des relations commerciales»	7	2	3	0	1	0	13
	Secteur «Planification opérationnelle»	3	0	0	0	0	0	3
	Secteur «Architecture»	8	1	3	0	0	0	12
	Secteur «Gestion de produits»	10	1	3	0	1	0	15
	Unité «Livraison des programmes et des projets»	21	4	14	1	1	0	41
	sans objet	1	0	1	0	0	0	2
	Secteur A «Gestion de projet»	10	1	3	1	0	0	15

	Secteur B «Gestion de projet»	6	3	3	0	1	0	13
	Secteur «Gestion des fournisseurs et des contrats»	4	0	7	0	0	0	11

Service	Unité/Secteur	AT		AC		END		TOTAL
		Occupés	Vacants	Occupés	Vacants	Occupés	Vacants	
Département «Opérations» (suite)	Unité «Essai et transition»	13	0	19	3	0	0	35
	sans objet	2	0	0	0	0	0	2
	Secteur «Gestion des essais»	7	0	10	3	0	0	20
	Secteur «Gestion de la transition»	4	0	9	0	0	0	13
	Unité «Gestion des infrastructures»	28	2	14	6	1	0	51
	sans objet	2	0	1	0	0	0	3
	Secteur «Services d'infrastructure»	9	2	6	0	0	0	17
	Secteur «Services de centre de données»	5	0	1	0	1	0	7
	Secteur «Services de gestion des applications»	4	0	4	3	0	0	11
	Secteur «Services de réseau»	8	0	2	3	0	0	13
	Unité «Exploitation des systèmes»	21	2	26	18	0	0	67
	sans objet	1	0	0	0	0	0	1
	Secteur «Support de premier niveau»	9	0	12	15	0	0	36
	Secteur «Support de second niveau»	8	0	12	2	0	0	22
	Secteur «Outils des services opérationnels»	3	2	2	1	0	0	8
TOTAL		198	24	135	31	9	2	399

Pour permettre le **nouveau mode de travail**, l'eu-LISA a adapté sa structure organisationnelle en deux phases déployées au printemps et à l'été 2024. La nouvelle structure organisationnelle a conduit à la création de nouvelles entités organisationnelles, tout en modifiant ou en dissolvant certaines entités existantes.



Graphique 2. Structure organisationnelle (en mars 2024).

Des informations plus détaillées sur la réorganisation et son statut à la fin de l'année seront présentées dans le document unique de programmation 2026-2028, qui comprend des rapports sur l'année 2024.

TRADUCTION: Graphique 2 à la page 81

Management Board	Conseil d'administration
Advisory Groups	Groupes consultatifs
EXECUTIVE DIRECTOR	DIRECTRICE EXÉCUTIVE
<i>Deputy Executive Director</i>	<i>Directeur exécutif adjoint</i>
<i>Liaison Office</i>	<i>Bureau de liaison</i>
<i>Security Officer</i>	<i>Responsable de la sécurité</i>
<i>Internal Audit Capability</i>	<i>Structure d'audit interne</i>
<i>Data Protection Officer</i>	<i>Délégué à la protection des données</i>
<i>Accounting Officer</i>	<i>Comptable</i>
SECURITY UNIT	UNITÉ «SÉCURITÉ»
<i>Security Policy and Coordination Sector</i>	<i>Secteur «Coordination et politique de sécurité»</i>
<i>Information Security and Assurance Sector</i>	<i>Secteur «Sécurité de l'information et assurance»</i>
<i>Cyber Security Sector</i>	<i>Secteur «Cybersécurité»</i>
<i>Protective Security Sector</i>	<i>Secteur «Sécurité préventive»</i>
STRATEGY, CAPABILITIES and COORDINATION UNIT	UNITÉ «STRATÉGIE, CAPACITÉS et COORDINATION»
<i>Capability Building Sector</i>	<i>Secteur «Renforcement des capacités»</i>
<i>Planning and Corporate Affairs Sector</i>	<i>Secteur «Planification et affaires internes»</i>
BUSINESS and STAKEHOLDER RELATIONS UNIT	UNITÉ «RELATIONS INSTITUTIONNELLES et AVEC LES PARTIES PRENANTES»
<i>Business Relations Management Sector</i>	<i>Secteur «Gestion des relations commerciales»</i>
<i>Governance and Stakeholder Management Sector</i>	<i>Secteur «Gouvernance et gestion des parties prenantes»</i>
<i>Communication Sector</i>	<i>Secteur «Communication»</i>
CORPORATE SERVICES DEPARTMENT	DÉPARTEMENT «SERVICES GÉNÉRAUX»
<i>Legal Sector</i>	<i>Secteur juridique</i>
<i>ICT Services Sector</i>	<i>Secteur «Services TIC»</i>
<i>General Services Sector</i>	<i>Secteur «Services généraux»</i>
HUMAN RESOURCES UNIT	UNITÉ «RESSOURCES HUMAINES»
<i>Personnel Administration Sector</i>	<i>Secteur «Gestion du personnel»</i>
<i>Talent Management Sector</i>	<i>Secteur «Gestion des talents»</i>
BUDGET and FINANCE UNIT	UNITÉ «BUDGET et FINANCES»
<i>Finance and Budget Sector</i>	<i>Secteur «Finances et budget»</i>
PROCUREMENT and CONTRACT MANAGEMENT UNIT	UNITÉ «PASSATION DE MARCHÉS et GESTION DES CONTRATS»
<i>Procurement Sector</i>	<i>Secteur «Passation de marchés»</i>
<i>Contract Management Sector</i>	<i>Secteur «Gestion des contrats»</i>
PROGRAMME and ENGINEERING DEPARTMENT	DÉPARTEMENT «PROGRAMMES et INGÉNIERIE»
PLANNING and STANDARDS UNIT	UNITÉ «PLANIFICATION et NORMES»
PROGRAMME and SOLUTIONS MANAGEMENT UNIT	UNITÉ «GESTION DES PROGRAMMES et DES SOLUTIONS»
<i>Home Affairs Programmes Sector</i>	<i>Secteur «Programmes relatifs aux affaires intérieures»</i>
<i>Justice Programmes Sector</i>	<i>Secteur «Programmes de justice»</i>
<i>Solutions Expertise Hub</i>	<i>Pôle d'expertise en matière de solutions</i>
TECHNOLOGY and SOFTWARE ENGINEERING UNIT	UNITÉ «TECHNOLOGIE et INGÉNIERIE LOGICIELLE»
<i>Solutions and Architecture Design Sector</i>	<i>Secteur «Solutions et conception architecturale»</i>

<i>Software Engineering Sector</i>	<i>Secteur «Ingénierie logicielle»</i>
<i>Solutions Quality Assurance Sector</i>	<i>Secteur «Assurance qualité des solutions»</i>
DIGITAL SOLUTIONS OPERATIONS DEPARTMENT	DÉPARTEMENT «OPÉRATIONS DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES»
PLATFORMS and INFRASTRUCTURE UNIT	UNITÉ «OPÉRATIONS ET INFRASTRUCTURE»
<i>Infrastructure Maintenance and Support Sector</i>	<i>Secteur «Maintenance et appui des infrastructures»</i>
<i>Network and Communications Infrastructure Sector</i>	<i>Secteur «Infrastructures de réseaux et de communications»</i>
<i>Smart Hosting Platforms Sector</i>	<i>Secteur «Plateformes d'hébergement intelligentes»</i>
TRANSITION and AUTOMATION UNIT	UNITÉ «TRANSITION» et «AUTOMATISATION»
<i>Transition Management Sector</i>	<i>Secteur «Gestion de la transition»</i>
<i>Automation and Tooling Sector</i>	<i>Secteur «Automatisation et outillage»</i>
OPERATIONS UNIT	UNITÉ «OPÉRATIONS»
<i>Solutions Operations and Maintenance Sector</i>	<i>Secteur «Opérations et maintenance des solutions»</i>
<i>Operations Services Centre</i>	<i>Centre de services opérationnels</i>

Annexe II. Affectation des ressources par activité

La présente annexe présente la ventilation des ressources humaines et financières de l'eu-LISA par activités et par tâches/projets au cours de la période 2025-2027. En outre, l'eu-LISA a indiqué le nombre de prestataires de services nécessaires pour chaque tâche afin de compléter le personnel statutaire de l'Agence dans la réalisation du programme de travail prévu au cours de l'année donnée.

Les justifications et les brèves informations sur les objectifs de chaque activité et tâche/projet sont décrites et récapitulées dans le chapitre 2, qui présente le programme de travail annuel de l'eu-LISA pour 2025.

Vue d'ensemble de l'allocation des ressources par portefeuille 2025-2027

Activité pluriannuelle	2025			2026			2027		
	AT	AC et END	Budget	AT	AC et END	Budget	AT	AC et END	Budget
Affaires intérieures	87,5	62,1	138 346 012	91,5	63,1	127 334 012	92,5	62,6	142 134 012
Sécurité	22,3	13,7	24 486 000	26,3	13,7	24 491 000	27,3	16,2	37 871 000
SIS *	3,3	9,7	17 011 000	3,3	9,7	17 011 000	5,3	9,7	17 011 000
Prüm II	7,0	0,0	3 550 000	10,0	0,0	2 400 000	9,0	2,0	1 200 000
API	12,0	4,0	3 925 000	13,0	4,0	5 080 000	13,0	4,5	19 660 000
Frontières	32,7	18,9	29 528 012	32,7	17,9	49 163 012	31,4	13,1	52 433 012
VIS	13,2	11,5	7 000 000	13,2	10,5	26 635 000	11,9	5,7	29 905 000
EES	14,1	2,6	11 328 012	14,1	2,6	11 328 012	14,1	2,6	11 328 012
ETIAS	5,4	4,8	11 200 000	5,4	4,8	11 200 000	5,4	4,8	11 200 000
Asile	21,0	20,0	68 732 000	21,0	22,0	38 080 000	22,3	23,8	36 230 000
Eurodac	21,0	20,0	68 732 000	21,0	22,0	38 080 000	22,3	23,8	36 230 000
Interopérabilité	11,6	9,5	15 600 000	11,6	9,5	15 600 000	11,6	9,5	15 600 000
Interopérabilité	11,6	9,5	15 600 000	11,6	9,5	15 600 000	11,6	9,5	15 600 000
Justice	12,4	6,7	5 752 019	12,4	8,7	3 210 019	12,4	8,7	3 210 019
Justice	12,4	6,7	5 752 019	12,4	8,7	3 210 019	12,4	8,7	3 210 019
ECRIS	2,1	3,9	1 961 019	2,1	3,9	1 961 019	2,1	3,9	1 961 019
e-CODEX	2,3	2,8	1 291 000	2,3	2,8	1 249 000	2,3	2,8	1 249 000
PC des ECE	8,0	0,0	2 500 000	8,0	2,0	0	8,0	2,0	0
Infrastructure	45,4	49,2	55 973 000	45,4	49,2	58 596 000	45,4	49,2	61 721 000
Infrastructure de systèmes partagés **	43,6	41,0	35 573 000	43,6	41,0	0	43,6	41,0	0
Infrastructure de systèmes partagés (y compris l'UCS)	43,6	41,0	35 573 000	43,6	41,0		43,6	41,0	
Réseaux	1,8	8,2	20 400 000	1,8	8,2	0	1,8	8,2	0
Réseaux élargis	1,8	8,2	20 400 000	1,8	8,2		1,8	8,2	

Activité pluriannuelle	2025			2026			2027		
	AT	AC et END	Budget	AT	AC et END	Budget	AT	AC et END	Budget
Activités d'appui opérationnel	15,3	20,8	15 923 000	15,3	20,8	15 713 000	15,3	20,8	14 803 000
Activités d'appui opérationnel	13,8	18,8	14 170 000	13,8	18,8	0	13,8	18,8	0
Sécurité des systèmes et continuité des activités	8,3	4,4	2 000 000	8,3	4,4		8,3	4,4	
Essais et transition	1,6	8,4		1,6	8,4		1,6	8,4	
Formation à l'intention des États membres	3,9	6,0	1 200 000	3,9	6,0		3,9	6,0	
Soutien externe			10 970 000						
Réunions et missions	1,5	2,0	1 753 000	1,5	2,0	0	1,5	2,0	0
Groupes consultatifs	1,4	2,0	1 622 000	1,4	2,0		1,4	2,0	
Autres réunions et missions			80 000						
Évaluations Schengen	0,1	0,0	51 000	0,1	0,0		0,1	0,0	
Total Titre 3	161	139	215 994 031	165	142	204 853 031	166	141	221 868 031
Activités institutionnelles ***	108,5	65,3	0	108,5	66,3	0	108,5	65,3	0
Gouvernance et conformité	35,9	9,1		35,9	9,1		35,9	9,1	
Gestion des parties prenantes et communication	16,6	7,0		16,6	8,0		16,6	8,0	
Sécurité et continuité des activités institutionnelles	4,0	8,0		4,0	8,0		4,0	7,0	
Gestion des ressources humaines	14,0	11,0		14,0	11,0		14,0	11,0	
Budget, finances et passation de marchés	25,0	15,0		25,0	15,0		25,0	15,0	
Services juridiques	3,0	2,0		3,0	2,0		3,0	2,0	
Soutien institutionnel	10,0	13,2		10,0	13,2		10,0	13,2	
TOTAL	269	204	215 994 031	273	208	204 853 031	274	207	221 868 031

* Le portefeuille SIS comprend des ETP pour l'application de voyage numérique (DTA).

** Le portefeuille d'infrastructures de systèmes partagées comprend des ETP pour l'exploitation des systèmes.

*** non financés au titre 3.

Annexe III. Ressources financières 2025-2027

La présente annexe présente des informations sur les recettes et les dépenses de l'eu-LISA, l'exécution budgétaire et les annulations de crédits d'engagement et de paiement.

RECETTES

RECETTES* <i>Millions d'euros</i>	2024	2025
	Recettes estimées par l'eu-LISA	Prévisions budgétaires
Contribution de l'UE	257 407	291 118
autres recettes	9 962	-
TOTAL des recettes	267 370	291 118

* À l'exclusion des recettes affectées provenant des conventions de contribution

Recettes générales (millions d'euros)

RECETTES <i>Millions d'euros</i>	2023 *	2024	2025		VAR 20 25/2024	Envisagées pour 2026	Envisagées en 2027
	Budget voté	Recettes estimées par l'eu-LISA	Comme demandé par l'Agence	Prévisions budgétaires			
1. Recettes des redevances et des taxes							
2. Contribution de l'UE	280 676	257 407	291 118		1 131	297 561	355 736
dont recettes affectées provenant des excédents des exercices précédents	3 706	26 282	1 108		0,042		
3. Contributions des pays tiers (notamment AELE et pays candidats)	21 364	9 962					
dont AELE	21 364	9 962					
dont pays candidats							
4. Autres contributions	20 235	3 608	4 116		1 141	3 080	3 080
dont convention de délégation, subventions ad hoc		3 608	4 116		1 141	3 080	3 080
5. Opérations administratives							
6. Recettes des services rendus contre paiement							
7. Correction des déséquilibres budgétaires							
TOTAL	302 095	270 978	295 234		1 090	300 641	358 816

* Budget exécuté

Financement supplémentaire de l'UE: subventions, contributions et accords de niveau de service (millions d'euros)

RECETTES financement supplémentaire de l'UE de	2023	2024	2025		VAR 2025 / 2024 (%)	Envisagé pour 2026	Envisagé pour 2027
	Exécuté	Estimé par l'eu-LISA	Demandé par l'eu-LISA	Prévisions budgétaires			
subventions (article 7 du RFC)							
accords de contribution (article 7 du RFC)		3 608	4 116		1 141	3 080	3 080
accords de niveau de service (article 43, paragraphe 2, du RFC)							
TOTAL	0	3 608	4 116	0	1 141	3 080	3 080

* RFC: règlement financier de l'eu-LISA.¹²³

DÉPENSES

DÉPENSES* Millions d'euros	2024		2025	
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Titre 1	44 044	44 044	58 381	58 381
Titre 2	31 386	31 386	36 607	36 607
Titre 3	199 968	191 939	215 994	196 130
TOTAL des dépenses	275 398	267 370	310 982	291 118

* À l'exclusion des recettes affectées provenant des conventions de contribution

Crédits d'engagement (millions d'euros)

DÉPENSES ** Millions d'euros	CRÉDITS D'ENGAGEMENT						
	2023 budget*	2024 de budget	Projet de budget 2025		VAR 2025 / 2024	Envisagées pour 2026	Envisagé pour 2027
			Demandé par l'eu-LISA	Prévisions budgétaires			
TITRE 1: Dépenses de personnel	41 669	44 044	58 381		132,55 %	57 500	57 547
Traitements et indemnités	38 217	39 249	53 784		137,03 %	52 890	52 937
dont postes du tableau des effectifs	25 884	26 014	39 793		152,97 %	39 972	40 019
dont personnel externe	12 332	13 236	13 991		105,70 %	12 918	12 918
Dépenses liées au recrutement de personnel	0 299	0 203	0 840		413,79 %	0,840	0,840
Frais de missions	0,586	0,660	0,560		84,85 %	0,560	0,560
Infrastructure sociomédicale	1 537	2 522	1 897		75,22 %	1,910	1,910
Formation	1,029	1,410	1,300		92,20 %	1 300	1 300
TITRE 2: Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement	27 461	31 386	36 607		116,63 %	36 607	36 607
Location de bâtiments et coûts connexes	4 458	8 950	11 996		134,03 %	11 996	11 996
Technologies de l'information et de la communication	8 191	3 754	7 059		188,04 %	7 059	7 059
Biens meubles et coûts connexes	0 136	0 436	0 950		217,89 %	0 950	0 950
Dépenses de fonctionnement administratif courantes	1 523	1 686	1 774		105,23 %	1 774	1 774
Frais de réunion	0 562	0 747	0 813		108,84 %	0 813	0 813
Information et publications	1 016	1 540	1 450		94,16 %	1 450	1 450
Services de soutien externe	6 184	9 046	8 706		96,24 %	8 706	8 706
Sécurité	5 392	5 227	3 859		73,83 %	3 859	3 859

¹²³ Règlement financier de l'eu-LISA, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2019, adopté par la décision n° 2019-198 du conseil d'administration.

TITRE 3: Dépenses d'exploitation	214 194	199 968	215 994		108,01 %	204 853	221 868
Infrastructure	50 131	55 750	55 973		100,40 %	58 596	61 721
Affaires intérieures	144 355	124 505	138 346		111,12 %	127 334	142 134
Justice	6 289	4 291	5 752		134,05 %	3 210	3 210
Activités d'appui opérationnel	13 418	15 422	15 923		103,25 %	15 713	14 803
Assistance aux États membres et à la Commission	0 000	0 000	0 000			0 000	0 000
TOTAL DES DÉPENSES	283 324	275 398	310 982		112,92 %	298 960	316 022

* Budget exécuté

** À l'exclusion des recettes affectées provenant des conventions de contribution, d'autres détails sont fournis à l'annexe XI.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation plus détaillée des dépenses opérationnelles de l'eu-LISA sous le titre 3:

DÉPENSES ** <i>Millions d'euros</i>	CRÉDITS D'ENGAGEMENT						
	Budget 2023*	Budget 2024	Projet de budget 2025		VAR 2025 / 2024	Envisagées pour 2026	Envisagé pour 2027
			Demandé par l'eu-LISA	Prévisions budgétaires			
TITRE 3: Dépenses d'exploitation	214 194	199 968	215 994	-	108,01 %	204 853	221 868
Infrastructure	50 131	55 750	55 973	-	100,40 %	58 596	61 721
Affaires intérieures	144 355	124 505	138 346	-	111,12 %	127 334	142 134
SIS	22 506	18 278	17 011	-	93,07 %	17 011	17 011
Routeur API	-	-	3 925	-	s.o.	5 080	19 660
Routeur Prüm	-	4 150	3 550	-	s.o.	2 400	1 200
VIS	7 609	33 504	7 000	-	20,89 %	26 635	29 905
EES	48 918	15 403	11 328	-	73,54 %	11 328	11 328
ETIAS	9 268	17 819	11 200	-	62,85 %	11 200	11 200
Eurodac	3 625	4 662	68 732	-	1474,27 %	38 080	36 230
Interopérabilité	52 429	30 689	1 961	-	65,37 %	1 961	1 961
Justice	6 289	4 291	5 752	-	134,05 %	3 210	3 210
ECRIS	4 169	3 000	1 961	-	65,37 %	1 961	1 961
e-CODEX	2 120	1 291	1 291	-	100,00 %	1 249	1 249
PC des ECE	-	-	2 500	-	s.o.	-	-
Activités d'appui opérationnel	13 418	15 422	15 923	-	103,25 %	15 713	14 803
Assistance aux États membres et à la Commission	-	-	-	-	0,00 %	-	-
Titre 3 – TOTAL DES DÉPENSES	214 194	199 968	215 994	-	108,01 %	204 853	221 868

* Budget exécuté

** À l'exclusion des recettes affectées provenant des conventions de contribution, d'autres détails sont fournis à l'annexe XI.

Crédits de paiement (millions d'euros)

DÉPENSES ** <i>Millions d'euros</i>	CRÉDITS DE PAIEMENT						
	Budget 2023*	Budget 2024	Projet de budget 2025		VAR 2025 / 2024	Envisagées pour 2026	Envisagé pour 2027
			Demandé par l'eu-LISA	Prévisions budgétaires			
TITRE 1: Dépenses de personnel	40 789	44 044	58 381		132,55 %	57 500	57 547
Traitements et indemnités	38 217	39 249	53 784		137,03 %	52 890	52 937
dont postes du tableau des effectifs	25 884	26 014	39 793		152,97 %	39 972	40 019
dont personnel externe	12 332	13 236	13 991		105,70 %	12 918	12 918
Dépenses liées au recrutement de personnel	0 051	0 203	0 840		413,79 %	0,840	0,840
Frais de missions	0,563	0,660	0,560		84,85 %	0,560	0,560
Infrastructure sociomédicale	1 222	2 522	1 897		75,22 %	1,910	1,910
Formation	0 736	1,410	1,300		92,20 %	1 300	1 300

TITRE 2: Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement	15 107	31 386	36 607		116,63 %	36 607	36 607
Location de bâtiments et coûts connexes	3 312	8 950	11 996		134,03 %	11 996	11 996
Technologies de l'information et de la communication	5 006	3 754	7 059		188,04 %	7 059	7 059
Biens meubles et coûts connexes	0 115	0 436	0 950		217,89 %	0 950	0 950
Dépenses de fonctionnement administratif courantes	1 246	1 686	1 774		105,23 %	1 774	1 774
Frais de réunion	0 124	0 747	0 813		108,84 %	0 813	0 813
Information et publications	0 399	1 540	1 450		94,16 %	1 450	1 450
Services de soutien externe	2 678	9 046	8 706		96,24 %	8 706	8 706
Sécurité	2,228	5 227	3 859		73,83 %	3 859	3 859
TITRE 3: Dépenses d'exploitation	246 143	191 939	196 130		102,18 %	203 454	261 582
Infrastructure	56 423	51 004	41 103		80,59 %	64 884	87 004
Affaires intérieures	175 233	122 265	133 617		109,28 %	119 647	155 151
Justice	3 306	4 396	5 487		124,80 %	3 210	3 210
Activités d'appui opérationnel	11 181	14 273	15 923		111,56 %	15 713	16 217
Assistance aux États membres et à la Commission	0 000	0 000	0 000			0 000	0 000
TOTAL DES DÉPENSES	302 040	267 370	291 118		108,88 %	297 561	355 736

* Budget exécuté

** À l'exclusion des recettes affectées provenant des conventions de contribution, d'autres détails sont fournis à l'annexe XI.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation plus détaillée des dépenses opérationnelles de l'eu-LISA sous le titre 3:

DÉPENSES ** Millions d'euros	CRÉDITS DE PAIEMENT						
	Budget 2023*	Budget 2024	Projet de budget 2025		VAR 2025 / 2024	Envisagées pour 2026	Envisagé pour 2027
			Demandé par l'eu-LISA	Prévisions budgétaires			
TITRE 3: Dépenses d'exploitation	246 143	195 547	200 246		102 %	203 454	261 582
Infrastructure	56 423	51 004	41 103		81 %	64 884	87 004
Affaires intérieures	175 233	122 265	133 617		109 %	119 647	155 151
SIS	25 117	18 960	16 010		84 %	17 011	17 011
Routeur API	-	-	3 925		s.o.	5 080	19 660
Routeur Prüm	-	4 150	3 550		86 %	2 400	1 200
VIS	23 007	30 015	7 044		23 %	7 000	7 000
EES	45 827	23 600	11 328		48 %	11 328	11 328
ETIAS	43 507	11 395	11 200		98 %	11 200	11 200
Eurodac	5 073	5 913	64 432		1090 %	50 028	72 152
Interopérabilité	32 703	28 233	16 128		57 %	15 600	15 600
Justice	3 306	8 004	9 603		120 %	3 210	3 210
ECRIS	2 887	3 105	1 696		55 %	1 961	1 961
e-CODEX	0 419	1 291	1 291		100 %	1 249	1 249
PC des ECE	-	3 608	6 616		s.o.	-	-
Activités d'appui opérationnel	11 181	14 273	15 923		112 %	15 713	16 217
Assistance aux États membres et à la Commission							
Titre 3 TOTAL DES DÉPENSES	246 143	195 547	200 246		102 %	203 454	261 582

* Budget exécuté

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE et annulation de crédits (millions d'euros)

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE <i>Millions d'euros</i>	2021	2022	2023
Recettes effectivement reçues (+)	267 790	338 652	315 600
Palements effectués (-)	-249 827	-257 099	-280,676
Report de crédits (-)	-28 351	-73 061	-93 314
Annulation de crédits reportés (+)	0 760	1 246	0 813
Ajustement pour report de crédits de recettes affectées de l'exercice précédent (+)	12 703	16 550	58 656
Différences de taux de change (+/-)	-0 000	- 0,006	-0 000
Ajustement pour solde négatif de l'exercice précédent (-)	3 611	3 076	26 282
TOTAL	3 076	26 282	1 108

Annexe IV. Ressources humaines: analyse quantitative

La présente annexe propose une vue d'ensemble et une analyse de l'évolution des effectifs de l'eu-LISA, toutes catégories confondues, pendant la période de programmation.

A. Personnel statutaire et experts nationaux détachés

L'évolution du personnel de l'eu-LISA présentée dans le tableau 08 tient compte des postes autorisés sur la base des règlements adoptés et des nouveaux postes prévus, tels qu'envisagés dans les propositions de la Commission pour de nouveaux systèmes, à savoir le routeur d'informations préalables sur les passagers (API), l'application de voyage numérique (DTA), etc.

Tableau 8. Population et évolution du personnel dans toutes les catégories, 2023-2027 (ETP)

PERSONNEL	2023			2024	2025 ¹²⁴	2026	2027
Postes inscrits au tableau des effectifs	Budget autorisé	Réellement pourvus au 31.12.2023	Taux d'occupation (%) ¹²⁵	Autorisés	Envisagés	Envisagés	Envisagés
Administrateurs (AD)	169	148	87,57 %	186	216	220	221
Assistants (AST)	53	50	94,34 %	53	53	53	53
Assistants/Secrétaires (AST/SC)	0	0	0,00 %	0	0	0	0
TOTAL	222	198	89,19 %	239	269	273	274
PERSONNEL EXTERNE	Budget autorisé	Exécuté ¹²⁶ au 31.12.2023	Taux d'exécution %	Effectifs au 31.12.2023	Budget autorisé 2024	Envisagé pour 2025	Envisagé pour 2026
Agents contractuels (AC)	166	128	77,11 %	135	171	193	197
Experts nationaux détachés (END)	11	10,6	96,36 %	9	11	11	11
TOTAL	177	138,6	78,31 %	144	182	214	208
PERSONNEL TOTAL	399	336,6	84,36 %	342	421	473	481

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section relative à la politique de recrutement de l'eu-LISA à l'annexe V.

B. Personnel externe supplémentaire qu'il est prévu de financer à partir de subventions, de contributions ou d'ANS

Par le passé, l'eu-LISA n'a financé aucun personnel au moyen de subventions, cotisations ou accords sur le niveau de service. Il est prévu que les postes externes accordés pour la plateforme de collaboration des ECE (PC ECE) soient financés par une convention de contribution, qui doit être conclue entre l'eu-LISA et la Commission, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

ETP envisagés	2024	2025	2026	2027
Agents contractuels (AC)	0	0	2	2
Agents temporaires (AT) ¹²⁷	4	8	8	8
Experts nationaux détachés (END)	0	0	0	0
TOTAL	4	8	10	10

¹²⁴ Veuillez noter que les chiffres pour les années 2025-2027 sont fournis à titre indicatif.

¹²⁵ Le taux d'occupation ne prend en compte que les postes autorisés et le personnel employé au 31 décembre 2023.

¹²⁶ Au 31 décembre 2023, tous les postes du personnel de l'eu-LISA étaient financés par la contribution de l'UE, aucun d'entre eux n'ayant été financé par d'autres sources.

¹²⁷ Le modèle de DOCUP ne comporte pas de ligne pour les agents temporaires (AT). Toutefois, étant donné que ces postes seront financés par la convention de contribution pour la plateforme de collaboration des ECE, il a été ajouté dans le présent document.

C. Autres ressources humaines

Prestataires de services structurels¹²⁸

L'eu-LISA continue de recourir à des prestataires de services structurels (également appelés *soutien externe*) pour des services ou des projets qui n'ont pas pu être couverts par le personnel statutaire de l'Agence en raison de ressources budgétaires insuffisantes, ainsi que des qualifications spécialisées requises ou des connaissances qui n'étaient pas disponibles en interne.

Les services de soutien externe sont structurés en deux contrats-cadres attribués en quatre lots en fonction de la nature des activités réalisées.

Tableau 9. Prestataires de services structurels: services de soutien externes

Contrat-cadre (CC)	Durée du CC	Type de contrat	Catégories des profils contractuels	Réallement en place au 31.12.2023
Contrat-cadre LISA/2019/OP/02 LOT 1 – Soutien informatique à SXB/BRX LOT 3 – Soutien administratif à SXB/BRX LOT 4 – Soutien administratif à TLL Contrat-cadre LISA/2019/NP/19 Support informatique à TLL	4 ans (2019-2023)	Temps et moyens (TM)	Soutien administratif et informatique	34 ETP
		Temps et moyens requis (TMR)	Soutien informatique	69 ETP
		Prix fixe		sans objet
				sans objet
CC LISA/2022/OP/04 LOT 1 – Services de conseil en TIC LOT 2 – Services de conseil non liés aux TIC	4 ans (2023-2027)	Temps et moyens (TM)	Services de conseil liés aux TIC	sans objet
		Temps et moyens requis (TMR)	Services de conseil non liés aux TIC	
		Prix fixe		

Comme le montre le tableau 9, l'eu-LISA a conclu un nouveau contrat-cadre pour des services de soutien externe pour la période 2023-2027: LISA/2022/OP/04. Le contrat pour les services de conseil non liés aux TIC (LOT2) a été conclu en novembre 2023, et des demandes de services TMR ont été lancées en décembre 2023. Au début de l'année 2024, l'eu-LISA a conclu le contrat pour les services de conseil en TIC (LOT1): contrat-cadre LISA/2022/OP/04/01. Ces deux contrats-cadres seront utilisés pour l'acquisition de services d'appui externe pour l'Agence de 2023 à 2027.

Le tableau 10 présente les ressources d'appui externe estimées par an au titre des contrats-cadres susmentionnés. Le nombre total de ressources de soutien externe autorisées comprend les ETP actuellement approuvés et les ETP supplémentaires prévus pour chaque année. À l'avenir, le recours à des services de soutien externe dépendra fortement de la disponibilité des ressources financières.

Tableau 10. Support externe prévu pour la période 2024-2026 (ETP)

Soutien externe prévu	2024	2025	2026
	Autorisé	Envisagé	Envisagé
Contrats en régie	182	145,65	141,15
Contrats estimés sur la base du temps et des moyens requis	10,05	5,3	3,8
TOTAL DU SOUTIEN EXTERNE	192,5	148,95	143,95

Travailleurs intérimaires

L'Agence contracte de nouvelles ressources pour des tâches à court terme ou pour remplacer le personnel qui a pris un congé de longue durée ou un autre type d'absence (par exemple, invalidité). En général, ils sont recrutés dans le cadre d'un contrat-cadre pour les prestataires de services structurels (appui externe) ou en tant qu'agents contractuels (AC) avec un contrat d'emploi fixe ou limité à court terme et sont généralement déclarés dans les statistiques sous leur type de contrat respectif.

¹²⁸ Les prestataires de services sont engagés par une société privée et exécutent des tâches spécialisées externalisées de nature horizontale/de soutien. À la Commission, les critères généraux suivants sont utilisés: 1) n'avoir conclu aucun contrat individuel avec la Commission, 2) se rendre dans les locaux de la Commission, généralement avec un PC et un bureau, 3) être suivi sur le plan administratif par la Commission (badge, etc.), et 4) contribuer à la valeur ajoutée.

L'Agence est en train de recruter des intérimaires dans le cadre d'un nouveau contrat-cadre. À l'issue de cette procédure, le nombre de travailleurs intérimaires pourrait augmenter, tandis que le nombre d'ETP recrutés en tant que prestataires de services structurels devrait diminuer proportionnellement, avec un «impact nul» sur le budget.

Total des ETP en 2023	
Nombre	2

Plan pluriannuel en matière de politique du personnel pour la période 2025-2027

Le plan pluriannuel de politique du personnel de l'eu-LISA pour les années 2025-2027 comprend les agents temporaires (AT) désignés par le terme «personnel», ainsi que les agents contractuels (AC) et les experts nationaux détachés (END) désignés par le terme «personnel externe», planifiés par l'Agence et autorisés dans le cadre de la procédure budgétaire de l'UE.

A. Personnel

Le tableau 11 présente une vue d'ensemble des postes d'agents temporaires (AT) conformément au tableau des effectifs, en tenant compte des éléments suivants:

- une augmentation du personnel liée aux propositions de la Commission et aux règlements de l'UE récemment adoptés pour les nouveaux systèmes, c'est-à-dire La PC des ECE, la numérisation des visas, le routeur central Prüm II, la refonte d'Eurodac, les règlements en matière de filtrage, l'application de voyage numérique (DTA) de l'UE, et le routeur API;
- changements d'échelons du personnel dans chaque groupe de fonctions en raison d'un reclassement, calculé conformément à l'annexe I B du statut.

Tableau 11. Tableau des effectifs 2025-2027

Groupe de fonctions et grade	2023				2024		2025		2026		2027	
	Budget autorisé		Réellement pourvus au 31/12		Budget autorisé		Envisagé		Envisagé		Envisagé	
	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.
AD 16		0		0		0		0		0		0
AD 15		1		0		0		0		0		0
AD 14		1		2		2		2		2		2
AD 13		3		1		3		3		3		3
AD 12		4		3		4		5		5		5
AD 11		11		2		11		10		10		10
AD 10		12		12		13		15		15		15
AD 9		22		17		27		27		28		28
AD 8		38		25		41		32		36		36
AD 7		11		28		11		16		16		16
AD 6		46		12		52		51		52		52
AD 5		20		46		22		56		53		54
Total AD		169		148		186		216		220		221

Groupe de fonctions et grade Permanent – Perm. Temporaire – Temp.	2023				2024		2025		2026		2027	
	Budget autorisé		Réallement pourvus au 31/12		Budget autorisé		Envisagé		Envisagé		Envisagé	
	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.
AST 11		0		0		0		0		0		0
AST 10		0		0		0		0		0		0
AST 9		1		1		1		1		1		1
AST 8		4		2		5		6		6		6
AST 7		6		4		8		10		10		10
AST 6		12		12		12		12		12		12
AST 5		11		11		10		9		9		9
AST 4		13		6		15		11		11		11
AST 3		6		14		2		4		4		4
AST 2		0		0		0		0		0		0
AST 1		0		0		0		0		0		0
Total AST		53		50		53		53		53		53
AST/SC 6		0		0		0		0		0		0
AST/SC 5		0		0		0		0		0		0
AST/SC 4		0		0		0		0		0		0
AST/SC 3		0		0		0		0		0		0
AST/SC 2		0		0		0		0		0		0
AST 1		0		0		0		0		0		0
Total AST/SC		0		0		0		0		0		0
TOTAL		222		198		239		269		273		274

B. Personnel externe

Les estimations des équivalents temps plein (ETP) pour les postes d'agents contractuels (AC) et d'experts nationaux détachés (END) sont présentées dans les tableaux ci-dessous, ainsi que le personnel supplémentaire envisagé dans les propositions de la Commission.

Agents contractuels

Tableau 12. Agents contractuels au cours des années 2025-2027 (ETP)

AGENTS CONTRACTUELS	Budget autorisé pour 2023	Exécuté au 31/12/2023	Effectifs au 31/12/2023	Budget autorisé N (2024)	Budget autorisé N+1 (2025) ¹²⁹	Budget autorisé N+2 (2026)	Budget autorisé N+3 (2027)
Groupe de fonctions IV	108	82	89	114	136	139	136,5
Groupe de fonctions III	57	44	44	56	56	67	58
Groupe de fonctions II	1	2	2	1	1	1	1
Groupe de fonctions I	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	166	128	135	171	193	197	195,5

¹²⁹ Ce chiffre comprend 21 postes d'AC GF IV dans le cadre de l'accord de transfert temporaire de personnel avec Frontex pour la période 2025-2027.

Experts nationaux détachés

Tableau 13. Experts nationaux détachés au cours des années 2025-2027 (ETP)

EXPERTS NATIONAUX DÉTACHÉS	Budget autorisé pour 2023	Exécuté au 31/12/2023	Effectifs au 31/12/2023	Budget autorisé N (2024)	Budget autorisé N+1 (2025)	Budget autorisé N+2 (2026)	Budget autorisé N+3 (2027)
TOTAL	11	10.6	9	11	11	11	11

Prévisions de recrutement pour 2025 à la suite du départ à la retraite, de la mobilité ou des nouveaux postes demandés

Les prévisions de recrutement de l'Agence incluent les remplacements de personnel en raison de la rotation du personnel ou de départs à la retraite, ainsi que ceux découlant des propositions de la Commission qui prévoient du personnel supplémentaire pour 2025 au cas où les différentes procédures de sélection ne seraient pas clôturées en 2024.

Intitulé du poste au sein de l'agence	Type de contrat (Fonctionnaire, AT ou AC)		AT/Fonctionnaire Groupe de fonctions/échelon du recrutement Postes internes (fourchette) et externes (échelon unique) qu'il est prévu de publier		AC Groupe de fonctions du recrutement (I, II, III ou IV)
	Pour raison de retraite/mobilité	Nouveau poste demandé en raison de tâches supplémentaires	Internes (fourchette)	Externes (fourchette)	
Gestion des essais		Prüm II	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion du réseau		PC des ECE	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion de l'infrastructure/Gestion du changement		PC des ECE	AD5-AD7	AT AD5	
Administration du système et de l'application		PC des ECE	AD5-AD7	AT AD5	
Services transversaux (finances et passation de marchés; ressources humaines)		PC des ECE	AD5-AD7	AT AD5	
Relations institutionnelles et gestion des parties prenantes		PC des ECE	AD5-AD7	AT AD5	
Administrateur principal des systèmes d'information – Architecture		API	AD5-AD7	AT AD7	
Gestion des essais		API	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion du réseau		API	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion de l'infrastructure/Administration des systèmes et des applications		API	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion de l'infrastructure/Administration des systèmes et des applications		API	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion de l'infrastructure/Administration des systèmes et des applications		API	s.o.	GF IV	
Gestion de l'infrastructure/Administration des systèmes et des applications		API	s.o.	GF IV	
Gestion de la sécurité		API	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion de la sécurité		API	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion de la sécurité		API	AD5-AD7	AT AD5	
Gestion de la sécurité		API	s.o.	GF IV	
Gestion de la sécurité		API	s.o.	GF IV	
Agent d'assistance de 1 ^{er} niveau (24x7)		API	s.o.	GF IV	
Administrateur de support de 2 ^e niveau (24x7) et support des outils opérationnels		API	s.o.	GF IV	
Gestion de programmes et de produits		API	AD5-AD7	AT AD7	
Appui à la gestion de projet et aux projets		API	s.o.	GF III	

Intitulé du poste au sein de l'agence	Type de contrat (Fonctionnaire, AT ou AC)		AT/Fonctionnaire Groupe de fonctions/échelon du recrutement Postes internes (fourchette) et externes (échelon unique) qu'il est prévu de publier		AC Groupe de fonctions du recrutement (I, II, III ou IV)
	Pour raison de retraite/mobilité	Nouveau poste demandé en raison de tâches supplémentaires	Internes (fourchette)	Externes (fourchette)	
Services transversaux (finances, passation de marché, communication, ressources humaines)		API	AD5-AD7	AT AD5	
Services transversaux (finances, passation de marché, communication, ressources humaines)		API	AD5-AD7	AT AD5	
Analyse opérationnelle, gestion des exigences, gestion des parties prenantes		API	AD5-AD7	AT AD7	
Analyse opérationnelle, gestion des exigences, gestion des parties prenantes		API	s.o.	GF III	
Gouvernance		e-VISA	s.o.	GF IV	

À l'heure actuelle, l'Agence ne prévoit aucun changement de personnel qui impliquerait une mobilité interagences. S'il y a lieu, tout changement sera signalé en conséquence.

Annexe V. Ressources humaines: analyse quantitative

La présente annexe fournit des informations supplémentaires sur la planification des ressources humaines, la politique de recrutement pour toutes les catégories de personnel, l'évaluation des performances, les reclassements et promotions, la mobilité du personnel, la scolarisation, ainsi que l'équilibre hommes-femmes et l'équilibre géographique au sein de l'eu-LISA.

A. Politique de recrutement

La politique de recrutement de l'Agence est régie par le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA) et par les modalités d'application du statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Ces documents réglementent les procédures de sélection, les grades d'entrée pour différentes catégories de personnel, la nature et la durée d'emploi, ainsi que les profils d'emploi des agents temporaires (AT), des agents contractuels (AC) et des experts nationaux détachés (END).

Tableau 14. Règles de mise en œuvre pour le recrutement

		Oui	Non	Si non, quelles sont les autres modalités d'application applicables?
Recrutement des AC	Décision modèle C(2019) 3016	oui		
Recrutement des TA	Décision modèle C(2015) 1509	oui		
Encadrement intermédiaire	Décision modèle C(2018) 2542	oui		
Type de poste	Décision modèle C(2018) 8800	oui		

L'Agence poursuit ses efforts pour atteindre les objectifs de recrutement. Le nombre élevé de postes à court terme non renouvelables, conjugué à un taux de rotation élevé, crée des difficultés pour pourvoir les postes vacants prévus dans le tableau des effectifs.

Les contrats à court terme non renouvelables ne sont pas attrayants pour les candidats, une situation encore exacerbée par le marché du travail concurrentiel pour les profils informatiques en Europe, où ces talents sont très demandés et se sont généralement avérés plus mobiles et transitoires. Leurs compétences et aptitudes sont recherchées non seulement par le secteur privé, mais aussi par d'autres institutions de l'UE. Cela crée une forte concurrence sur le marché du travail et pose des difficultés à l'eu-LISA pour attirer et retenir les meilleurs talents.

Pour remédier à cette situation, l'Agence s'est concentrée sur le renforcement de sa marque en tant qu'employeur, de sa proposition de valeur et de ses normes de qualité afin d'attirer les talents adéquats:

- en faisant un usage plus stratégique des médias sociaux et d'autres outils pour annoncer les postes à pourvoir et faire connaître l'eu-LISA en tant qu'employeur de choix en s'engageant auprès de plateformes spécifiques liées à l'emploi et en recherchant des candidats, en particulier pour les postes hautement spécialisés;
- en maximisant l'utilisation des listes de réserve par le regroupement des profils similaires dans des procédures de sélection de grande ampleur, afin de tirer parti de ses ressources limitées et de générer des viviers de talents plus importants, tout en faisant un meilleur usage des listes de réserve existantes en faisant correspondre les compétences transférables aux postes ouverts.

Afin de remédier à la baisse du taux d'occupation en 2022, l'eu-LISA a lancé plusieurs appels de recrutement à grande échelle, ce qui a permis de constituer un important vivier de candidats. L'une des conséquences collatérales a été que de nombreux candidats retenus étaient des membres du personnel interne, ce qui a entraîné une mobilité interne. Les bénéfices de ces appels de recrutement devraient être visibles en 2025.

Le tableau 15 présente une vue d'ensemble des progrès réalisés dans le domaine du recrutement par rapport au nombre de postes autorisés.

Tableau 15. Vue d'ensemble des objectifs de recrutement et des progrès accomplis jusqu'au 31 décembre 2023.

Postes d'AT inscrits au tableau des effectifs de 2023	Postes d'AT pourvus	Postes AT pourvus + offres d'emploi acceptées	Autorisés en 2023 (AT, AC, END)	Total des postes pourvus en 2023	Postes pourvus + offres d'emploi acceptées
220 ¹³⁰	198	204	397	342	376

Depuis 2019, l'un des défis les plus pressants de l'eu-LISA a été la difficulté de pourvoir des postes d'assistance technique de courte durée, qui sont refusés par les candidats retenus en raison de leur durée modeste. Par exemple, certains postes (tels que pour l'interopérabilité ou le VIS) étaient prévus comme représentant la moitié d'un équivalent temps plein (ETP) dans les propositions législatives, ce qui pose des problèmes de recrutement et de conception des contrats. En outre, la réalisation de procédures de sélection distinctes pour ces types de postes est tout aussi inefficace que coûteuse.

En ce qui concerne les agents contractuels (AC), la plupart d'entre eux sont recrutés au moyen de procédures de sélection externes, de listes de réserve CAST fournies par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) ou de listes de réserve existantes établies par l'eu-LISA ou d'autres agences de l'UE.

B. Évaluation des performances et reclassement/promotions

Les exercices d'évaluation et de reclassement de l'Agence sont régis par les modalités d'application du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Tableau 16. Mise en œuvre des règles d'évaluation des performances et de reclassement/promotions

		Oui	Non	Si non, quelles sont les autres modalités d'application applicables?
Reclassement des TA	Décision modèle C(2015) 9560	oui		
Reclassement des AC	Décision modèle C(2015) 9561	oui		

L'exercice de reclassement 2023 s'est terminé le 20 décembre 2023. Conformément à la décision du directeur exécutif, 14 membres du personnel au total ont été reclassés après avoir procédé à une comparaison finale des mérites, en tenant compte de la recommandation du comité paritaire de reclassement, des taux de multiplication pour guider l'équivalence moyenne de carrière et l'ancienneté moyenne requise dans chaque grade, comme décrit à l'annexe II des décisions n° 2016-01 et n° 2016-017 du conseil d'administration de l'eu-LISA, du tableau des effectifs et des ressources budgétaires disponibles. Par rapport à 2022, le nombre de membres du personnel reclassés a diminué de 25, tandis que l'année moyenne dans le grade a légèrement augmenté, ce qui rapproche l'équilibre global du niveau de référence.

¹³⁰ Deux postes Eurodac prévus dans le tableau des effectifs n'ont pas pu être utilisés pour le recrutement, étant donné que la base juridique n'a été adoptée qu'en mai 2024.

Les résultats du reclassement (par grade) sont présentés dans les tableaux 17 et 18.

Tableau 17. Reclassement d'agents temporaires et promotion de fonctionnaires

Grades	Ancienneté moyenne dans le grade parmi les agents reclassés						
	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne réelle sur 5 ans ¹³¹	Moyenne sur 5 ans [conformément à la décision C(2015) 95]
AD05	2	2,0	2,2	3,6	s.o.	2,6	2,8
AD06		2,7	2,7	2,9	s.o.	2,6	2,8
AD07	2,2	2,7	4,0	3,1	s.o.	2,9	2,8
AD08	3,7	2,0	3,0	2,9	s.o.	2,8	3,0
AD09	2,3	1,8	2,4		s.o.	2,1	4,0
AD10*	3				s.o.	2,5	4,0
AD11					s.o.	s.o.	4,0
AD12					S/O	s.o.	6,7
AD13					s.o.	2,0	6,7
AST1					S/O	S/O	3,0
AST2					S/O	S/O	3,0
AST3					s.o.	5,5	3,0
AST4	2	4,0	3,0		s.o.	2,9	3,0
AST5	3,2	3,7	3,0		s.o.	3,5	4,0
AST6*		5,0			s.o.	3,5	4,0
AST7*				5	s.o.	3,5	4,0
AST8*					s.o.	2	4,0
AST9	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
AST10	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5
AST/SC1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4
AST/SC 2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5
AST/SC 3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5,9
AST/SC4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6,7
AST/SC5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	8,3

Tableau 18. Reclassement d'agents contractuels

Groupe de fonctions	Grade	Personnel en activité au 01.01.2022	Nombre de membres du personnel reclassés en 2023	Nombre moyen d'années dans le grade des membres du personnel reclassés	Nombre moyen d'années dans le grade des membres du personnel reclassés conformément à la décision C(2015) 9561
AC IV	18	1	0		s.o.
	17	1	0		Entre 6 et 10 ans
	16	12	0		Entre 5 et 7 ans
	15	4	0		Entre 4 et 6 ans
	14	38	3	3,3	Entre 3 et 5 ans
	13	8	0		Entre 3 et 5 ans
AC III	11	0	0		Entre 6 et 10 ans
	10	15	0		Entre 5 et 7 ans
	9	23	0		Entre 4 et 6 ans
	8	3	0		Entre 3 et 5 ans

¹³¹ La moyenne a été calculée sur la base des données disponibles pour les années 2019 à 2023 (année 2019 non reflétée dans le tableau). Conformément à l'annexe 2 de la décision n° 2016-016 du conseil d'administration de l'eu-LISA du 15 mars 2016 portant dispositions générales d'exécution relatives aux agents temporaires en vertu de l'article 54 du RAA, la moyenne réelle peut être inférieure à celle requise dans les grades où le nombre de reclassements au cours de la période de référence de cinq ans est égal ou inférieur à trois («petit groupe»). Les grades concernés sont marqués d'une étoile (*).

Groupe de fonctions	Grade	Personnel en activité au 01.01.2022	Nombre de membres du personnel reclassés en 2023	Nombre moyen d'années dans le grade des membres du personnel reclassés	Nombre moyen d'années dans le grade des membres du personnel reclassés conformément à la décision C(2015) 9561
AC II	6	0	0		Entre 6 et 10 ans
	5	2	0		Entre 5 et 7 ans
	4	0	0		Entre 3 et 5 ans
AC I	2	0	0		Entre 6 et 10 ans
	1	0	0		Entre 3 et 5 ans

C. Représentation des genres

L'Agence est profondément résolue à garantir l'égalité des chances à tous les candidats tout au long du processus de recrutement, depuis la composition des jurys de sélection jusqu'au nombre de candidats interrogés, en sélectionnant en fin de compte les meilleurs candidats disponibles pour chaque poste en fonction de leurs mérites et des exigences du poste en question.

Depuis sa création, l'eu-LISA s'efforce de trouver un juste équilibre entre les hommes et les femmes. Le problème de la parité hommes-femmes n'est pas nouveau dans le secteur des TIC, et l'eu-LISA a déployé des efforts considérables pour augmenter le nombre de candidates, par exemple en participant à des salons professionnels et en diffusant des avis de vacance de postes sur des forums spécifiques.

Au cours des quatre dernières années, l'eu-LISA a observé une tendance positive, bénéficiant d'un effet composé: la part du personnel féminin est passée de 30,3 % en 2020 à 30,7 % en 2021, suivie d'une augmentation de 1,2 % en 2022, atteignant 31,9 %, et d'une augmentation de 2,6 % en 2023, atteignant **34,5 %** à la fin de l'année.

Tableau 19. Représentation des genres par catégorie de personnel (au 31 décembre 2023)

			Fonctionnaires		Agents temporaires		Agents contractuels		Total général
			%	Personnel	%	Personnel	%	Personnel	%
Femmes	Niveau administrateur	s.o.	s.o.	36	18,2 %	33	24,4 %	69	20,7 %
	Niveau assistant (AST et AST/SC)	s.o.	s.o.	20	10,1 %	26	19,3 %	46	13,8 %
TOTAL		s.o.	s.o.	56	28,3 %	59	43,7 %	115	34,5 %
Hommes	Niveau administrateur	s.o.	s.o.	112	56,6 %	56	41,5 %	168	50,5 %
	Niveau assistant (AST et AST/SC)	s.o.	s.o.	30	15,2 %	20	14,8 %	50	15,0 %
TOTAL		s.o.	s.o.	142	71,7 %	76	56,3 %	218	65,5 %
TOTAL GÉNÉRAL		S/O	s.o.	198	100,0 %	135	100,0 %	333	100,0 %

Le tableau 20 montre une légère diminution de l'équilibre entre les hommes et les femmes par rapport à 2019. Par conséquent, les efforts devraient se poursuivre pour attirer davantage de femmes candidates à des fonctions d'encadrement.

Tableau 20. Évolution de la répartition des genres au niveau de l'encadrement intermédiaire et supérieur, de 2019 à 2023 ¹³²

Statut: 31 décembre 2023	2019		2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cadres féminins	3	23 %	3	20 %
Cadres masculins	10	77 %	12	80 %

¹³² Membres du personnel qualifiés de membres du personnel d'encadrement intermédiaire par les dispositions d'application générale consacrées à l'encadrement intermédiaire

En 2023, en s'appuyant sur les initiatives existantes et les meilleures pratiques, l'eu-LISA a poursuivi ses efforts pour attirer davantage de candidates grâce aux activités suivantes:

- l'adoption de la charte du RAUE sur la diversité et l'inclusion, démontrant l'engagement de l'eu-LISA en faveur de la diversité et de l'inclusion¹³³;
- l'élaboration du plan d'action de l'eu-LISA en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, qui s'appuie sur les initiatives existantes et vise à étendre nos actions dans ce domaine important, y compris l'équilibre entre les hommes et les femmes¹³⁴;
- la création d'un groupe de travail transversal chargé d'attirer des candidats diversifiés, qui s'attaque aux causes profondes et met en œuvre des solutions à long terme pour accroître la diversité du vivier de candidats;
- l'élaboration et l'accueil de l'atelier du mois de la diversité de l'UE sur le thème «*Jeter des ponts entre les institutions de l'UE*». Cet événement a été organisé pour les responsables des ressources humaines et les conseillers en matière de diversité et d'inclusion de toutes les agences et entreprises communes de l'UE, dans le but de partager des exemples d'initiatives réussies et de moyens de les mettre en œuvre afin de favoriser des organisations plus diversifiées et plus inclusives.

D. Équilibre géographique

L'Agence estime qu'une large représentation géographique au sein de son personnel contribue à la diversité des cultures et aux échanges mutuels et, par conséquent, concentre ses efforts de recrutement sur l'élargissement de la représentation géographique de son personnel. En 2023, le personnel de l'eu-LISA était composé de 22 nationalités de l'UE et du Royaume-Uni.

Tableau 21. Équilibre géographique (au 31 décembre 2023)

NATIONALITÉ	AD + AC GF IV		AST/SC – AST + AC GF I/AC GF II/AC GF III		TOTAL	
	Nombre	% du total des membres du personnel dans les catégories AD et GF IV	Nombre	% du total des membres du personnel dans les catégories AST SC/AST et GF I, II et III	Nombre	Pourcentage du personnel total
Autriche (AT)	0	0,0 %	2	0,6 %	2	0,6 %
Belgique (BE)	9	2,7 %	3	0,9 %	12	3,6 %
Bulgarie (BG)	9	2,7 %	2	0,6 %	11	3,3 %
Croatie (HR)	4	1,2 %	0	0,0 %	4	1,2 %
Chypre (CY)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
République tchèque (CZ)	2	0,6 %	1	0,3 %	3	0,9 %
Danemark (DK)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Estonie (EE)	8	2,4 %	22	6,6 %	30	9,0 %
Finlande (FI)	2	0,6 %	0	0,0 %	2	0,6 %
France (FR)	56	16,8 %	16	4,8 %	72	21,6 %
Allemagne (DE)	9	2,7 %	2	0,6 %	11	3,3 %
Grèce (EL)	32	9,6 %	8	2,4 %	40	12,0 %
Hongrie (HU)	6	1,8 %	4	1,2 %	10	3,0 %
Irlande (IE)	2	0,6 %	2	0,6 %	4	1,2 %
Italie (IT)	20	6,0 %	3	0,9 %	23	6,9 %
Lettonie (LV)	4	1,2 %	4	1,2 %	8	2,4 %
Lituanie (LT)	4	1,2 %	3	0,9 %	7	2,1 %
Luxembourg (LU)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Malte (MT)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Pays-Bas (NL)	3	0,9 %	1	0,3 %	4	1,2 %
Pologne (PL)	11	3,3 %	4	1,2 %	15	4,5 %
Portugal (PT)	6	1,8 %	4	1,2 %	10	3,0 %

¹³³Charte sur la diversité et l'inclusion du Réseau des agences de l'UE (RAUE), mai 2021.

¹³⁴Plan d'action en faveur de la diversité, l'équité et l'inclusion 2023-2024 de l'eu-LISA .

NATIONALITÉ	AD + AC GF IV		AST/SC – AST + AC GF I/AC GF II/AC GF III		TOTAL	
	Nombre	% du total des membres du personnel dans les catégories AD et GF IV	Nombre	% du total des membres du personnel dans les catégories AST SC/AST et GF I, II et III	Nombre	Pourcentage du personnel total
Roumanie (RO)	32	9,6 %	7	2,1 %	39	11,7 %
Slovaquie (SK)	2	0,6 %	0	0,0 %	2	0,6 %
Slovénie (SI)	2	0,6 %	1	0,3 %	3	0,9 %
Espagne (ES)	14	4,2 %	6	1,8 %	20	6,0 %
Suède (SE)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Royaume-Uni (UK)	0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,3 %
TOTAL	237	71 %	96	29 %	333	100 %

Étant donné que les principaux sites de l'eu-LISA se trouvent à Tallinn, en Estonie et à Strasbourg, en France, le pourcentage élevé de personnel estonien et en particulier de personnel français (à concurrence de 22 % du personnel dans les sites respectifs), n'est pas considéré comme constituant une distorsion importante en ce qui concerne l'équilibre géographique global. Au fil des ans, la part du personnel estonien et français est restée stable, ce qui a permis de corriger l'équilibre avec les autres nationalités.

Les Français constituent le groupe de nationalité le plus important, principalement parce qu'au moment de la création de l'eu-LISA, les systèmes centraux étaient gérés par les autorités nationales françaises, dont le personnel informatique a rejoint l'Agence dans le cadre de la procédure officielle de concours pour des postes hautement spécialisés. Au fil du temps et compte tenu de l'augmentation des effectifs au cours des dernières années, la part des citoyens français est restée stable, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 22. Évolution de la nationalité la plus représentée, 2019-2023

Nationalité la plus représentée	2019		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
France (FR)	49	22 %	72	22 %

E. Scolarisation

Conformément au règlement fondateur de l'eu-LISA, les États membres de l'UE accueillant l'eu-LISA doivent fournir les conditions nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de l'Agence, y compris la scolarisation multilingue et axée sur l'Europe des enfants du personnel, ainsi que des liaisons de transport appropriées.

En 2023, 28 enfants du personnel de l'eu-LISA ont fréquenté l'École européenne à Tallinn et 111 enfants à Strasbourg. Étant donné que l'Agence dispose de plus de personnel, le budget pour la contribution aux Écoles européennes augmentera également; il devrait augmenter dans les années à venir en raison de la croissance prévue de l'eu-LISA.

Dans les deux sites, il existe également d'autres possibilités de suivre un enseignement sur la base d'un programme international ou d'un programme national reconnu dans les sections internationales des établissements secondaires et des écoles internationales de la ville.

En 2014, l'eu-LISA a introduit une **allocation de garderie** pour les membres du personnel dont les enfants sont âgés de moins de cinq ans et pour lesquels les écoles européennes ne peuvent assurer aucune prise en charge. Le régime d'aide prévoit le remboursement des frais de garde d'enfants dans les jardins d'enfants ou les crèches jusqu'à un certain plafond. Cette initiative a été saluée, également par le personnel récemment recruté, et se poursuivra à l'avenir, en particulier à Tallinn. En 2023, 31 membres du personnel ont utilisé des services de garderie pour 35 enfants. Afin de s'aligner sur la recommandation de la Commission, le mode selon lequel ce soutien est proposé sera réexaminé en 2024 afin de mieux s'aligner sur le cadre juridique et financier; ce travail sera analysé ou achevé en 2025.

Accord en place avec l'école/les écoles européenne(s)	Tallinn	Strasbourg
Conventions de contribution signées avec la CE concernant les écoles européennes de type I	Non	Non
Conventions de contribution signées avec la CE concernant les écoles européennes de type II	Oui	Oui
Nombre de contrats de service en place avec les écoles internationales:	Aucun accord n'a été signé	
Description de toute autre solution ou action en place:	La fréquentation d'écoles nationales ou privées à Tallinn et à Strasbourg et l'obtention d'une allocation de scolarité pour couvrir les frais correspondants.	

Annexe VI. Gestion de l'environnement

L'incidence des problèmes environnementaux sur les performances organisationnelles augmente en permanence, et au fil du temps, l'identification et la correction systématiques des lacunes détectées entraîneront une meilleure performance environnementale (et organisationnelle globale). L'Agence s'engage à améliorer ses performances environnementales en mettant en œuvre un système interne de management environnemental (SME) fondé sur les principes du système de management environnemental et d'audit (EMAS)¹³⁵ de l'UE et sur le plan d'action de la Commission relatif au pacte vert pour l'Europe¹³⁶.

En 2020, l'Agence a introduit un nouvel indicateur clé de performance pour mesurer ses performances environnementales: **l'empreinte carbone**. L'objectif de cette unité de mesure est de démontrer les progrès accomplis par l'eu-LISA dans la réduction de ses émissions de CO₂. En raison de la mise en place de nouveaux systèmes informatiques et du nouveau centre de données modulaire, la consommation d'énergie sur le site opérationnel à Strasbourg devrait augmenter de manière significative. En outre, l'eu-LISA étudie et met actuellement en œuvre des actions visant à améliorer l'efficacité de son infrastructure et de son matériel informatique existants.

De plus, elle encouragera le recours aux **énergies renouvelables** tout en mettant en œuvre des projets visant à améliorer l'**efficacité énergétique** de ses bâtiments, conformément au droit de l'Union¹³⁷. Toutefois, en raison de contraintes budgétaires, le deuxième projet d'extension du bâtiment prévu pour le site technique de Strasbourg est reporté à la prochaine période du CFP. En conséquence, l'eu-LISA se penchera sur des stratégies provisoires pour accroître ses capacités d'hébergement en France ou en Estonie, en s'engageant fermement à respecter les normes en matière d'environnement et d'efficacité énergétique.

En 2023, l'eu-LISA a mis en œuvre le **plan d'action en matière de sobriété**, en s'inspirant des recommandations européennes, françaises et estoniennes en matière de sobriété énergétique, afin de contribuer aux objectifs d'efficacité énergétique de l'UE pour 2030 (réduction des consommations d'énergie primaire et finale)¹³⁸. Ce plan vise à gérer les économies d'énergie en se concentrant sur quatre thèmes principaux: les systèmes de chauffage et les systèmes de refroidissement, l'éclairage, et les systèmes d'information.

En 2022, l'eu-LISA a commencé à mettre en œuvre progressivement un **système de management environnemental** fondé sur les principes du **système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS)**, en s'efforçant de parvenir à un enregistrement EMAS officiel d'ici la fin de 2024/le début de 2025. À la suite d'un enregistrement EMAS réussi, l'Agence présentera des rapports annuels sur la performance du système de management environnemental, en tant qu'exigence obligatoire au titre du règlement EMAS. Ces rapports rendront compte des progrès de l'eu-LISA dans la réalisation de ses objectifs environnementaux, en détaillant à la fois les actions et les mesures passées et en fixant des objectifs pour l'avenir. Les rapports seront publiés sur le site internet de l'eu-LISA et présentés à tout le personnel de l'eu-LISA lors de sessions internes, afin de respecter l'engagement de sensibiliser l'Agence aux approches et pratiques durables sur le plan environnemental. Afin de **sensibiliser le personnel** à ces questions, l'eu-LISA se concentrera sur la communication interne systématique et, dans la mesure du possible, sur la coopération avec les autorités locales.

¹³⁵ Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web de la Commission consacré au *système de management environnemental et d'audit (EMAS)*.

¹³⁶ Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de la Commission consacrée au *Pacte vert pour l'Europe*.

¹³⁷ *Directive (UE) 2018/2001* du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de **l'énergie produite à partir de sources renouvelables**.

¹³⁸ Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web de la Commission consacré aux *objectifs en matière d'efficacité énergétique*.

Annexe VII. Politique immobilière

L'extension du mandat de l'eu-LISA a considérablement accru le besoin d'espace supplémentaire, tant en ce qui concerne les espaces de travail que l'hébergement d'infrastructures informatiques, y compris les espaces semi-publics et administratifs pour les réunions institutionnelles avec les États membres et d'autres parties prenantes majeures.

En ce qui concerne le **site opérationnel à Strasbourg**, situé au 18 rue de la Faisanderie, l'eu-LISA a dû faire face à des demandes de capacité accrues en raison du développement et de la gestion opérationnelle des nouveaux systèmes JAI qui lui ont été confiés. À titre temporaire, deux mesures tactiques ont été mises en œuvre pour couvrir les besoins à court terme: 1) location d'un site extérieur pour l'espace de bureaux: le bâtiment Platon dans le district d'Illkirch-Grafenstaden (loué jusqu'en 2026); et 2) une extension limitée du centre de données principal (MDC1).

À la fin de l'année 2023, l'eu-LISA a lancé le projet **ASPIRE** pour louer des locaux supplémentaires à Strasbourg afin de répondre à la pénurie importante d'espaces de bureau. Il s'agit d'une solution temporaire pour remédier à la pénurie d'espace jusqu'à la finalisation du projet d'extension du site opérationnel reporté, décrit dans la section suivante. Le projet ajoutera 250 postes de travail supplémentaires avec le flexispace et la zone de réunion informelle afin de garantir un espace de travail suffisant pour l'augmentation de la main-d'œuvre de l'eu-LISA. À partir de 2027, cette solution remplacera également les espaces de bureaux temporaires actuellement loués au bâtiment Platon, dans le quartier d'Illkirch-Grafenstaden, à Strasbourg.

Compte tenu de la croissance de l'Agence au cours de ses dix premières années de fonctionnement, l'eu-LISA devrait continuer à se développer à mesure qu'elle se verra confier l'exploitation et le développement de nouveaux systèmes informatiques pour le domaine JAI de l'UE.

Situation immobilière actuelle

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation immobilière actuelle de l'Agence.

Nom et type de bâtiment	Adresse	SUPERFICIE (en m²)			CONTRAT DE LOCATION					Pays d'accueil (subvention ou aide)
		Espace de bureaux	Autres espaces	Total	LOYER (EUR/an)	Durée du contrat	Nature	Clause de rupture	Conditions liées à la clause de résiliation	
Siège de l'eu-LISA	Estonie Vesilennuki 5, Tallinn	1 161,4	3 235,9	4 397,3	-	-	-	-	-	En 2018, l'Estonie a construit et transféré le nouveau siège de l'Agence dans le cadre d'une opération sans contrepartie
Centre opérationnel de l'eu-LISA	France 18 rue de la Faisanderie, 67100 Strasbourg	2 155	5 687	7 842	-	-	-	-	-	La France a cédé à l'eu-LISA l'ensemble des locaux pour 1 EUR le 29 mai 2013
Espaces de bureaux temporaires de l'eu-LISA	France Bâtiment PLATON, 4 rue Jean Sapidus, 67400 Strasbourg	2 074,40	-	2 074,40	639 985,23	six ans (jusqu'en 2026, avec possibilité de prolongation pour trois ans)	loyer	-	-	-
Site de secours de l'eu-LISA	Autriche Unité centrale fédérale	223	403	626	640 000	Accord opérationnel à durée indéterminée avec la	loyer	-	-	-

		SUPERFICIE (en m²)			CONTRAT DE LOCATION					
Nom et type de bâtiment	Adresse	Espace de bureaux	Autres espaces	Total	LOYER (EUR/an)	Durée du contrat	Nature	Clause de rupture	Conditions liées à la clause de résiliation	Pays d'accueil (subvention ou aide)
	rale de sauvegarde autrichienne – centre de sauvegarde de St Johann im Pongau					République d'Autriche				

		Superficie (en m²)			Bail					
Nom et type de bâtiment	Adresse	Espace de bureaux	Autres espaces	Total	LOYER (EUR/an)	Durée du contrat	Type	Clause de résiliation	Conditions liées à la clause de résiliation	Pays d'accueil (subvention ou aide)
Bureau de liaison de l'eu-LISA	Belgique 20 avenue d'Auderghem, 1040 Bruxelles	98	-	98	24 827	jusqu'au 25/01/2025 (l'eu-LISA étudie actuellement les futures options en matière d'espaces de bureaux à Bruxelles) ¹³⁹	loyer	-	-	-
eu-LISA espace de bureaux Bâtiment ASPIRE	France 1 Allés des Orcades, 67000 Strasbourg	2 165	2 665	4 830	1 270 000	neuf ans à compter du 1 ^{er} septembre 2024	location d'espaces de bureaux et de places de stationnement	-	-	-

Projets immobiliers en phase de planification

L'Agence a défini une stratégie de construction alternative en raison du **report** de la deuxième extension du site opérationnel de Strasbourg pour des raisons financières.

Pour répondre aux besoins d'espace, l'eu-LISA a mis en œuvre des **mesures temporaires à court terme** telles que la location d'espaces de bureaux extérieurs à Illkirch-Graffenstaden et, plus récemment, dans le cadre du projet ASPIRE, ainsi que l'extension du centre de données principal avec une solution modulaire, le MDC1. Toutefois, il s'agit de solutions temporaires à court terme, alors qu'une solution stratégique à long terme est nécessaire pour répondre et gérer les besoins croissants en matière de capacités découlant du mandat élargi et des nouveaux systèmes confiés à l'eu-LISA.

Bien que la pandémie de COVID-19 ait entraîné une **transition vers le travail hybride** et que l'Agence ait introduit des solutions d'accès à distance sécurisées, les contraintes opérationnelles demeurent, en particulier, pour les experts techniques qui doivent travailler sur place pour certaines tâches en raison de contraintes juridiques et de sécurité.

Le **site opérationnel à Strasbourg**, en raison de son statut d'infrastructure critique, devrait se concentrer sur les aspects techniques et s'étendre progressivement pour accueillir de nouvelles capacités de centre de données, tandis que le **site de secours en Autriche** devrait conserver son rôle de secours. Les espaces de bureaux ne devraient accueillir que les équipes nécessitant un travail sur place pour la gestion opérationnelle,

¹³⁹ L'Agence a entamé une procédure négociée pour augmenter l'espace de bureau à Bruxelles. La période d'évaluation débutera en janvier, l'objectif étant d'obtenir un nouveau bureau en juin.

tandis que les tâches administratives peuvent être effectuées à partir de bureaux loués.

Les contraintes comprennent des limitations budgétaires jusqu'en 2028 et l'approche des limites de capacité du centre de données actuel et des espaces de bureaux à Strasbourg. Pour garantir les capacités de calcul, l'eu-LISA prévoit de déployer des centres de données modulaires sur son site opérationnel de Strasbourg, en fonction des besoins, et de trouver des espaces de bureaux supplémentaires à louer dans la région de Strasbourg. Parallèlement, l'eu-LISA travaille en étroite collaboration avec le gouvernement estonien pour évaluer la possibilité de construire une extension du siège de Tallinn afin de garantir les capacités d'accueil dans une perspective à long terme.

Projets immobiliers soumis au Parlement européen et au Conseil

Deuxième extension du site opérationnel à Strasbourg Programme de renforcement des capacités

Dans les années à venir, le rôle crucial de l'eu-LISA dans le fonctionnement durable de l'espace Schengen continuera à se renforcer, de même que sa contribution croissante à la réalisation réussie des priorités politiques et opérationnelles dans le domaine de la JAI. Pour répondre aux besoins croissants en matière de capacité, l'Agence a entamé la construction d'une deuxième extension de son site opérationnel à Strasbourg. Les études préliminaires ont été finalisées et l'Agence a défini le programme de construction, spécifié les spécifications techniques pour l'appel d'offres et établi le budget financier correspondant.

L'Agence ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour faire face de manière adéquate au coût élevé lié à ce projet. Compte tenu des circonstances relatives à la situation financière du projet, il a été décidé, au premier trimestre 2023 (avant le lancement de l'appel d'offres pour la conception), de suspendre temporairement le projet, en prévoyant de le reprendre au cours du prochain CFP. À cet égard, le projet de deuxième extension pourrait alors être achevé d'ici 2034.

Sur la base des exigences des nouvelles initiatives JAI et de l'évolution des besoins des systèmes informatiques existants, l'eu-LISA a identifié un besoin accru de **capacités informatiques du centre de données** plus tôt qu'initialement prévu. Par conséquent, le deuxième projet d'extension a été intégré dans un programme global appelé **programme d'augmentation de la capacité**. Ce programme supervise la coordination de trois projets d'infrastructure interdépendants sur le site opérationnel de Strasbourg: 1) le deuxième projet d'extension, 2) le projet de centre de données modulaire 2 (MDC2) et 3) le projet de renforcement des capacités électriques et frigorifiques. Compte tenu du rôle croissant de l'eu-LISA dans la garantie du fonctionnement durable de l'espace Schengen et de sa contribution significative à la facilitation de la coopération au sein du domaine JAI de l'UE, le programme de renforcement des capacités reste une priorité élevée. Il constitue le fondement nécessaire pour que l'eu-LISA continue de soutenir efficacement les États membres.

À la lumière de ces considérations, l'eu-LISA a pris les décisions suivantes concernant la voie à suivre:

- répondre aux besoins de capacité informatique à court et moyen terme sur le site opérationnel de Strasbourg en adoptant une approche modulaire et en ajoutant des composants d'infrastructure: projet MDC2, actuellement en phase d'exécution avec installation sur site,
- traitant de la solution à moyen terme pour les mises à niveau de la puissance électrique et frigorifique;
- traitant de la capacité informatique à long terme et les besoins en espaces de bureaux par le biais du projet de deuxième extension.

Le tableau suivant énumère les principales étapes de la planification actualisée du programme de renforcement des capacités à partir de 2023.

Étapes du projet	Réalisé pour
Demande adressée par le conseil d'administration à l'autorité budgétaire pour la phase 1 du MDC2	T4 2023
Phase de lancement du projet de renforcement des capacités frigorifiques	T4 2023
Commande des modules MDC2 et de l'infrastructure nécessaire	T1 2024
Solution à court terme du renforcement des capacités électriques mise en œuvre	T3 2024
Solution à court terme du renforcement des capacités frigorifiques mise en œuvre	T3 2024

	À réaliser d'ici
Mise en service de la phase 1 du projet MDC2	T4 2024
Solution à long terme du renforcement des capacités électriques mise en œuvre	T4 2025
Solution à long terme du renforcement des capacités frigorifiques mise en œuvre	T3 2026

La répartition budgétaire estimée est présentée dans le tableau ci-dessous:¹⁴⁰

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Centre de données modulaire 2 (MDC2)	6 680 000	3 620 000	6 673 000 ¹⁴¹	7 723 000	6 500 000	3 000 000
Renforcement des capacités électriques et frigorifiques		975 000	3 166 200			

¹⁴⁰ L'Agence a l'intention de financer les projets «Infrastructure MDC2» et «Renforcement des capacités électriques et frigorifiques» au moyen de recettes perçues conformément à l'article 46, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/1726 relatif à l'eu-LISA. Étant donné que ces recettes ont déjà été perçues, le projet peut être financé sans augmentation de la subvention de l'UE telle que définie par le cadre financier pluriannuel. L'Agence prévoit de demander l'approbation préalable de l'autorité budgétaire avant la signature du contrat de développement des modules MDC2.

¹⁴¹ Prévisions budgétaires du MDC2 estimées pour la période 2025-2028, étant donné que les phases du projet seront mises en œuvre en fonction de la technologie à déployer.

Annexe VIII. Privilèges et immunités

Privilèges du personnel statutaire de l'eu-LISA	Protocole sur les privilèges et immunités/statut diplomatique	Éducation/Garderie
Siège de l'eu-LISA à Tallinn, Estonie		
Afin de faciliter l'établissement à Tallinn, en Estonie, le personnel statutaire (à condition qu'il ne soit pas résident permanent de l'Estonie) recevra du gouvernement estonien un remboursement d'un montant égal à la TVA payée pour l'achat de biens en Estonie (limité à une liste spécifique de biens) au cours de la première année de prise de fonctions au siège de l'eu-LISA à Tallinn. Le personnel statutaire basé à Tallinn et les membres de la famille qui composent leur ménage sont exonérés de toutes les cotisations obligatoires au régime estonien de la sécurité sociale, dans la mesure où ils sont couverts par le régime estonien des prestations sociales applicables aux fonctionnaires et autres agents.	Article 12 de l'accord de siège conclu entre l'eu-LISA et la République d'Estonie.	Une École européenne accréditée a été créée à Tallinn à l'automne 2013, proposant des programmes de type II dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire. L'École européenne de Tallinn accueille des enfants à partir de l'âge de quatre ans.
Site opérationnel de l'eu-LISA à Strasbourg, France		
Le personnel statutaire de l'eu-LISA à Strasbourg, France, et les membres de la famille qui composent leur ménage sont exonérés de toutes les cotisations obligatoires au régime français de la sécurité sociale dans la mesure où ils sont couverts par le régime des prestations sociales applicables aux fonctionnaires et autres agents. Dans la mesure où ils sont couverts par le régime de sécurité sociale de leur pays d'origine, les END sont également exonérés de toutes les cotisations obligatoires au régime français de la sécurité sociale.	Article 13 de l'accord sur le site technique de l'eu-LISA conclu entre l'eu-LISA et le gouvernement français.	Le gouvernement français s'est engagé à trouver la meilleure solution possible pour assurer l'instruction des enfants des membres du personnel de l'eu-LISA en leur proposant un enseignement primaire et secondaire adapté à leurs besoins individuels et la possibilité d'obtenir des diplômes reconnus internationalement. Le gouvernement s'est également engagé à s'assurer que les enfants du personnel de l'eu-LISA soient admis à l'École européenne de Strasbourg, qui propose un programme de baccalauréat, conformément à l'article 4 de l'accord d'accréditation et de coopération conclu entre le conseil supérieur des écoles européennes et l'École européenne de Strasbourg, signé à Bruxelles le 24 mai 2011.

Annexe IX. Évaluations

En 2024, l'Agence a finalisé une étude comparative axée sur le modèle opérationnel de l'eu-LISA et l'allocation des ressources humaines. L'étude comprenait également un examen des ICP institutionnels afin d'améliorer la mesure de l'incidence de l'eu-LISA sur la mise en œuvre des politiques européennes pertinentes. Les résultats de cette étude ont servi de contribution supplémentaire à l'évaluation externe réalisée par la Commission européenne en 2023-2024.

Évaluation ex ante des projets

Le processus d'évaluation ex ante fait partie de la stratégie et du cycle de planification opérationnelle de l'eu-LISA. L'objectif est d'évaluer la **pertinence et la faisabilité des projets** au regard du mandat et des objectifs stratégiques de l'Agence, à savoir l'adéquation stratégique, les avantages, le statut prioritaire, les estimations du budget et des ressources, les contraintes, les risques et les exigences en matière de marchés publics. Il s'agit également d'une mesure de contrôle de la qualité, car elle fournit un mécanisme permettant d'évaluer à un stade précoce des éléments tels que la disponibilité des données en recensant les lacunes et les incohérences, ainsi qu'en détectant le non-respect des critères de qualité applicables au contenu de la documentation.

L'application du processus ex ante découle de l'article 2 du règlement fondateur de l'eu-LISA, qui exige l'utilisation d'une structure de gestion de projet adéquate pour soutenir le développement efficace des systèmes d'information à grande échelle. En outre, l'article 29 du règlement financier de l'eu-LISA dispose que l'ensemble des **programmes et activités nécessitant des dépenses importantes** font l'objet d'une évaluation ex ante avant d'être approuvés et inclus dans le programme de travail annuel.

Afin de faciliter ce type d'évaluations, l'Agence a élaboré la **politique d'évaluation ex ante**, décrit le processus et les procédures pertinents et établi un ensemble de critères de sélection des projets à évaluer, y compris un modèle de dossier d'évaluation mis à jour.

Compte tenu du fait que le cycle d'évaluation ex ante prend deux ans, l'Agence a adopté une approche optimisée en deux étapes, comprenant 1) une **évaluation des chances** initiale et 2) une **évaluation de faisabilité** ultérieure l'année suivante. Cette approche optimisée facilite le processus d'évaluation ex ante en veillant à ce que les nouveaux projets ne soient évalués que sur la base des informations disponibles, tout en fournissant un aperçu précoce de la demande du projet et de son incidence sur le portefeuille et le budget de l'Agence. Cela permet de déterminer dès le départ les dépendances du portefeuille de chaque projet, tout en déterminant les catégories de projets et les priorités appropriées pour orienter la planification des ressources.

Liste des projets de 2025 dans le champ d'application

Activité	Unité	Taille	Objectif stratégique ¹⁴²
Évolution des services web - Version révisée du VIS	UGP	grande	OS1
Connexion ETIAS pour le VIS et le MID révisés (vague 4)	UGP	grande	OS1
Analyse et conception du routeur API	UGP	grande	OS1
Migration de base du SIS vers l'infrastructure commune partagée (ICP)	UGP	grande	OS1
Mise en œuvre du règlement sur le filtrage	UGP	grande	OS1
Vague 4 de l'ECRIS-TCN	UGP	grande	OS1
Règlement sur le filtrage de l'ECRIS-TCN	UGP	grande	OS1

Parmi les projets énumérés dans le tableau ci-dessus, un seul a été pris en considération en vue d'une évaluation plus approfondie: Migration de base du SIS vers l'ICP. Avant de mettre en œuvre le projet, l'eu-LISA réalisera une étude afin de répondre à la nécessité d'une évaluation de la faisabilité.

REMARQUE: Pour certaines des activités énumérées dans le tableau ci-dessus, une référence à une base juridique dans les règlements a été fournie. Toutefois, elles ont été maintenues dans le cadre de l'évaluation des opportunités, car ces références n'étaient pas directement étayées par une fiche financière légale (FFL).

¹⁴² **Objectif stratégique 1:** continuer à se développer en tant que contributeur et partenaire de mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la JAI.

Évaluation externe de l'Agence

Conformément à l'article 39 du règlement fondateur de l'eu-LISA, la Commission européenne évalue les performances de l'Agence tous les cinq ans. La première évaluation a été finalisée en 2024 et s'est concentrée sur le mandat, les tâches et les objectifs, la structure et la gouvernance, ainsi que la gestion des ressources, en vue de trouver des moyens d'améliorer le fonctionnement de l'eu-LISA et d'accroître la valeur ajoutée qu'elle apporte.

En 2025, l'eu-LISA préparera et mettra en œuvre un plan d'action délibéré, en tenant compte des conclusions et des recommandations de la Commission découlant de cette évaluation et en assurera un suivi adéquat. L'eu-LISA apportera également son soutien à la Commission au cas où les résultats de l'évaluation indiqueraient la nécessité d'apporter des modifications à son mandat.

Étude d'analyse comparative

Début 2024, l'eu-LISA a finalisé l'étude comparative afin de fournir une vue d'ensemble des performances de son modèle opérationnel, qui vise à servir de contribution au processus d'évaluation externe. Le rapport d'évaluation comparative, préparé par un consultant externe, a fourni une série de recommandations stratégiques et opérationnelles qui pourraient être mises en œuvre avant la finalisation de l'évaluation externe. Les résultats de l'étude comparative ont servi de base à la conception d'un plan d'action de gestion stratégique articulé autour des cinq priorités stratégiques exposées dans la **synthèse**. Ce plan d'action a été présenté au conseil d'administration en septembre 2024 et sera mis en œuvre entre le quatrième trimestre 2024 et le quatrième trimestre 2025.

Annexe X. Stratégie en matière de gestion organisationnelle et de systèmes de contrôle interne

Cadre de contrôle interne (CCI)

Le processus de contrôle interne de l'Agence aide l'eu-LISA à atteindre ses objectifs et à maintenir ses performances opérationnelles et financières en soutenant une prise de décision saine et en réduisant les risques à des niveaux acceptables grâce à des contrôles présentant un bon rapport coût-efficacité.

Dans ce contexte, le directeur exécutif de l'eu-LISA est chargé de:

- mettre en œuvre la politique et les principes de contrôle interne de l'eu-LISA, tout en établissant la structure organisationnelle et le système de contrôle interne conformément aux principes adoptés par le conseil d'administration; et
- réaliser l'évaluation annuelle de l'efficacité du cadre de contrôle interne (CCI) de l'eu-LISA.

Le CCI complète les règles financières de l'eu-LISA, ainsi que d'autres règles et réglementations applicables, conformément aux normes internationales les plus élevées. Les principes du CCI de l'Agence s'inspirent du cadre proposé par la Commission européenne. Dans l'ensemble, le CCI de l'Agence garantit la réalisation des objectifs suivants:

- l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations;
- la fiabilité des informations;
- la préservation des actifs et de l'information;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi des cas de fraude et des irrégularités;
- la gestion adéquate des risques relatifs à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Le CCI comprend cinq composantes interdépendantes:

- environnement de contrôle;
- évaluation des risques;
- activités de contrôle;
- information et communication;
- activités de suivi.

Pour que le contrôle interne soit considéré comme efficace, tous les composants doivent être présents et fonctionner à tous les niveaux de l'organisation et à tous les stades des processus opérationnels (par exemple, le développement des systèmes, le fonctionnement, etc.). L'évaluation du CCI est effectuée au niveau des composants. En 2025, l'évaluation sera réalisée sur une base annuelle, mais fera l'objet d'un contrôle et d'un suivi systématiques et périodiques tout au long de l'année civile.

L'Agence cherche constamment à renforcer ses activités de contrôle interne, en particulier dans les domaines où la nécessité d'améliorations majeures a été relevée au cours du suivi et de l'évaluation. Dans le cadre de l'évaluation annuelle régulière, réalisée au cours du premier trimestre de l'année, les données provenant de différentes sources de données sont collectées et analysées sur la base de critères de contrôle définis, notamment l'enquête auprès du personnel, le registre des exceptions et des cas de non-conformité, les rapports d'audit interne et externe et d'autres documents pertinents liés aux processus opérationnels de l'Agence. Les résultats de l'évaluation annuelle du CCI sont présentés dans le rapport d'activité annuel consolidé de l'eu-LISA.

L'eu-LISA effectue un suivi et une analyse réguliers des exceptions et des cas de non-conformité, ainsi qu'un suivi de tous les cas signalés au cours de l'année civile précédente. L'Agence continuera à développer les capacités du personnel pour atténuer ces événements, en rendre compte et en assurer le suivi. Ces activités seront intégrées dans la stratégie de contrôle interne qui contribue à renforcer l'environnement de contrôle interne. En 2025, l'eu-LISA réalisera des évaluations, des analyses, des recommandations et des activités de suivi ciblées, ainsi que des formations ciblées sur le renforcement des capacités afin d'améliorer son système de gestion et de contrôle et de garantir la conformité des processus et des procédures. L'objectif est de réaliser des progrès significatifs vers un système de gouvernance intégré, soutenu par un système informatique qui relie les informations provenant des audits, des contrôles internes, des rapports d'exceptions et de non-conformité, et de l'évaluation des risques.

Stratégie de contrôle interne

En septembre 2024, l'eu-LISA a adopté sa stratégie de contrôle interne. Son objectif est d'établir un ensemble de mesures de contrôle pour les domaines de contrôle interne les plus exposés aux risques.

Cette stratégie définit un ensemble de contrôles et d'activités internes qui:

- veillent au respect du règlement fondateur et du règlement financier;
- permettent à l'eu-LISA de remplir son mandat juridique et de fournir les services attendus par les parties prenantes;
- soutiennent une prise de décision éclairée de manière efficace et rapide,
- répondent aux exigences des parties prenantes en matière d'établissement de rapports;
- assurent la continuité des activités.

Cette stratégie répond aux recommandations formulées par plusieurs autorités d'audit et représente l'engagement de l'eu-LISA à concentrer ses efforts sur le domaine de la conformité et de la bonne gestion financière.

Risques internes

La politique de gestion des risques de l'Agence, approuvée en avril 2020, a fait l'objet d'une révision complète et d'un remaniement afin de continuer à être un moteur d'activité aligné sur les objectifs stratégiques de l'eu-LISA. Elle a été complétée par une définition des processus et une description des services afin d'apporter de la clarté et d'améliorer l'adoption de l'approche de gestion des risques. La nouvelle politique de gestion des risques et les documents connexes ont été approuvés par le conseil d'administration le 16 octobre 2023.

Conformément à cette politique, la gestion des risques institutionnels de l'eu-LISA est une composante centrale du cadre de risque défini dans la politique, se concentrant sur l'ensemble de l'organisation et sur ses objectifs, avec un processus rationalisé et un registre spécifique, le registre des problèmes et des risques internes («Corporate Risks and Issues Register»). Il s'agit également d'un élément essentiel de la gouvernance institutionnelle, car il fournit des orientations et un soutien à l'encadrement supérieur dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques, tels que décrits dans le programme de travail annuel de l'Agence.

Les risques sont évalués et validés en permanence au niveau institutionnel, sur la base de critères de classification uniques et partagés:

- les éléments nouvellement identifiés sont collectés par l'intermédiaire de l'outil de gestion du portefeuille de projets (GPP) et certifiés par les chefs d'unité/département avant d'être soumis au comité de gestion pour inscription au registre des risques et des problèmes internes;
- chaque risque est assigné à un responsable du risque qui est chargé de définir et de maintenir les plans d'atténuation correspondants jusqu'à la clôture du risque;
- chaque élément de risque au niveau de l'institution se voit attribuer un chef d'unité/de service en tant que titulaire (dans certains cas spécifiques, le comité de direction peut désigner un chef de secteur);
- un rapport sur l'état d'avancement de chaque risque, ainsi que sur les problèmes rencontrés et les plans d'atténuation correspondants, est présenté régulièrement au comité de direction, sur la base de l'examen des risques résiduels et de leur incidence; En juin 2024, un atelier spécifique a été organisé à l'initiative de la directrice exécutive afin de (ré)évaluer et classer par ordre de priorité les risques institutionnels, précédés de sessions avec les différents responsables des risques afin de reformuler les points,
- chaque mois, la dernière version du registre des risques d'entreprise est envoyée par courrier électronique à tous les membres du personnel et est toujours accessible sur la page SharePoint du secteur «Planification et affaires internes».

Afin d'assurer l'amélioration continue de la gestion des risques institutionnels, l'eu-LISA participe à l'exercice annuel d'évaluation par les pairs des agences décentralisées et des entreprises communes de l'UE, au cours duquel les risques les plus importants sont examinés, l'objectif étant de trouver une approche commune pour la définition, l'évaluation et le suivi des risques.

Les risques institutionnels les plus récemment examinés et confirmés qui pourraient affecter le fonctionnement opérationnel de l'Agence en 2025 et au-delà sont énumérés dans le tableau 23 ci-dessous, tandis que les responsables des risques attribués et les plans d'atténuation sont présentés à la page suivante dans le tableau 24.

Tableau 23. Risques institutionnels confirmés récemment susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs 2025-2027

Risque	Titre	Description	Propriétaire du risque
Risque 1	Situation géopolitique et attaques externes (cybernétiques) ciblées et réussies	La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a eu des répercussions sur la situation géopolitique en Europe, augmentant les risques pour les institutions et agences de l'UE. Ce risque s'est accru, en particulier après que le Parlement européen a déclaré que la Russie était un État soutenant la terreur. Il est probable que d'autres acteurs de la menace profitent de l'instabilité générale au niveau international. Au cours des derniers mois, l'eu-LISA a été témoin d'une augmentation des activités cybernétiques sur ses systèmes institutionnels. Ceux-ci ont été identifiés comme faisant partie des menaces hybrides découlant de la situation géopolitique. Parallèlement, l'eu-LISA doit envisager la protection physique de ses sites, car la menace hybride peut cibler non seulement les moyens informatiques, mais aussi les personnes et les bâtiments/locaux. L'espionnage constitue également un risque particulier à prendre en considération. Si notre position en matière de sécurité est inadéquate, une attaque externe contre les infrastructures des systèmes institutionnels et de base sera couronnée de succès, ce qui entraînera l'indisponibilité des systèmes, la corruption des données et l'exfiltration. Ce risque est plus probable pour les systèmes orientés vers l'internet, qui pourraient être des cibles de choix. L'IA employée par les adversaires augmentera la sophistication, les capacités d'attaque et la probabilité de matérialisation des risques. La protection physique de l'Agence doit être assurée.	Unité «Sécurité»
Risque 2	Capacité, aptitude et efficacité à répondre aux demandes techniques et à assurer une gestion opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans le cadre de l'accord de niveau de service, après la mise en service	Les nouveaux systèmes sont techniquement extrêmement complexes et s'accompagnent de parties prenantes supplémentaires. Compte tenu du paysage technique plus large et de l'exposition à la sécurité après l'entrée en service de nouveaux systèmes, l'eu-LISA prévoit une augmentation significative des demandes de services et d'assistance technique. Si l'eu-LISA ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour ces tâches (en ce qui concerne le nombre et les grades adéquats), cela pourrait entraîner une grave dégradation de sa capacité, de son aptitude et de son efficacité à assurer la gestion opérationnelle de tous les systèmes JAI dont elle a la charge, qu'il s'agisse des nouveaux systèmes ou des systèmes existants.	Unité «Opérations»
Risque 3	Pénurie de talents, en adéquation avec les besoins de l'Agence	L'Agence éprouve des difficultés à attirer et à recruter des personnes disposant de la motivation et des compétences escomptées requises par les besoins opérationnels de l'eu-LISA. Cela s'explique principalement par : ■ la compétitivité sur le marché du travail, ■ l'indisponibilité de certains profils, ■ l'écart entre les grades proposés et les exigences du poste, ■ la diffusion limitée des offres d'emploi, Si l'eu-LISA ne dispose pas des ressources humaines adéquates, elle pourrait ne pas être en mesure de fournir les services attendus pour les systèmes existants ni d'en mettre en œuvre de nouveaux.	Unité «Ressources humaines»
Risque 4	Documentation actualisée et précise sur le système qui n'est pas conservée dans un répertoire central	Si la documentation actualisée et précise sur les tâches de maintenance des équipes opérationnelles n'est pas conservée dans un référentiel central administré par eu-LISA, cela complique la transition d'un contractant pour la maintenance en état de marche à plusieurs contractants dans le cadre du nouveau paysage contractuel post-silo.	Unité «Gestion des programmes et des solutions»

Risque	Titre	Description	Propriétaire du risque
Risque 5	Absence de planification opérationnelle centralisée pour surveiller la fin du cycle de vie ou le support pour le matériel des systèmes liés aux activités principales (CBS) et les logiciels commerciaux prêts à l'emploi (COTS)	S'il n'y a pas de planification opérationnelle centralisée en place pour surveiller le matériel CBS et le logiciel COTS à l'approche de la fin du cycle de vie ou du support, il existe un grand nombre d'activités liées à l'infrastructure du système qui ne peuvent être réalisées, avec des conséquences sur le calendrier, le budget et la stabilité opérationnelle.	Unité «Gestion des programmes et des solutions»
Risque 6	Budget insuffisant pour l'infrastructure de communication	L'annulation de l'appel d'offres FPEN (Future Pan European Network) a entraîné la nécessité de négocier le contrat-cadre TESTA-ng III pour la fourniture des infrastructures de communication après l'expiration du contrat-cadre TESTA-ng II en juin 2024. S'il est confirmé que les coûts de TESTA-ng III sont nettement plus élevés (par exemple, de 20 %), le budget actuel pour l'infrastructure de communication pourrait ne pas être suffisant pour couvrir ces dépenses à partir de 2025.	Unité «Plateformes et infrastructure»

Tableau 24. Risques institutionnels récemment confirmés et plans d'atténuation correspondants.

Risque	Nature	Probabilité	Incidence	Plan de réaction et d'action
Risque 1	menace	haute	très élevée	RÉPONSE: réduire PLAN D'ACTION ■ création d'un groupe de travail Russie-Ukraine pour suivre l'évolution du conflit, ■ contrôle accru des systèmes d'information institutionnels et des systèmes liés aux activités principales, ■ renforcement des capacités de l'équipe de réaction aux incidents de sécurité informatique (CSIRT) et du groupe de coopération pour la réaction aux incidents de sécurité au titre du cadre d'interopérabilité, ■ mise en œuvre des exigences découlant du règlement de l'UE sur la cybersécurité, ■ nouveau protocole d'accord à signer avec les autorités nationales des États membres d'accueil, ■ mise à jour du processus d'accès physique aux locaux de l'eu-LISA. Risque communiqué au conseil d'administration et à la Commission concernant la nécessité d'augmenter les effectifs affectés aux tâches de sécurité.
Risque 2	menace	haute	très élevée	RÉPONSE: réduire PLAN D'ACTION Modèle de support: ■ pour les systèmes existants, définition d'un modèle de service TOF, ■ pour les nouveaux systèmes, un modèle de support et des arrangements contractuels doivent être mis en place avant la mise en service (MeS). Capacité: processus de recrutement et transfert progressif d'une partie du personnel en dehors du travail posté en vue d'une utilisation plus efficace des ressources, pour les équipes de soutien de première et de deuxième lignes. Capacité: toutes les équipes opérationnelles doivent suivre une formation aux nouveaux systèmes avant la MeS.
Risque 3	menace	haute	très élevée	RÉPONSE: réduire PLAN D'ACTION ■ Utiliser la stratégie d'approvisionnement pour définir les activités externalisées et établir un meilleur lien entre les exigences et la stratégie, ■ mettre à jour le cadre des compétences et intégrer (avec les compétences professionnelles) dans les processus clés en matière de ressources humaines (recrutement, planification du personnel, gestion des performances, développement); ■ soutenir les gestionnaires dans les évaluations de probation, ■ effectuer une évaluation continue des services de recrutement et des services de RH.

Risque	Nature	Probabilité	Incidence	Plan de réaction et d'action
Risque 4	menace	haute	très élevée	RÉPONSE: réduire PLAN D'ACTION ■ établir et renforcer le rôle du responsable de la gestion des connaissances (un par système JAI); il s'agit d'une nécessité urgente dans le cadre de l'adoption d'une approche contractuelle transversale où les connaissances seront fragmentées et dispersées entre les lots et les contrats, ■ renforcer et calibrer la documentation existante du système qui pourrait être utilisée pour l'élaboration des spécifications techniques pour les futurs appels d'offres.
Risque 5	menace	haute	très élevée	RÉPONSE: réduire PLAN D'ACTION ■ assurer une vision globale du calendrier de remplacement du matériel et des logiciels avec le TOF, ■ assurer la gestion des renouvellements de l'infrastructure par l'intermédiaire d'un contractant TOF afin d'éviter la fragmentation.
Risque 6	menace	haute	très élevée	RÉPONSE: réduire PLAN D'ACTION ■ aligner la stratégie de négociation sur la DIGIT (en tant que titulaire du contrat-cadre); ■ discuter du cadre juridique pour fusionner les réseaux SIS et VIS avec la DG HOME; ■ rechercher des fonds supplémentaires.

Gestion des risques au niveau des projets et des programmes

Outre la politique de gestion des risques, qui présente une approche unifiée de la surveillance des risques à tous les niveaux de l'organisation, le **guide de mise en œuvre de la méthodologie de gestion de projet** de l'eu-LISA fournit des orientations sur les bonnes pratiques en matière de gestion des risques au niveau des projets.

Tous les projets gérés par l'eu-LISA sont contrôlés par la solution de gestion de portefeuille de projets (GPP), par laquelle **les risques et les problèmes d'un projet** sont consignés dans les tâches du chef de projet responsable. Les risques et les problèmes liés à chaque programme et projet sont examinés dans le cadre de l'examen de l'état d'avancement du programme, avec un mécanisme d'escalade vers le comité directeur du programme, si nécessaire¹⁴³. S'agissant des rapports externes, tous les risques sont présentés dans des rapports mensuels aux conseils de gestion du programme (CGP) de l'eu-LISA:

Stratégie antifraude

La stratégie antifraude de l'Agence suit la structure et le contenu suggérés par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) dans ses orientations pour l'élaboration de stratégies antifraude. Les principes de base de la stratégie antifraude de l'eu-LISA reposent sur l'éthique, l'intégrité, une transparence accrue, la prévention de la fraude et une étroite coopération entre les parties prenantes et les partenaires internes comme externes.

Le personnel de l'Agence, les membres du conseil d'administration et les groupes consultatifs, ainsi que tous les contractants externes sont tenus d'appliquer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté et d'intégrité dans l'exercice de leurs fonctions. L'Agence ne tolère pas les comportements contraires à l'éthique, tels que la fraude et signalera sans délai tout cas de suspicion de fraude à l'OLAF, une agence de l'UE dédiée ayant la compétence exclusive et le mandat juridique d'enquêter sur tous ces cas.

L'Agence mettra en place toutes les actions et prendra toutes les mesures appropriées, y compris la résiliation des contrats de travail, à l'encontre de toute personne qui fraude ou tente de frauder l'eu-LISA ou d'autres actifs et ressources de l'UE, ou qui porte atteinte à la réputation de l'Agence. Dans tous ces cas, l'eu-LISA coopérera avec l'OLAF et toute autre autorité compétente de l'UE.

¹⁴³L'examen de l'état d'avancement du programme et le comité de pilotage du programme sont des éléments clés de la gouvernance interne des projets et des programmes de l'eu-LISA, mis en place par la décision de la directrice exécutive du 26 juin 2024.

L'Agence s'efforce en permanence d'améliorer ses mesures de prévention et de détection antifraude et de réagir rapidement aux modifications importantes affectant son personnel, son budget et son environnement opérationnel. À cette fin, l'Agence déploie des efforts considérables pour:

- l'obtention et le maintien d'une conformité totale avec les principes de lutte contre la fraude;
- l'établissement et le maintien d'un niveau élevé d'éthique et d'intégrité;
- le développement et l'utilisation de l'analyse de données aux fins de la prévention et de la détection de la fraude¹⁴⁴.

Tous les trois ans, l'Agence procède à une évaluation spécifique des risques de fraude. Sur cette base, les objectifs susmentionnés sont revus et adaptés aux résultats de l'évaluation, et des plans d'action pertinents sont mis en place. Ces plans d'action font l'objet d'un suivi et d'un rapport annuel à la direction afin de garantir leur mise en œuvre effective.

¹⁴⁴ *Fraud Risk Management Guide* on best-practices for assessing and managing fraud risks, Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO) and Association of Certified Fraud Examiners (ACFE), 2016.

Annexe XI. Plan pour la subvention, la contribution ou les ANS

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2023/969, l'eu-LISA a été chargée de la conception, du développement et de la gestion opérationnelle de la plateforme de collaboration pour les équipes communes d'enquête (ECE)¹⁴⁵.

Le budget nécessaire à la conception, au développement et à la gestion opérationnelle de la plateforme des ECE sera alloué à partir de différentes sources de financement.

L'Agence reçoit un total de **13,884 millions d'euros** du **programme pour une Europe numérique** dans le cadre de la préparation des programmes de travail 2023-2027, et par l'intermédiaire de la convention de contribution à conclure avec la Commission sur la base de l'article 7 du règlement financier¹⁴⁶.

L'allocation définitive des fonds dépendra de la hiérarchisation des priorités de financement dans le cadre de la procédure d'adoption sous-jacente et de l'accord du comité du programme concerné.

La ventilation des recettes provenant de chaque source de financement est détaillée dans les tableaux ci-dessous.

Programme pour une Europe numérique

eu-LISA		2024	2025	2026	2027	TOTAL
Titre 1: Dépenses de personnel	engagements contractés	0,608	1,216	1,380	1,380	4,584
	paiements	0,608	1,216	1,380	1,380	4,584
Titre 2: Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement	engagements contractés					
	paiements					
Titre 3: Dépenses d'exploitation	engagements contractés	3,000	2,900	1,700	1,700	9,300
	paiements		3,000	4,600	1,700	9,300
Total des crédits pour l'eu-LISA	engagements contractés	3,608	4,116	3,080	3,080	13,884
	paiements	0,608	4,216	5,980	3,080	13,884

¹⁴⁵ *Règlement (UE) 2023/969* du 10 mai 2023 établissant une plateforme de collaboration visant à soutenir le fonctionnement des équipes communes d'enquête et modifiant le règlement (UE) 2018/1726 (JO L 132 du 17.5.2023, p. 1).

¹⁴⁶ La convention de contribution de l'UE (JUST/2024/PR/CNECT/0031) entre l'eu-LISA et la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne a été signé le 17 mai 2024.

Annexe XII. Stratégie de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales

Cadre de coopération

Le cadre de la coopération de l'eu-LISA avec les organisations internationales et d'autres entités ou organes pertinents émane de son règlement fondateur. L'article 43 dispose que, pour l'exécution de ses tâches, l'eu-LISA peut établir des relations de travail avec des organisations internationales régies par le droit international public, ainsi qu'avec d'autres entités ou organismes pertinents, qui sont créés sur la base d'un accord entre deux ou plusieurs pays.

Toutes les modalités de travail de ce type ne peuvent toutefois être conclues qu'avec l'autorisation du conseil d'administration et l'approbation préalable de la Commission européenne, afin de garantir la cohérence et l'alignement sur les objectifs stratégiques plus larges de l'UE dans le domaine de la JAI, ainsi que sur les politiques extérieures de l'UE.

Les principes généraux guidant la stratégie en matière de future coopération de l'eu-LISA avec des organisations internationales et l'établissement de possibles modalités de travail externe doivent être en phase avec le cadre juridique applicable et donc viser:

- à faciliter la mise en œuvre de ses obligations énoncées dans son règlement fondateur, notamment la mise en œuvre de l'EES, de l'ETIAS et de l'architecture d'interopérabilité;
- à soutenir les priorités de l'UE dans les pays tiers, en mettant l'accent sur la préparation pour le développement de systèmes d'information à grande échelle, si la Commission européenne le juge utile;
- à promouvoir le rôle de l'eu-LISA en tant que centre d'excellence grâce à l'échange de connaissances et d'expériences;
- à renforcer les capacités de l'eu-LISA à stimuler l'innovation et la transformation numérique.

Coopération avec les organisations internationales et les pays tiers

En ce qui concerne les relations de travail avec les organisations internationales, l'Agence s'inspire du règlement fondateur de l'eu-LISA ainsi que du cadre juridique et des priorités de l'UE dans le domaine de la JAI.

Tout arrangement de travail éventuel, par exemple avec Interpol (pour mettre en œuvre des obligations vis-à-vis de l'ETIAS et de l'architecture d'interopérabilité) attendra et respectera pleinement le résultat des négociations de la Commission avec Interpol et l'autorisation du conseil d'administration, après avoir reçu l'approbation préalable de la Commission, et conformément au cadre réglementaire de l'UE sur la protection des données.

Annexe XIII. Études et analyses d'impact liées au DOCUP 2025–2027

SUJET	Objectif	Impact sur l'activité dans le DOCUP 2025-2027
intelligence artificielle	Une étude sur l'utilisation de l'IA pour la planification des besoins institutionnels, à savoir la planification, l'établissement des rapports, les finances et le CCI, sera ajoutée	L'étude examinera la faisabilité de l'utilisation de l'automatisation, de l'apprentissage automatique et de l'IA pour les activités institutionnelles et les activités de soutien, sur la base d'une liste de cas d'utilisation. Cela devrait conduire à une activité en 2025 qui mettra en œuvre certaines solutions d'IA pour les fonctions institutionnelles.
Technologies en nuage	Étude visant à évaluer les avantages et la possibilité d'utiliser les technologies en nuage dans le contexte opérationnel de l'eu-LISA	Les résultats de l'étude fourniront des informations sur la faisabilité de l'utilisation des technologies de l'informatique en nuage pour les opérations de l'Agence.



Première édition, achevée en novembre 2024.

Ni l'eu-LISA ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations présentées dans ce document.

© eu-LISA, 2024

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'eu-LISA, une autorisation devra être demandée directement aux détenteurs des droits respectifs.

L'eu-LISA n'est pas titulaire des droits d'auteur des éléments suivants: la page de couverture et les pages de section, qui ont été obtenues sous licence et extraites d'Adobe Stock - stock.adobe.com.